

# **L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

par

Charles-Drouin-Racine

Essai présenté au Centre universitaire de formation en Environnement (CUFE) en  
vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.)

**CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**

Sherbrooke, Québec, Canada, septembre 2007

## IDENTIFICATION SIGNALÉTIQUE

L'économie sociale et la gestion des matières résiduelles

Charles Drouin-Racine

Essai effectué en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env.)

Université de Sherbrooke

Septembre 2007

Mots clés : CFER, OBNL, économie sociale, politique québécoise, matières résiduelles, 3RV-E, rentabilité sociale, rentabilité environnementale

La problématique de gestion des matières résiduelles demande une réflexion basée sur l'augmentation croissante de la quantité de déchets produite par la société. Elle force la recherche d'idées nouvelles pour en disposer, puisque l'espace réservé à l'enfouissement ne doit pas croître à la même vitesse ! Afin de doter le Québec d'un plan à long terme pour corriger le tir en gestion de matières résiduelles, le gouvernement a adopté une politique nationale : la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Cette politique est fidèle à ce que devrait-être une politique : une énumération de principes directeurs. Un énoncé comme celui-ci laisse croire en une réelle volonté politique de donner à la collectivité l'opportunité et les moyens de prendre des initiatives concrètes, d'assumer un contrôle sur une certaine part des matières résiduelles de son milieu de vie. Il n'y a rien comme les initiatives locales pour s'attaquer à la problématique propre à son milieu. La politique de l'époque donne l'impression que ces initiatives locales en gestion de matières résiduelles seront supportées et financées. Pourtant, même actuellement, il n'existe aucune structure permanente de soutien aux organismes d'économie sociale œuvrant en gestion de matières résiduelles.

## SOMMAIRE

Le présent essai cerne la place faite aux entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le domaine des matières résiduelles. Le portrait de la situation actuelle dans ce secteur sert d'assises pour explorer l'espace complémentaire qui pourrait être reconnu aux entreprises d'économie sociale. Le cheminement suivant sert de canevas pour cette démarche.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* est décrite et analysée afin de faire ressortir l'état de la situation. Les différents objectifs qu'elle contient sont une attente de performance pour chacun des secteurs : secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), secteur des industries, commerces et institutions (ICI), et secteur municipal. Ensuite, le rôle des différents acteurs qui doivent mettre en œuvre la politique est décrit afin de faire ressortir les interrelations entre chacun d'eux, aussi pour démontrer que la politique réserve en théorie une place aux entreprises d'économie sociale.

Les différents modèles d'entreprises d'économie sociale au Québec sont décrits, dont tout particulièrement le modèle des Centres de formation en entreprise et récupération (CFER) afin de faire ressortir leurs particularités et attirer l'attention sur les différentes missions qui incombent à ces organisations qui n'existent qu'ici.

Dans le but de démontrer qu'il reste de l'espace pour des idées nouvelles dans les filières actuelles et l'exploitation de nouvelles filières en gestion de matières résiduelles, une description de l'état de la situation de plusieurs filières est faite en utilisant les données disponibles chez Recyc-Québec. En corollaire, cet exercice démontre l'importance de Recyc-Québec pour développer les filières, mais également en fait ressortir les limites.

En dernier lieu, une analyse critique s'appuie sur les faits déjà exposés en court de route. Le point central de cette analyse est la triple rentabilité qui découle des investissements gouvernementaux faits dans le soutien aux entreprises d'économie sociale actives dans le domaine des matières résiduelles : la rentabilité économique, la rentabilité sociale, et la rentabilité environnementale.

## REMERCIEMENT

Ici j'ai le droit de parler à la première personne du singulier et d'utiliser le « je ». Donc, je fais plus que remercier ma conjointe, Marie-Soleil, et mes enfants, Laure et Mariane, pour l'ensemble des concessions qu'ils ont fait afin de me permettre de rendre ce projet à terme. Je tiens également à mentionner le support inconditionnel de mon directeur d'essai, Marc Olivier, qui a tenu le coup tout au long de cette interminable rédaction! Merci aux professionnels de l'Université de Sherbrooke, Nancy et Judith, et l'équipe de professeurs qui y enseignent. Merci à l'Association des CFER et à Mme Castonguay. Merci à mes parents et amis, Carol pour son talent, pour vos présences. Merci au Café Léopard pour avoir toléré ma présence pendant plusieurs heures, souvent pour le prix d'un café! Par la même occasion, je tiens à féliciter tout ceux et celles qui ont, ou qui auront, fait un travail de rédaction de cette envergure.

Bravo et Merci encore.



Charles

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
Problématique.....	1
Hypothèse.....	2
Méthodologie .....	4
1. MISE EN CONTEXTE.....	5
1.1 La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.....	5
1.1.1 Le contexte.....	5
1.1.2 Les objectifs .....	7
Le gouvernement .....	10
Les municipalités régionales .....	11
Les citoyens .....	11
Les entreprises privées .....	12
Les entreprises d'économie sociale.....	12
1.2 Les CFER .....	12
1.2.1 Description du modèle.....	12
1.2.2 Missions particulières .....	13
La pédagogie .....	14
L'entreprise .....	16
La récupération et l'environnement .....	17
1.2.3 Exemple concret .....	18
CFER de Bellechasse .....	18
1.3 Les organismes à but non-lucratif .....	19
1.3.1 Description du modèle.....	19
1.3.2 Missions particulières .....	19
Rentabilité économique.....	20
Rentabilité sociale .....	20
Rentabilité environnementale .....	20
1.3.3 Exemples concrets.....	21
Insertech Angus .....	21
Peinture Récupérée .....	22
2. ÉTAT DE LA SITUATION DES DIFFÉRENTES FILIÈRES DES 3RV .....	25
2.1 Selon Recyc-Québec .....	25
2.1.1 Les huiles usées.....	26
2.2.2 Les matériaux de construction .....	27
2.2.3 Les matières putrescibles .....	29
2.2.4 Les métaux.....	30
2.2.5 Les papiers et cartons .....	31
2.2.6 La peinture .....	32
2.2.7 Les plastiques .....	33
2.2.8 Les pneus.....	35

2.2.9	Les résidus domestiques dangereux .....	36
2.2.10	Les technologies de l'information .....	38
2.2.11	Les textiles .....	39
2.2.12	Le verre .....	40
3.	FAIRE UNE PLACE À L'ÉCONOMIE SOCIALE .....	42
3.1	Y a-t-il de la place en gestion de matières résiduelles au Québec ?.....	42
3.1.1	Les expériences passées .....	42
3.1.2	Vers une participation permanente.....	43
3.2	Comment l'inclure dans la politique québécoise .....	45
3.2.1	L'environnement est un enjeu de société .....	46
3.2.2	La politique québécoise ne doit pas être la propriété exclusive d'un ministère .....	47
3.2.3	Faire taire le tabou que l'environnement est un coût .....	48
3.2.4	Démontrer les rentabilités qui en résultent .....	49
	Rentabilité économique.....	49
	Rentabilité sociale .....	50
	Rentabilité environnementale .....	51
	CONCLUSION.....	52
	RÉFÉRENCES .....	55

## LISTE DES FIGURES

<b>Figures</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
1.1	Bilan de gestion des matières résiduelles de 1994 à 2004 (en tonnes métriques)	8
1.2	Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec	9
2.1	Évolution de la récupération des pneus hors d'usage au Québec depuis 1993 (en Équivalent pneu automobile)	36
2.2	Déchets TIC générés au Québec	38
2.3	Destination des TIC québécois en fin de vie en 2004	39

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableaux</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
2.1	Quantité d'huile usée récupérée annuellement par secteur avant le programme (en million de litre Ml)	26
2.2	Quantité et provenance des CRD depuis 1996 (en millier de tonnes métriques)	27
2.3	Débouchés en fonction du type de CRD	28
2.4	Quantité de matière comptaible récupérée en 2004 tous secteurs confondus	29
2.5	Quantités visées par la Politique de résidus compostables générés et récupérés au Québec en 2004 (en tonnes métriques)	30
2.6	Quantité de métal récupéré au Québec de 1994 à 2004 (en milliers de tonnes métriques)	30
2.7	Quantités visées par la Politique de résidus de métal générés et récupérés au Québec en 2004 (en tonnes métriques)	31
2.8	Quantité de papiers et de cartons récupérés au Québec depuis 1992 (en milliers de tonnes métriques)	32
2.9	Quantités visées par la politique de papiers et de cartons générés et récupérés au Québec en 2004 (en tonnes métriques)	32
2.10	Récupération de peinture et de contenants de 1998 à 2004 (en tonnes métriques)	33
2.11	Provenance et taux de récupération des matières résiduelles de plastique par secteurs au Québec (2004)	34
2.12	Les principales résines et leurs utilisations les plus courantes	34
2.14	Évolution de la quantité de RDD récupérée au Québec depuis 1992 dans le secteur municipal (en tonnes métriques)	37
2.15	Quantités de RDD générés et récupérés au Québec en 2004 (en tonnes métriques)	37
2.18	Bilan sur les textiles pour 2004 (en tonnes métriques)	39
2.19	Quantité totale de matières textiles résiduelles récupérées de 1992 à 2004 (en tonnes métriques)	40
2.20	Provenance du verre récupéré au Québec en 2004	40
2.21	Quantité de verre récupéré au Québec depuis 1988 (en tonnes métriques)	41
2.22	Quantités visées par la Politique de résidus de verre générés et récupérés au Québec en 2004 (en tonnes métriques)	41

## LISTE DES ACRONYMES

<b>Acronymes</b>	<b>Signification</b>
CFER	Centre de formation en entreprise et récupération
CRD	Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition
ICI	Secteur des industries, commerces et institutions
ISPJ	Insertion sociale et professionnelle des jeunes
OBNL	Organisme à but non-lucratif
RDD	Résidu domestique dangereux
TIC	Technologies de l'information et de la communication

## **INTRODUCTION**

### **Problématique**

La réflexion qui suit est nourrie par plusieurs constatations faites au cours de ma formation, mes vacances, mes visites et mes déplacements. Dans le cadre de la vie de tous les jours, de multiples choix sont faits en réponse à notre intérêt personnel ou dans l'intérêt de la société, de la collectivité. Trop souvent les personnes physiques et les personnes morales qui composent notre société agissent uniquement selon leur intérêt, et ce n'est qu'occasionnellement qu'un choix s'avère bénéfique parce qu'il coïncide avec l'intérêt collectif. Ce genre de comportement pose de lui-même un questionnement éthique et appelle une réflexion, un débat autour de la mission de l'entreprise ou de l'organisme. À plus forte raison, lorsqu'il est question de notions environnementales, le contexte devient net. Les intérêts collectifs devraient primer et les résultats devraient satisfaire les intérêts individuels de chaque composante de notre société.

Le vaste monde des affaires évolue, côtoie et s'entrelace avec certains aspects environnementaux. L'impression générale est que les questions environnementales qui intéressent le monde des affaires ne sont pas désintéressées, que ce sont davantage celles qui rapportent, qui génèrent un profit. Nous sommes loin des considérations éthiques sur l'avenir de la planète.

Dans le vaste monde de la politique, bon nombre des préoccupations environnementales sont de nature corrective. La volonté d'agir et d'intervenir cible les enjeux qui semblent importants aux yeux des électeurs, mais qui comportent peu de vision à long terme. Gouvernement après gouvernement, au fédéral comme au provincial, les enjeux environnementaux à l'agenda tendent au mieux vers ce qui est considéré comme prioritaire par l'électorat. Ce sont certainement de bons enjeux qui nécessitent des actions concrètes, mais témoignent-ils vraiment des priorités pertinentes dans ce domaine? Lorsque ces enjeux sont réellement prioritaires, les solutions apportées sont-elle garantes de résultats durables et bénéfiques pour l'ensemble de la collectivité?

Les solutions les plus efficaces à certaines problématiques environnementales ne correspondent pas toujours au modèle d'action dominant : les grandes actions ponctuelles. Quelquefois ces grandes actions se traduisent par des milliards de dollars investis, ou par de

grands documents avec des échéances si lointaines que ni l'État ni le citoyen ne sent le besoin d'agir concrètement. Parfois la solution devrait également identifier un rôle pour les communautés locales, leur laisser une place qui leur serait propre afin de leur permettre de s'approprier une part d'une problématique précise et leur donner la responsabilité d'agir afin de corriger celle-ci localement.

## **Hypothèse**

Dans le contexte des grands enjeux environnementaux, l'État québécois a dû prendre position et mettre de l'avant certaines solutions afin de répondre aux aspirations de ses électeurs dans ces dossiers. Pour n'en nommer que quelques-uns, il y a toutes les mesures qui entourent le plan Vert, la mise en œuvre du protocole de Kyoto, les précipitations acides, la déplétion d'ozone et le trou austral dans la couche d'ozone. Dans la foulée des actions et des mesures qui entourent Kyoto, il a bien sûr la recherche de solutions afin de réduire l'émission de gaz à effet de serre, et donc la recherche de solutions nouvelles en gestion des matières résiduelles. La problématique de gestion des matières résiduelles demande de plus une réflexion basée sur l'augmentation croissante de la quantité de déchets produite par la société. Elle force la recherche d'idées nouvelles pour en disposer, puisque l'espace réservé à l'enfouissement ne doit pas croître à la même vitesse !

Afin de doter le Québec d'un plan à long terme pour corriger le tir en gestion de matières résiduelles, le gouvernement a adopté une politique nationale : la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Cette politique, dont le portrait sera dressé pour ensuite en faire la critique, est fidèle à ce que devrait-être une politique : une énumération de principes directeurs.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* accorde en principe une place exclusive aux entreprises d'économie sociale.

### « 5.5 Le soutien aux entreprises d'économie sociale

Une part non négligeable et croissante du secteur de la récupération, du réemploi et du recyclage est occupée par des entreprises d'économie sociale. Ces entreprises créent des emplois durables et de qualité, produisent des biens et services et contribuent à valoriser des matières résiduelles qui autrement seraient éliminées.

Plusieurs de ces entreprises d'économie sociale se sont aussi données pour mission de former, d'informer et de sensibiliser leur personnel et leur clientèle à une gestion des matières résiduelles plus respectueuse de l'environnement. Elles représentent une richesse inestimable à la fois pour l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie, et contribuent à la création d'emploi. Ces entreprises doivent occuper une place de choix dans la gestion durable des matières résiduelles.

Pour appuyer la croissance de ce secteur de l'économie québécoise, le gouvernement accordera une aide financière servant au démarrage, au développement et à la consolidation d'entreprises d'économie sociale œuvrant dans le domaine de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles. »

Un énoncé comme celui-ci laisse croire en une réelle volonté politique de donner à la collectivité l'opportunité et les moyens de prendre des initiatives concrètes, d'assumer un contrôle sur une certaine part des matières résiduelles de son milieu de vie. Il n'y a rien comme les initiatives locales pour s'attaquer à la problématique propre à son milieu. La politique de l'époque donne l'impression que ces initiatives locales en gestion de matières résiduelles seront supportées et financées. Pourtant, même actuellement, il n'existe aucune structure permanente de soutien aux organismes d'économie sociale œuvrant en gestion de matières résiduelles.

Dans cet essai, il sera démontré que l'existence d'une structure permanente de soutien, organisationnel et financier, aux organismes d'économie sociale œuvrant en gestion de matières résiduelles serait bénéfique et développerait une triple rentabilité : une rentabilité environnementale, une rentabilité sociale et une rentabilité économique.

Pour démontrer la possible exactitude de cet énoncé, il est nécessaire de situer la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* dans le temps et d'en faire ressortir les principaux objectifs, ainsi que d'y associer les acteurs impliqués. Certains modèles existants d'organismes ou d'entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles seront décrits : les Centres de formation en entreprise et récupération (CFER), les organismes à but non-lucratif (OBNL), et certaines entreprises privées.

Un portrait de différentes filières de la récupération fourni par *Recyc-Québec* sera dressé dans le but de démontrer l'importance de l'organisme, mais également ses limites d'action. Il

sera question des huiles usées, des matériaux de construction, des matières putrescibles, des métaux, des papiers et cartons, des peintures, des plastiques, des pneus, des résidus domestiques dangereux, des technologies de l'information, des textiles et du verre.

Cet exercice, plus descriptif que critique, est un passage obligé préalable à l'analyse critique de la place réelle qui pourrait être offerte aux organismes d'économie sociale dans le cadre des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, ainsi que de la structure administrative et financière qui devrait la supporter. Cette analyse objective recherche la preuve de la rentabilité environnementale, sociale et économique d'une telle structure.

### **Méthodologie**

L'étude et l'analyse réalisée comporte une méthode de collecte d'informations. Une revue de la littérature permet d'identifier ce qui à déjà été dit ou écrit sur le sujet. De plus cette revue de la littérature permet de comprendre certains concepts théoriques généraux susceptibles d'orienter, à leur tour, vers des ouvrages de référence appartenant à des disciplines distinctes. Les sources disponibles en bibliothèque ainsi que sur Internet sont aussi utilisées.

Par contre, afin de bien cerner la réalité qui confronte les organismes ou entreprises qui œuvrent actuellement en gestion de matières résiduelles, des visites sur le terrain s'imposaient. Pour combler ce besoin et pour aller chercher la perception de ces intervenants, une entrevue de recherche a été conduite avec Mme Sylvie Castonguay, du Réseau CFER, et les notes de l'entrevue ont été consignées. Elles sont annexées au présent essai (annexe I).

## **1. MISE EN CONTEXTE**

### **1.1 La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

Il est nécessaire de refaire l'histoire de la structure gouvernementale qui encadre aujourd'hui la protection, l'utilisation et l'exploitation de l'environnement pour bien saisir la vitesse à laquelle cet encadrement s'est développé, et à quel point il a évolué rapidement à certains niveaux en comparaison d'autres sociétés occidentales. Il est également impératif de retracer les grands enjeux environnementaux qui ont animé le Québec et qui nous ont menés à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, avec ses objectifs et ses acteurs.

Les gouvernements québécois possèdent plusieurs outils afin de poser des gestes concrets et laisser des traces de leurs orientations sur la société québécoise. Ils ont le pouvoir de faire des nominations qui dictent les priorités et les orientations des ministères. Les pouvoirs législatif et exécutif sont entre les mains du même groupe d'individus. Sur le plan législatif, les gouvernements ont la possibilité de créer de nouvelles lois et règlements, ou de modifier certaines lois ou règlements existants. En marge de la législation, les gouvernements peuvent faire adopter des textes directeurs, des politiques, qui n'auront jamais force de loi, mais qui précisent la voie à suivre, l'attitude à adopter, afin de rencontrer un objectif qui fait presque consensus socialement.

#### **1.1.1 Le contexte**

La politique québécoise de gestion des matières résiduelles s'inscrit dans un courant de volonté politique axé sur le développement durable. Ce concept économique, environnemental et social est à la mode et les énoncés de principe que sont généralement les politiques s'inscrivent facilement dans ce courant de pensée. L'énoncé de mise en contexte de la politique québécoise se lit comme suit :

« Le dernier siècle aura été consacré, dans les pays industrialisés, à la satisfaction sans cesse croissante de nos besoins de consommation. Pour cela, il aura fallu extraire et transformer de grandes quantités de ressources naturelles. Nous savons aujourd'hui que ces ressources ne sont pas inépuisables. Nous savons également que les activités d'extraction et de fabrication sont responsables des principaux problèmes

de pollution : pollution des eaux, réchauffement climatique sous l'accumulation de gaz à effet de serre, contamination et érosion des sols, dégradation des écosystèmes et diminution de la biodiversité. La solution à ces problèmes passe, entre autres, par une saine gestion des matières résiduelles. La récupération de ces matières et leur réintroduction dans les cycles industriels de fabrication ont généralement pour effet, tout comme la réduction à la source, de diminuer l'exploitation des ressources naturelles et la pollution associée à leur transformation.

Par ailleurs, la matière putrescible est la principale cause de contamination dans les lieux d'élimination. À l'enfouissement, la fermentation en absence d'oxygène génère des gaz nauséabonds et explosifs qui contribuent à l'effet de serre. Les composés organiques libérés par cette fermentation migrent avec les eaux de lixiviation et peuvent contaminer tant les eaux de surface que les eaux souterraines et les rendre impropres à la consommation et même, à la vie aquatique. La récupération à des fins de valorisation de la matière putrescible réduit donc la charge polluante des lieux d'élimination et sert à produire du compost qui à la fois contribue à l'amélioration de la qualité des sols et à la réduction de l'usage d'engrais et de produits phytosanitaires.

Enfin, la réduction des résidus destinés à l'élimination permet d'économiser l'espace occupé dans les lieux d'enfouissement, ce qui en prolonge la durée de vie utile et restreint le besoin d'en créer de nouveaux.

C'est pour faire face à ces défis que le Québec adoptait en 1989, une Politique de gestion intégrée des déchets solides. Cette politique fixait un objectif de réduction de 50 pour cent des déchets envoyés à l'élimination en l'an 2000. En 1989, la quantité de matières résiduelles éliminées était de 5,7 millions de tonnes sur une quantité générée de 7 millions de tonnes. Ainsi, un peu moins de 1,3 million de tonnes de matières résiduelles étaient mises en valeur. Dix ans plus tard, la quantité de matières résiduelles générées est de 8,3 millions de tonnes alors que la quantité éliminée est de 5,3 millions de tonnes. Même si cela représente plus de 3 millions de tonnes de matières résiduelles mises en valeur, soit plus du double qu'en 1989, le taux de réduction à l'élimination n'est que de 10,8 pour cent, très loin de l'objectif de 50 pour cent de la politique de 1989, et cela en partie parce que les matières résiduelles générées ont augmenté de 1,3 million de tonnes.

La politique de 1989 visait également à rendre les activités d'élimination plus sécuritaires. Or, les normes régissant ces activités n'ont été revues que pour les nouvelles installations d'élimination autorisées depuis 1993 dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale.

En regard de ce bilan, la présente Politique québécoise de gestion des matières résiduelles propose une gestion plus respectueuse de l'environnement qui contribue en même temps au développement social et économique du Québec. »

Le principal objectif de cet argumentaire peu détaillé était de faire ressortir les mobiles derrière la politique et de tenter le plus possible de la rendre économiquement et socialement acceptable. Cette déclaration de départ semble être un vœu pieux, mais les précisions liées aux principes, aux orientations, aux objectifs et aux actions viennent donner du poids et de la crédibilité à la politique.

### **1.1.2 Les objectifs**

Les objectifs de la politique ont été déterminés sur plusieurs niveaux. Dans un premier temps, la politique indique un objectif général de valorisation sur l'ensemble des matières résiduelles pouvant être mises en valeur. Cet objectif général a été fixé à 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières enfouies annuellement, mais qui ont un potentiel de mise en valeur. Afin d'être en mesure d'atteindre cet objectif global, certains objectifs plus spécifiques ont été attribués à trois secteurs : 1- le secteur municipal, 2- le secteur des industries, commerces et institutions (ICI), et 3- le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD).

Les municipalités se sont vues attribuer les objectifs suivants : parmi ce qui pourrait être mis en valeur, réaliser 60 % du verre, du métal, du plastique, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible; 75 % des résidus domestiques dangereux (RDD) (huiles, peintures et pesticides); 50 % du textile.

La part de l'effort à fournir par les ICI a été décrite comme suit : 85 % des pneus; 95 % des métaux et du verre; 70 % du plastique et des fibres, incluant le bois; et 60 % de la matière putrescible. Finalement, l'objectif de l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) a été fixé à 60 % des matières pouvant être mises en valeur.

Le tableau 1.1 démontre l'évolution de la situation et la progression générale vers l'atteinte de l'objectif général de 65 % en 2008. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, la progression est lente et à ce rythme, rien n'est acquis. Entre 1998 et 2004, le pourcentage des matières ayant un potentiel de mise en valeur l'étant effectivement, est passé de 44 à 49 %, malgré un recul à 39 % en 2000. Les différents moyens actuellement connus de mise en valeur sont certainement de bons points départ. Cependant il reste beaucoup de place pour les idées nouvelles qui donneront peut-être le coup de barre nécessaire afin d'atteindre l'objectif très

conservateur de 65 %. La progression est encourageante en regard des résultats globaux. Par contre, dans les résultats par secteur, le portrait est moins reluisant.

**Bilan de la gestion des matières résiduelles de 1994 à 2004 (en tonnes métriques)**

	1994	1996	1998	2000	2002	2004
Génération	7 003 000	8 312 000	8 888 000	10 721 000	11 281 000	11 388 000
Élimination	5 029 000	5 327 000	5 537 000	6 908 000	6 510 000	6 454 000
Récupération	1 974 000	2 985 000	3 351 000	3 813 000	4 771 000	4 934 000
Taux de récupération						
- sur génération	28 %	36 %	38 %	36 %	42 %	43 %
- sur potentiel de valorisation	33 %	42 %	44 %	39 %	47 %	49 %
Population	7 275 000	7 208 884	7 334 094	7 372 448	7 455 208	7 547 728
Taux par habitant (tonne/personne/an)						
Génération	0,96	1,15	1,21	1,46	1,51	1,51
Élimination	0,69	0,74	0,75	0,94	0,87	0,86
Récupération	0,27	0,41	0,46	0,52	0,64	0,65

Note : Excluant les boues municipales

Figure 1.1 Bilan de la gestion des matières résiduelles de 1994 à 2004 (en tonnes métriques)  
Modifié de *Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec* (2006, p. 9)

Le secteur des ICI est sur la bonne voie. Son taux moyen de mise en valeur vise les 80 %. En 2004 il avait atteint la barre des 50 %. C'est un secteur d'activité qui produit une quantité importante de matières résiduelles, et une bonne proportion de ces dernières est valorisable. Il reste un bon bout de chemin à faire, mais avec un taux de mise en valeur de 58 % pour les ICI sur un objectif voisin de 80 %, combiné au taux de 62 % sur l'objectif de 60 % du secteur CRD, ces deux secteurs contribuent tout deux énormément au bon résultat global de 2004 qui est de 49 % sur l'objectif global de 65 %.

Le secteur municipal tire de l'arrière, avec un taux de 23 % sur son objectif de 60 % pour 2008. Il est toutefois nécessaire de comprendre que le secteur municipal n'a pas la tâche facile. Contrairement aux deux autres secteurs, qui doivent seulement choisir un fournisseur de service de récupération pour les matières valorisables générées par leurs opérations courantes, les municipalités doivent récupérer ces matières résiduelles en quantités dispersées chez les citoyens.

En plus de la difficulté liée à la collecte des matières valorisables en quantités dispersées sur leur territoire, les municipalités doivent les orienter vers une opération de manutention

supplémentaire : le tri. Pour les secteurs des ICI et des CRD, les matières valorisables peuvent être triées à la source.

### Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec

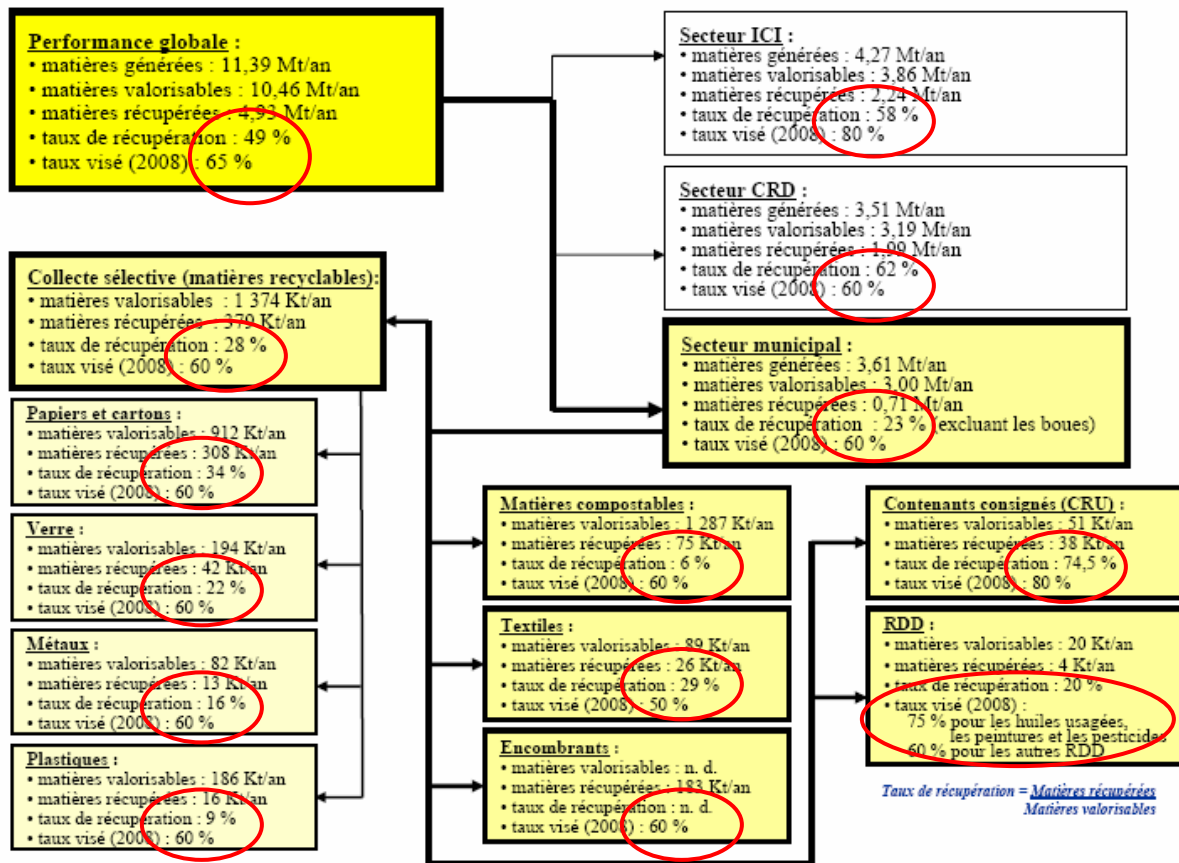


Figure 1.2 Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec

Modifié de *Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec* (2006, p. 15)

### Les acteurs

La mise en œuvre d'un projet national implique la participation et la collaboration de plusieurs acteurs. Ceux-ci sont parfois des instigateurs du projet, d'autres en sont les administrateurs, certains se voient impliqués par les objectifs qui leur sont fixés, certains s'impliquent par conviction et d'autres par opportunisme.

Le cas de la politique nationale ne fait pas exception à cette règle. Parfois, le rôle, ou les actions à poser par les différents acteurs sont clairement définis dans le texte de référence.

Dans d'autre cas, la politique énonce la possibilité d'une participation, mais sans pouvoir la décrire davantage puisque ces acteurs potentiels doivent voir le jour. Les différents acteurs mis en cause dans le cadre de la politique sont bien sûr le gouvernement, via le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que par l'intermédiaire de Recyc-Québec. Il faut ajouter à cette liste un bon nombre d'entreprises privées, des municipalités régionales de comté (MRC) et leurs municipalités associées, des entreprises d'économie sociale et aussi des citoyens.

### **Le gouvernement**

Le gouvernement est l'instigateur du projet. C'est lui qui a donné vie à la politique nationale et c'est ensuite à lui que revient le rôle principal de la mettre en œuvre et de s'assurer que les outils nécessaires à l'atteinte des objectifs sont disponibles. Il peut mettre en place des incitatifs économiques afin de convaincre le plus grand nombre d'entreprises à le suivre dans l'aventure. Il peut élaborer un programme de subventions afin de favoriser le démarrage de nouvelles corporations avec ou sans but lucratif œuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles. Il peut faire des campagnes de communication et d'éducation afin de sensibiliser les citoyens à l'importance d'agir afin de mieux gérer nos matières résiduelles. L'instigateur a, en quelque sorte, le pouvoir de réussite ou d'échec de son projet.

En plus, en tant qu'instigateur de la politique, le gouvernement dicte les principes directeurs qui donneront l'orientation à suivre lorsque le moment des actions concrètes sera enfin arrivé. La politique nationale repose sur cinq principes fondamentaux. Les orientations des actions qui seront posées dans le cadre de cette politique seront dirigées par le principe de la priorisation parmi les 3RV-E, le principe de la responsabilité élargie des producteurs, la participation citoyenne, la régionalisation des enjeux et la création de partenariat.

Les 3RV-E apportent une hiérarchisation des actions dans le cadre de la gestion des matières résiduelles. Cette hiérarchisation indique que, dans l'ordre, les actions suivantes doivent-être privilégiées : la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination. La réduction s'inscrit en toute logique dans la démarche de la politique, elle fait appel à une « économie maximale des ressource ». Le réemploi se résume par l'utilisation subséquente du même produit sans apporter aucune modification à celui-ci. Le recyclage implique l'utilisation de matières secondaires à l'intérieur d'un procédé industriel ou manufacturier, en

substitution à une matière première « neuve ». Enfin la valorisation transforme chimiquement la matière pour en tirer des matériaux différents ou de l'énergie.

La responsabilité élargie des producteurs implique que les corporations prennent conscience de l'ensemble des impacts environnementaux de leurs activités de production. L'ensemble des impacts signifie que le producteur est à la fois attentif aux impacts environnementaux générés en amont de ses activités propres, pendant ses opérations de production, et en aval, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la vie utile du bien et de ce qu'il en adviendra en tant que matière résiduelle. Ce principe est difficile à encadrer sur le plan juridique, par contre la participation citoyenne peut inciter les producteurs à plus de transparence et à plus d'imputabilité face à leurs responsabilités sociales.

### **Les municipalités régionales**

Les municipalités régionales ont des obligations de planification dans le cadre de la politique. Les municipalités régionales agissent comme maître d'œuvre en gestion de matières résiduelles sur leur territoire. Elles ont la responsabilité d'élaborer un plan de gestion de matières résiduelles qui devra ensuite être respecté par les municipalités régionales elles-mêmes, par les municipalités qu'elles englobent et par le gouvernement. Elles devront réviser ce plan une fois tous les cinq ans. En plus, les municipalités régionales se voient accorder le droit de refus et de limitation d'entrée de toutes les matières résiduelles destinées à l'élimination provenant de l'extérieur de leur territoire, un pouvoir très important qui vient possiblement jeter les bases d'un rapport de force inversé entre les régions métropolitaines et les régions rurales.

### **Les citoyens**

La population a son mot à dire. Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, le syndrome pas dans ma cour est très réel. Pour favoriser le bon fonctionnement de l'ensemble d'un plan de gestion, les citoyens doivent avoir la possibilité d'exprimer leurs craintes, de poser des questions et d'émettre des opinions. Afin de donner la parole aux citoyens, les municipalités régionales doivent tenir des consultations publiques dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles. La démocratisation des institutions rend souvent l'acceptation plus facile à travers une saine communication.

## **Les entreprises privées**

En plus de participer au succès du plan de gestion de matières résiduelles existant sur leur territoire d'exploitation, les entreprises privées, autant celles qui œuvrent en gestion des matières résiduelles que les autres, devront continuer d'opérer normalement en observant le principe des 3RV-E. Cela implique de nouveaux défis en recherche et développement afin de rendre cette nouvelle contrainte sociale économiquement viable et peut-être même rentable.

## **Les entreprises d'économie sociale**

Les entreprises d'économie sociale représentent un atout important qui a été pris en considération lors de l'élaboration de la politique. Ce type d'entreprise s'intéresse au domaine de la gestion des matières résiduelles dans le but de commercialiser un bien de consommation formé d'une matière secondaire trop souvent dirigée vers les lieux d'enfouissement. En plus de cet apport important en termes de recyclage, les entreprises d'économie sociale se donnent également des missions connexes comme l'information, l'éducation et la sensibilisation par rapport à leurs activités économiques ou même par rapport à la protection de l'environnement au travers de saines habitudes de gestion des déchets. À l'origine de la politique, le gouvernement prévoyait de l'aide financière afin de favoriser le développement de ce genre de corporation.

## **1.2 Les CFER**

### **1.2.1 Description du modèle**

Le modèle des centres de formation en entreprise et récupération (CFER) forme un monde à part parmi les acteurs qui œuvrent en environnement. Ce ne sont pas des entreprises privées ni des entreprises d'économie sociale, les CFER sont partie intégrante de la structure scolaire à laquelle ils se rattachent. Le modèle CFER se veut une expérience, une solution à un problème d'absence de réussite dans un modèle pédagogique général qui ne fonctionne pas pour tous.

L'équipe de professeurs et de professionnels de l'éducation qui conçurent les CFER, en compagnie du père de ce modèle Normand Maurice, cherchaient une alternative plus efficace au modèle en place : l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ). Il faut noter que ce modèle d'ISPJ est toujours en place dans la majorité des commissions scolaires

du Québec. Le réseau CFER n'est pas complété, si bien que les 21 CFER évoluent parmi les ISPJ sur un même territoire.

Les penseurs du modèle CFER estiment que l'ISPJ ne fonctionne pas. Leur principal argument se base sur une analyse statistique. Dans les faits, 35 % des élèves de la population scolaire québécoise ne termineront pas en temps leurs études secondaires, ou ne les termineront pas du tout. En plus de ce 35 % d'échec, 10 % des élèves n'auraient tout simplement pas les capacités de compléter leur secondaire. En moyenne, au Québec, 35 % des jeunes du secondaire abandonnent avant la fin de leurs études et dans certaines commissions scolaires, cette statistique dépasse 40 %. Ce constat statistique impose la mise en place d'un modèle pédagogique adapté pour cette population de jeunes moins doués. Si ces jeunes ont besoin d'une formation différente qui déboucherait directement au marché du travail, alors allons-y.

L'ISPJ est un modèle antérieur qui se voulait une de ces solutions. Durant ce programme de deux ans, les jeunes voient leur horaire divisé en deux : 50 % d'académique et 50 % de stages en entreprises, à l'extérieur du milieu scolaire. Pour Normand Maurice et son équipe, les insuccès du modèle sont évidents. Ils considèrent qu'il est inacceptable que 50 % des jeunes inscrits en ISPJ ne terminent pas leur première année ou ne reviennent pas l'année suivante. Malgré l'existence d'un système de formation théoriquement adapté à leurs besoins, un trop grand nombre de jeunes ne complètent toujours pas leur formation.

En fait le programme CFER reprend des éléments de l'ISPJ puisque cette dernière formule prévoit également une part d'académique et une part de stage. Part contre, dans le cadre du modèle CFER, il n'y a plus de coupure nette entre l'académique et la portion stage. La principale raison en est que tout se fait à l'intérieur d'une « école-usine ». Selon les architectes des CFER, leur modèle fonctionne mieux et, afin d'appuyer leurs dires, ils brandissent des statistiques qui démontrent qu'en deuxième année de formation, 80 % des jeunes sont toujours inscrits et terminent leur certification avec succès.

### **1.2.2 Missions particulières**

La mission particulière d'un CFER est de recycler des jeunes et ensuite de recycler n'importe quoi qui se recycle. Les CFER n'ont aucune prétention commerciale et ne désirent pas être

en compétition avec le secteur privé. Les CFER ont en quelques sortes hiérarchisé leurs missions, mais celles-ci demeurent indissociables et essentielles au modèle. D'abord ils font de la formation, ensuite ils procurent une expérience en entreprise et finalement ils s'efforcent d'œuvrer dans le secteur de la gestion des matières résiduelles en mettant l'accent sur des activités de récupération de toute sorte.

L'objectif final des CFER est de permettre aux jeunes qui en sortent d'être des citoyens autonomes et responsables. Des citoyens qui s'intéresseront aux affaires de la société et qui se sentiront bien dans leur rôle, qui auront le sentiment de participer activement aux affaires collectives. Après deux ans de formation, les jeunes prennent leur envol avec autre chose qu'un diplôme d'études secondaires en poche, ils détiennent un certificat en entreprise de récupération émis par le Ministère.

Avec le bagage de connaissances et d'expériences acquises durant leur formation à l'intérieur d'un CFER, ces jeunes devraient être suffisamment outillés pour devenir de bons citoyens et de bons travailleurs productifs. Ils peuvent ainsi occuper un emploi non-spécialisé dans le secteur public ou le secteur privé. Emploi Québec estime que 24 % de l'ensemble des emplois disponibles au Québec sont des emplois non-spécialisés.

### **La pédagogie**

Les CFER ne sont pas rigides sur le plan du partage du temps entre l'académique et le travail en usine. De plus, ils misent sur l'éducation citoyenne.

« Ce contexte de formation académique permet à l'élève d'atteindre les trois objectifs fondamentaux du CFER soit de développer des : Personnes autonomes, Citoyens engagés, Travailleurs productifs.

L'organisation de l'enseignement basée sur la notion de tâche globale constitue un mode de gestion du temps/enseignant efficace et essentiel afin de répondre aux exigences du programme CFER. L'équipe d'enseignants se voit confier la responsabilité du développement global d'un groupe d'élèves. Dans cette perspective, l'organisation pédagogique du CFER repose sur le rapport groupe d'enseignants versus groupe d'élèves et non sur le rapport enseignant versus une matière. Les enseignants ont la possibilité de modifier la grille horaire afin de mieux répondre aux besoins d'apprentissage des élèves et de favoriser l'encadrement de ceux-ci.

Une équipe de quatre enseignants et d'une responsable d'entreprise assure l'encadrement des élèves en classe ou en formation dans l'entreprise. Une dizaine d'autres adultes œuvrant dans l'école-entreprise (secrétariat, informatique, imprimerie et conciergerie) appuient l'équipe des enseignants dans le développement des connaissances et des habiletés des jeunes.

La connaissance de la société compte pour beaucoup dans la démarche CFER. On ne saurait donc se passer de l'abonnement au journal. Il devient un outil indispensable pour mettre le jeune en contact direct avec le monde adulte dans lequel il s'apprête à entrer, en plus d'agir dans une démarche d'alphabétisation.

L'élève du CFER a besoin d'être structuré. L'organisation de son cartable lui fournit l'occasion de classer et d'ordonner ses notes dans une démarche déterminée. Le cartable doit être le reflet d'un jeune ordonné, rigoureux, respectueux de la propreté et de la précision.

Les élèves qui arrivent au CFER possèdent rarement un large éventail de vocabulaire. La constitution du fichier orthographique, à partir des lectures du journal, permet de combler cette lacune.

L'élève doit contribuer au devenir collectif en jouant son rôle de citoyen engagé. Pour y arriver, il doit maîtriser quelques éléments du développement durable et en faire la démonstration auprès d'un public varié par la présentation de la caravane. En faisant face à un public réel, l'élève vit une fierté qui devient un moteur nécessaire à améliorer son image de lui-même. De plus, il développe une attitude positive à transmettre ses connaissances.

En plus d'une formation académique, l'élève du CFER suivra une formation à l'emploi dans une des entreprises CFER. L'élève aura l'occasion d'expérimenter plusieurs postes de travail différents qui lui permettront de développer des habiletés de bons travailleurs, d'acquérir des connaissances techniques en opérant différents appareils et de mieux prendre conscience de ses capacités. En deux années de formation, l'élève accumulera près de 900 heures d'expérience de travail transférable dans d'autres secteurs de l'industrie. »

L'essentiel du modèle pédagogique des CFER réside en l'abolition de la grille matière et de l'association d'un enseignant à une matière académique particulière. Une journée type dans n'importe quel CFER commence toujours par la lecture du journal. De cette lecture, préalablement préparée par l'équipe d'enseignants, découle souvent de multiples enseignements pédagogiques directement liés à un événement de l'actualité.

## L'entreprise

Le statut d'entreprise d'un CFER est particulier. Son financement de base est le même que pour n'importe quel élève dans le système scolaire québécois. Le ministère de l'Éducation alloue un financement selon le nombre d'élèves. Pour qu'un CFER prenne forme, il faut suffisamment d'étudiants pour justifier l'affectation de trois enseignants au projet CFER.

« Alors ça ne coûte pas un sou de plus, mais ça ne donne pas un sou de plus en terme de financement. Maintenant, ton usine, évidemment si elle est lucrative, ça te donne une marge de manœuvre, intéressante. Le chapeau d'école fait qu'on relève d'une commission scolaire avec des enseignants qui sont payés par la commission scolaire pour desservir et donner le service éducatif aux élèves, comme tout autre. Parce qu'il faut justifier trois enseignants. Un CFER à moins de trois enseignants n'est pas capable de travailler en tâche globale. Alors on dit qu'il faut que vous soyez capable de justifier l'équivalent de deux groupes, alors ça prend donc une clientèle pour deux groupes. Ça veut dire une trentaine d'élèves, 15 par groupe avec 30 élèves, vous êtes capables de justifier trois enseignants, l'équivalent à ce que vous mettriez ailleurs, pas plus pas moins ». (Mme Castonguay)

Cette prémisse de départ est unique ? Aucune entreprise ne base son démarrage sur la seule base des besoins des employés. À partir du moment où le projet semble rentable, que le financement est disponible, en général on démarre. Cependant pour un CFER c'est l'inverse. Les questions à se poser sont principalement est-ce qu'il y a suffisamment d'élèves pour lancer le projet et est-ce que le personnel enseignant est intéressé à participer à un projet CFER ? Si la réponse à ces deux questions est positive, alors cela peut être intéressant de se lancer dans l'aventure. Pour le reste, on trouvera en court de route.

« L'usine va être gérée non pas par la commission scolaire, mais par un organisme sans but lucratif. Pourquoi ? C'est qu'il est important de conserver de la latitude et de l'autonomie de ce côté-là. Si la commission scolaire gérait l'usine, dès celle-ci devient lucrative, elle prendrait les sommes d'argent et les retournerait dans son budget général. Si l'usine est déficitaire, comme c'est déjà arrivé, la commission scolaire porterait l'odieux de la perte financière. Alors quand on ouvre un CFER, on leur demande de créer un organisme sans but lucratif et cet OBNL là a son conseil d'administration bénévole ». (Mme Castonguay)

Comme le volet usine est géré comme un OBNL l'est en général, les profits et les pertes seront administrés par celui-ci. S'il y a des pertes c'est moins intéressant. Par contre, s'il dégagne des profits, ceux-ci pourront être investis dans le volet usine et se transformer en

ressources supplémentaires pour le soutien des élèves ou à l'intérieur même de l'usine afin d'en améliorer la performance.

La mise en place d'un CFER peut donc être une catastrophe financière pour l'OBNL qui l'administre, ou un succès financier pour l'usine ainsi que pour l'école qui abrite le projet. Les ressources allouées par la commission scolaire reposent sur le nombre d'élèves. Elles sont acquises que le CFER soit rentable ou non. Si le CFER est rentable et qu'il est en mesure de s'offrir des ressources supplémentaires, alors c'est tant mieux pour le CFER, pour l'école et pour les élèves. L'utilisation des profits différera certainement de l'utilisation qui en serait faite dans une autre OBNL ou bien dans le privé, puisque la première priorité d'un CFER restera toujours la formation, donc l'élève.

Les CFER ne désirent pas être en compétition avec le privé, car ils ont une main-d'œuvre gratuite, les élèves, et le salaire des enseignants provient de la commission scolaire. Cet avantage économique permet d'explorer certains champs d'activité peu ciblés par le privé.

« On se définit comme les incubateurs d'un projet économique et quand le projet devient suffisamment lucratif pour que le secteur privé le prenne en main, qu'il le prenne. Parce qu'il faut comprendre que le jour où votre entreprise prend une ampleur qui dépasse votre besoin de formation, là ce sont les objectifs de productions qui pourraient venir empiéter sur les objectifs de formation, vous êtes un CFER en danger ». (Mme Castonguay)

### **La récupération et l'environnement**

La mission environnementale des CFER vient en premier lieu d'une conviction personnelle de son fondateur, qui accordait une grande importance à la protection de l'environnement. Au dire de Mme Sylvie Castonguay, Normand Maurice disait :

« Imagine-toi si tu peux récupérer une feuille de papier, imagine-toi ce que tu peux faire avec un jeune en difficulté. Si ça ce n'est pas un déchet, lui non plus ce n'est pas un déchet ».

Le point de départ de ce nouveau concept d'enseignement est là. Il n'y a pas d'explication empirique pour choisir de s'aventurer du côté des entreprises oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles. Dans les décennies 80 et 90, plusieurs questions environnementales émergent et prennent de l'ampleur. De plus en plus la société s'intéresse

aux problématiques environnementales, Normand Maurice et son équipe de la région des Bois-Francs ne font pas exception à cette règle.

### 1.2.3 Exemple concret

#### **CFER de Bellechasse**

Voici un bref historique du CFER de Bellechasse, tel que présenté sur leur site Internet, à l'adresse <http://www.cferbellechasse.ca/> :

« Fondé en 1997, le Centre de formation en entreprise et récupération de Bellechasse (CFER) est une école-entreprise qui accueille des jeunes filles et garçons âgés entre 16 et 18 ans présentant un retard dans leur cheminement pédagogique suffisamment important pour ne pas pouvoir s'intégrer à des classes régulières. Membre de la Commission scolaire Côte-du-Sud, notre institution a pour principal mandat de favoriser le développement de ses élèves par un curriculum tout à fait particulier leur permettant de partager leur temps entre la classe et l'entreprise. Après deux ans de fréquentation, et s'ils ont satisfait aux exigences du programme, ils obtiennent un *Certificat en entreprise et récupération* décerné par le ministère de l'Éducation. Même si la mission première du CFER est de former des jeunes pour une intégration rapide au marché du travail, il a su s'adapter aux besoins de sa clientèle au fil des ans et a mis en place un programme spécial d'enseignement secondaire individualisé. Mentionnons enfin, qu'après leurs deux ans de formation, plusieurs élèves décident de poursuivre leur scolarité afin d'obtenir un diplôme d'étude secondaire ».

Le CFER de Bellechasse œuvre dans deux secteurs d'entreprise distincts, la récupération de matériel informatique ainsi que l'imprimerie.

« Le volet entreprise du CFER de Bellechasse est axé sur la récupération de matériel informatique. Le premier objectif est de revaloriser les appareils. Si cela n'est pas possible, ils se dirigeront vers la chaîne de démantèlement pour être recyclés. Le CFER a créé six postes de travail, rattachés à la revalorisation et au recyclage, qui visent les compétences nécessaires dans le développement de travailleurs productifs.

Le secteur de l'imprimerie permet aussi aux élèves de développer des habiletés. L'imprimerie du CFER de Bellechasse offre des services d'impression, de photocopie, de reliure, de plastification et autres. »

## **1.3 Les organismes à but non-lucratif**

### **1.3.1 Description du modèle**

Les organismes à but non lucratif (OBNL) ne visent pas en premier lieu la réalisation de profit, ce sont des corporations qui visent plus que la rentabilité économique, elles visent également une rentabilité sociale et parfois même une rentabilité environnementale. En général, les organismes à but non lucratif se dotent d'une ou plusieurs missions particulières qui guident leurs actions jour après jour et qui deviennent également des critères d'évaluation de leur multiple rentabilité. Ce type de corporation possède un mode de fonctionnement qui lui est propre. Généralement elle se compose de trois instances décisionnelles ayant des rôles bien précis : une équipe de coordination, un conseil d'administration bénévole et une assemblée générale annuelle des membres.

### **1.3.2 Missions particulières**

Il est certain que la ou les missions particulières qui orientent et qui dictent les faits et gestes d'un organisme à but non lucratif peuvent-être extrêmement variées. Les organismes à but non lucratif se donnent une mission sociale, l'atteinte de certains objectifs en lien avec leur mission est leur préoccupation principale. Dans le cas qui nous intéresse, la mission principale des organismes observés est orientée vers l'environnement, vers la gestion des matières résiduelles. Les OBNL qui désirent œuvrer dans le domaine de la gestion des matières résiduelles font souvent preuve d'imagination et d'audace. Ils s'attaquent à des créneaux où ils ne concurrenceront pas le secteur privé. Pour n'en citer que quelques-uns, ils trouvent du potentiel dans le recyclage de vélos, d'ordinateurs, de la peinture, des mobiliers scolaires, des vêtements. Leur objectif vert est d'envoyer moins de matières résiduelles à l'élimination, de favoriser d'avantage la réduction, la récupération, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

En plus de leur mission environnementale, la grande majorité des organismes à but non lucratif qui œuvrent dans ce secteur d'activité ont également une mission sociale très importante : celle de la réinsertion sociale. Faire de la réinsertion sociale signifie favoriser l'embauche de chômeurs, d'handicapés physiques ou mentaux de différents niveaux, d'assistés sociaux, ou de toute autre catégorie d'individus généralement exclue de la

population active. Cette deuxième mission augmente les chances de ces OBNL de trouver de la main d'œuvre non spécialisée. Elles reçoivent également un financement complémentaire sous forme de subventions gouvernementales. Enfin elles permettent aux individus qui y participent de bâtir une expérience de travail pertinente très utile par la suite dans le cadre de leur démarche de recherche d'emploi non spécialisé à long terme.

### **Rentabilité économique**

La rentabilité économique est un principe de base en entreprise. Réduite à sa plus simple expression, elle représente les bénéfices, les profits. Dans le contexte d'un organisme à but non lucratif, cette vision de la rentabilité économique n'est pas applicable. L'objectif économique d'un OBNL n'est pas le profit, mais l'équilibre budgétaire. En plus, la rentabilité économique d'un projet, ou de quelques activités que ce soit, doit également être mesurée à l'extérieur de l'organisme. Ceux-ci sont souvent subventionnés afin qu'ils soient en mesure de demeurer en opération. Cette participation gouvernementale ou caritative amène également une certaine forme de rentabilité économique par l'activité qu'elle supporte : création ou maintien d'emplois, exploitation d'une nouvelle filière d'activité économique, offre des services à la population ou aux entreprises, utilisation de l'apport fourni à des fins de marketing.

### **Rentabilité sociale**

Le concept de rentabilité est très rarement attribué à autre chose qu'à l'économie, à l'argent. Dans le cadre d'une analyse des résultats d'un organisme à but non lucratif, il faut voir au delà de la rentabilité économique et de l'équilibre budgétaire. L'équilibre budgétaire est certainement une condition gagnante pour permettre une longue vie à un OBNL, mais l'OBNL doit principalement produire des résultats sur le plan social. Peu importe qu'il pratique la réinsertion en milieu de travail ou pas, l'ensemble des OBNL génère de la rentabilité sociale. Si le concept de rentabilité sociale est difficile à définir, il est plutôt facile à illustrer. Par exemple, la réinsertion en milieu de travail permet à des exclus de s'inscrire dans l'effort collectif d'épanouissement de la société, il y a un gain pour l'individu et pour la collectivité.

### **Rentabilité environnementale**

La rentabilité environnementale est un bénéfice encore plus difficile à cerner que la rentabilité sociale. Il y a un potentiel de rentabilité environnementale dès que les opérations d'un organisme s'inscrivent à l'intérieur d'une démarche comprenant des objectifs

environnementaux. La rentabilité environnementale doit se traduire par l'atteinte d'objectifs verts et ces objectifs peuvent prendre plusieurs formes. Une organisation doit parfois dépenser une certaine somme d'argent afin d'atteindre ces objectifs verts et parfois le retour sur l'investissement ne rend pas cette dépense économiquement rentable. Il n'y a pas de lien de causalité entre la rentabilité économique et la rentabilité environnementale, par contre, les deux peuvent très bien aller ensemble. En fait, lorsqu'une entreprise prend diverses mesures afin de réduire ses impacts environnementaux, lorsqu'elle introduit des matières secondaires dans son processus de production, lorsqu'elle œuvre dans un domaine en lien avec la gestion de l'environnement par exemple, il y a de fortes chances que ses opérations génèrent de la rentabilité environnementale.

### **1.3.3 Exemples concrets**

#### **Insertech Angus**

Pour une description détaillée de leurs activités, leur mode de fonctionnement et les produits qu'ils ont à offrir, il est intéressant de visiter leur site Internet au [www.insertech.qc.ca](http://www.insertech.qc.ca). L'entreprise y fait également la description de sa mission et de ses résultats.

« Insertech Angus est une entreprise sociale qui œuvre dans le domaine de l'informatique. Sa première mission ? L'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes en difficulté. L'entreprise forme et prépare au marché du travail des jeunes de 18 à 30 ans, tout en offrant une diversité de produits et services informatiques à une clientèle variée.

Depuis 1998, grâce à l'appui financier d'Emploi-Québec, Insertech offre chaque année à 45 jeunes une expérience de travail salarié en informatique d'une durée de six mois, accompagnée d'une formation personnelle, sociale et technique et d'un suivi individualisé pour les régler les difficultés qui entravent leur vie. La bonne nouvelle ? Environ 90 % des jeunes finissants du programme d'insertion intègrent ensuite avec succès le marché du travail ou retournent aux études. Toutes les activités de formation et d'intégration chez Insertech se déroulent dans le cadre d'un atelier de récupération, de remise à niveau, de réparation de matériel informatique et d'assemblage d'ordinateurs.

Insertech offre aussi un lieu de formation pratique et d'expérience de travail à des étudiants et jeunes diplômés dans des créneaux technologiques. Notre corporation à but non lucratif est dirigée par un conseil d'administration composé de représentants de différents milieux d'affaires, éducatifs et sociaux, et présidé par Monsieur Gérald Larose.

Insertech Angus produit 6000 micro-ordinateurs par an, neufs ou

d'occasion. Ces ordinateurs sont distribués à bas prix aux écoles et aux organismes à but non lucratif ou vendus à des entreprises privées et à des individus. Les clients d'Insertech acquièrent des produits de qualité et ils donnent, en même temps, une deuxième chance à nos jeunes travailleurs. En donnant une seconde vie aux ordinateurs remis à neuf, Insertech contribue à la sensibilisation des gens sur l'importance de protéger notre environnement. »

Insertech Angus s'affiche comme entreprise d'économie sociale qui œuvre principalement dans le domaine de la réinsertion sociale, mais ils font également la description de la mission environnementale qu'ils se sont donnés. Ils obtiennent une rentabilité sociale très claire et bien décrite qui se traduit par un taux de succès de 90 %. La mesure de leur succès est le nombre d'individus qui profitent de leur programme de réinsertion et qui, après coup, dénichent un emploi ou font le choix de retourner aux études. Ces individus réintégrés viennent grossir les rangs de la population active et ils obtiennent à nouveau l'opportunité de se réaliser à travers un nouveau projet de vie et une participation à l'atteinte d'objectifs communs.

La rentabilité environnementale d'Insertech Angus est à deux niveaux. Dans un premier temps, ils intègrent des pièces d'ordinateurs usagés dans un de leur secteur d'activité : le réassemblage d'ordinateurs usagés. De plus, la rentabilité environnementale de l'organisme est bonifiée par l'existence d'un marché pour leur produit réassemblé. Ils écoulent 6000 ordinateurs neufs et usagés sur une base annuelle.

### **Peinture Récupérée**

Peinture Récupérée est un organisme complexe et qui a beaucoup de vécu. Tel qu'il est mentionné dans la citation suivante, au départ Peinture Récupérée faisait partie intégrante du CFER de Victoriaville. Par la suite, l'entreprise Peinture Récupérée devenant de plus en plus grosse, cette entité du CFER s'est dissociée et Peinture Récupérée a été constituée en OBNL. En fin de course, l'intégration du marché de la peinture a mené à son rachat par l'entreprise Société Laurentide Inc. et à la commercialisation de son produit principal sous la nouvelle appellation Boomerang peinture recyclée.

« À l'origine de Peintures Récupérées du Québec inc., il y a le Centre de formation en entreprise et récupération de Victoriaville (CFER), fondé en 1989 par la Commission scolaire de Victoriaville et dont le principal artisan

est M. Normand Maurice. Au départ, on n'y récupérait que le papier et le carton. Par la suite, l'idée fut lancée de récupérer les restes de peinture.

Le gouvernement québécois a créé le Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants et des peintures mis au rebut, ce qui oblige les fabricants à investir dans la revalorisation de leurs rebuts. Avec l'aide de quelques collaborateurs, Peintures Récupérées du Québec Inc., qui accusait une forte croissance depuis quelques années, est devenue en juillet 2000 une entité indépendante du CFER. Depuis, l'entreprise ne cesse de prendre de l'expansion et gagne à être connue.

Au départ, l'objectif était double : éliminer l'enfouissement des peintures et revaloriser au maximum cette ressource. Avec la nouvelle réglementation du gouvernement provincial, c'est maintenant aux fabricants de peinture qu'incombe la responsabilité de gérer leurs restants de peinture.

Grâce à la collaboration des municipalités et des grandes chaînes de distribution, Peintures Récupérées du Québec Inc. a pu établir un réseau de collecte de restants de peinture dans toutes les régions du Québec. En 2003, l'entreprise a collecté 2,6 millions de kilos de peinture et en 2004, ce sont 3 millions de kilos qui ont été acheminés à l'usine. Le volume de restants de peinture à récupérer est estimé à quatre à cinq millions de kilos au Québec seulement. Il y a donc encore beaucoup de place à l'expansion.

Peintures Récupérées du Québec Inc. est à l'heure actuelle la seule entreprise au Québec à mettre sur le marché de la peinture récupérée. Le produit fini représente 60 % de tous les produits reçus. Les contenants d'acier (24 % des arrivages) sont récupérés, pressés et expédiés dans une fonderie. Enfin, les déchets, comme la peinture sèche et autres (16 % des arrivages), sont pour le moment non traités et en partie éliminés par des entreprises spécialisées dans ce domaine.

La vente de peinture se divise en deux catégories : la vente au détail de la marque maison Boomerang par des détaillants, représentant 60 % de la production, et 40 % est exportée. Des pays comme Cuba, Haïti, et le Mexique ainsi que certains pays d'Afrique sont déjà des consommateurs réguliers de nos produits. Le rapport qualité/prix est l'élément principal qui incite le consommateur à choisir la peinture récupérée. »

Dans la mission de l'organisme, il n'est pas question de réinsertion en milieu de travail. Par contre, l'historique de l'organisme et le fait qu'il ait vu le jour sous la structure d'un CFER témoigne de l'implication de l'organisme à travers un processus de formation académique afin de donner une chance de succès à une classe de jeunes prédestinés à l'abandon scolaire. Permettre à des jeunes d'acquérir une formation académique faite sur mesure pour eux et ainsi réussir à faire des citoyens responsables avec un certain nombre d'entre eux, c'est également de la rentabilité sociale. Toujours dans le domaine de la rentabilité sociale de l'organisme, ils ont mis en marché un produit de bonne qualité et qui se détaille moins cher

que les produits neufs. Ils permettent donc à certaines classes moins fortunées de la société, localement et mondialement, de se procurer un produit non essentiel mais qui permet certainement d'améliorer les conditions de vie par une touche de couleurs et de propreté.

## **2. ÉTAT DE LA SITUATION DES DIFFÉRENTES FILIÈRES DES 3RV**

### **2.1 Selon Recyc-Québec**

Recyc-Québec est certainement un organisme gouvernemental important en gestion des matières résiduelles. Le mandat de Recyc-Québec est le suivant : « La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.»

Recyc-Québec affirme agir principalement dans les champs d'activités suivants :

- promouvoir la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;
- administrer tout système de consignation;
- réaliser des travaux de recherche ou de développement et mettre au point ou implanter des technologies;
- aider les entreprises œuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage ou la valorisation des matières résiduelles;
- intervenir sur les marchés des produits du recyclage et de la valorisation de façon à favoriser le développement de marchés pour les matières secondaires en partenariat avec les secteurs industriels;
- mettre en place des projets éducatifs sur la conservation des ressources, la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage ou la valorisation;
- administrer tout programme du gouvernement connexe à ses objets;
- conclure des ententes avec toute personne, municipalité, société ou organisme dans le cadre de la gestion des matières résiduelles;
- mobiliser et concerter les intervenants œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles pour l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;
- développer et gérer un système de connaissances permettant de vérifier l'atteinte de l'objectif global et des objectifs sectoriels de récupération des matières résiduelles; offrir au monde municipal des services conseils pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles;

- réaliser tout mandat que lui confie une autre loi, le gouvernement ou le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Parmi les informations communiquées par Recyc-Québec, celles sur la performance des 12 principales filières de récupération permettent de juger de la place réelle qui pourrait être offerte aux entreprises d'économie sociale. C'est le but poursuivi dans les sous-sections suivantes.

### 2.1.1 Les huiles usées

Les huiles usées proviennent de plusieurs sources et sont de natures diverses. Les principales sources d'huiles usées sont les grandes industries, les garages et stations-service, les particuliers qui font eux-mêmes les vidanges d'huile de leur véhicule ainsi que le secteur agricole. Les huiles usées regroupent des lubrifiants de moteur, des liquides hydrauliques, des fluides isolants et des liquides de refroidissement.

Tableau 2.1 Quantité d'huiles usées récupérées annuellement par secteur avant programme (en million de litres MI)

Secteurs	Génération	Récupération
Industries et garages	63 à 68	48,2
Particuliers faisant eux-mêmes leur vidange d'huile et domaine agricole	10 à 15	0,8
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>49</b>

Tiré de *Fiche d'information : Les huiles usagées* (2006, p. 4)

« Des données préliminaires pour 2005 en ce qui concerne le programme majeur, celui de la Société de gestion des huiles, contenants et filtres usagés (SOGHU), nous indique des hausses importantes de ces taux de récupération après 9 mois de fonctionnement. Les taux pour les huiles et les filtres dépasseraient 70 %, quoique le taux de retour des contenants demeurerait encore bas, de l'ordre de 15 à 20 %. » (Recyc-Québec, 2006)

Actuellement il existe deux avenir pour les huiles usées : le recyclage et la valorisation. D'abord, les huiles usées peuvent servir de combustible dans certains équipements de combustion d'une puissance minimale de 3 mégawatts, mais seulement les huiles usées ne

dépassant pas certaines concentrations de contaminant. Il existe qu'un seul procédé de recyclage pour les huiles usées. Il est possible de régénérer les huiles usées afin de rendre au produit ses propriétés lubrifiantes et ainsi les utiliser à nouveau. Il est important de noter que les propriétés lubrifiantes des huiles régénérées offrent un rendement équivalent à celui des huiles neuves. La seule usine canadienne offrant ce type de traitement des huiles usées est située en Ontario.

Les huiles usées font partie des résidus domestiques dangereux et aucun OBNL n'est actif dans ce domaine de récupération.

### 2.2.2 Les matériaux de construction

« La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 vise à récupérer 60 % de tous les résidus de CRD pouvant être mis en valeur. En 2004, la quantité de résidus de CRD récupérés (1,99 Mt) correspondait à environ 62 % de l'ensemble des CRD générés (3,5 Mt), ce qui signifie qu'au global, l'objectif attribué au secteur des CRD a été atteint. » (Recyc-Québec, 2006)

Tableau 2.2 Quantité et provenance des CRD depuis 1996 (en millier de tonnes métriques)

Secteurs	Années			
	1996	2000	2002	2004
Municipal	0	12	18	60
CRD *	875	1 161	1 757	1 930
<b>Total</b>	<b>875</b>	<b>1 173</b>	<b>1 775</b>	<b>1 990</b>

Tiré de *Fiche d'information : Les résidus de construction, rénovation et démolition* (2006, p. 2)

Le recyclage des CRD est généralement plus coûteux que l'acheminement de ceux-ci vers un site d'enfouissement. Cette problématique freine la progression du recyclage et il est réaliste de croire que seul un cadre réglementaire pourrait venir inverser cette tendance. La majeure partie des CRD actuellement recyclée est principalement constituée des résidus d'asphalte et de béton. Les opérations de recyclage associées à l'asphalte et au béton sont responsables de l'atteinte de l'objectif de la politique dans cette catégorie. Ce succès est lié à l'établissement de normes complémentaires par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) qui autorise maintenant ce type de résidus comme matériaux de remblais.

Tableau 2.3 Débouchés en fonction du type de CRD

Résidus récupérés	Débouchés
Asphalte	Bardeaux d'asphalte, matériaux de retouches routières, matériaux de remblai, pierres de drainage, agrégats dans la production de béton bitumineux.
Béton bitumineux	Matériaux de remblai, pierres de drainage, agrégats dans la production de béton de ciment ou de béton bitumineux, matériel de retouche pour les trous et les défauts routiers.
Béton de ciment	Matériaux de remblai, pierres de drainage, agrégats dans la production de béton de ciment ou de béton bitumineux.
Béton armé	Acier d'armature, poutres et charpentes.
Briques	Matériaux de remblai, pierres de drainage, agrégats dans la production de béton de ciment ou de béton bitumineux.
Bois non traité	Planches jointées, fertilisant, matière pour le compostage, panneaux de contre-plaqué, palettes d'aggloméré moulées, briquettes pour foyers, litière, granules combustibles, paillis, agrégats pour béton.
Gypse	Fertilisant, litière, isolant acoustique, isolant thermique.
Copeaux de bois	Matériaux isolants, bardeaux, sciure de bois, bardeaux d'asphalte, papiers feutre, panneaux de revêtement, panneaux acoustiques.

Tiré de *Fiche d'information : Les résidus de construction, rénovation et démolition* (2006, p. 4)

Les différents CRD ne manquent pas de débouchés, par contre, les activités de tri, à la source ou dans un centre spécialisé, nécessitent soit des équipements spéciaux soit un temps de traitement qui tous deux nuisent à la rentabilité du recyclage des CRD.

Quelques OBNL occupent un créneau spécialisé de récupération des matériaux de démolition ou de désassemblage. Il y a encore de l'espace non occupé en gestion de matières résiduelles de ce type.

### 2.2.3 Les matières putrescibles

Depuis environ 15 ans, les méthodes et les habitudes des gens pour disposer de leurs déchets de table ont changé. Le compostage résidentiel a gagné en popularité et certaines municipalités ont des collectes à trois voies : ordure, collecte sélective, matières putrescible. Même chez les municipalités qui n'offrent pas de collecte de troisième voie, plusieurs mettent en place sur une base ponctuelle, des collectes de récupération de divers résidus compostables : arbre de Noël, et feuilles à l'automne.

Tableau 2.4 Quantité de matière compostable récupérée en 2004 tous secteurs confondus

Catégories de matières compostables	Quantité	%
Résidus de bois	112 612	50 %
Résidus verts	55 273	25 %
Résidus organiques résidentiels	19 916	9 %
Boues agroalimentaires	11 249	5 %
Résidus agricoles (excluant les fumiers et lisiers)	6 465	3 %
Résidus agroalimentaires	6 524	3 %
Résidus organiques ICI	6 504	3 %
Résidus marins	6 271	3 %
<b>Total</b>	<b>224 815</b>	<b>100 %</b>

Tiré de *Fiche d'information : Les matières putrescibles* (2006, p. 4)

Malgré un changement perceptible dans les mentalités et certaines habitudes de vie, il reste encore beaucoup de résistance face au compostage. Les objectifs de la politique québécoise sont ambitieux et il reste encore beaucoup de chemin à faire afin de les atteindre (tableau 2.5). Des OBNL ne sont pas présentes dans l'activité de compostage industriel, mais elles sont actives dans la distribution de compostières domestiques et pour la formation au compostage. Il y a encore de l'espace non occupé en gestion de matières résiduelles pour la sensibilisation et les formations sur ce sujet.

Tableau 2.5 Quantités visées par la Politique de résidus compostables générés et récupérés au Québec en 2004 (en tonnes métriques).

Secteurs	Quantité potentielle	Objectifs pour 2008	Quantité visée	Quantité récupérée	% récupéré
Municipal	1 287 000	60 %	772 200	75 190	6 %
ICI sans le bois <sup>(1)</sup>	276 000	60 %	165 600	37 013	13 %
<b>Total</b>	<b>1 563 000</b>	<b>60 %</b>	<b>937 800</b>	<b>112 203</b>	<b>7 %</b>

Tiré de *Fiche d'information : Les matières putrescibles* (2006, p. 4)

## 2.2.4 Les métaux

Le principal défi du recyclage des métaux est la pureté du flux généré. Le tri des métaux doit être effectué avec soin afin de produire des lots de métaux récupérés ayant la plus grande valeur possible sur le marché. Un lot de métal contenant trop d'impuretés sera rejeté par l'acheteur puisque les particularités physiques du métal ne sont pas les mêmes. Actuellement les métaux recyclés sont partagés en deux grandes catégories, les métaux ferreux et les non-ferreux (aluminium, zinc, cuivre, etc.). Les particularités physiques de l'ensemble des métaux font en sorte que ceux-ci sont recyclables à l'infini. En plus, le recyclage des métaux représente souvent une opération industrielle moins coûteuse que l'activité traditionnelle de production à partir de matière première neuve. Dans le cas précis de l'acier, « chaque tonne d'acier recyclé économise 1135 kg de minerai de fer, 635 kg de charbon et 54 kg de calcaire » (Recyc-Québec), en plus de l'énergie économisée et des activités minières évitées.

Tableau 2.6 Quantité de métal récupéré au Québec de 1994 à 2004 (en milliers de tonnes métriques)

	1994	1996	1998	2000	2002	2004
Collecte sélective	6	11	11	13	13	13
Consigne	8,5	11	11	11	10	10
ICI*	1 005	1 001	1 001	1 270	1 463	1 392
<b>Total</b>	<b>1 020</b>	<b>1 023</b>	<b>1 023</b>	<b>1 294</b>	<b>1 486</b>	<b>1 415</b>

\* Incluant le secteur de la construction, rénovation, et démolition (CRD)

Tiré de *Fiche d'information : Les métaux* (2006, p. 2)

Les objectifs fixés par la politique pour les différents secteurs n'ont pas encore été atteints. Le tableau 2.7 indique le chemin parcouru et celui qu'il reste à faire dans chaque secteur.

C'est le secteur municipal qui affiche le retard le plus important, mais c'est également ce secteur qui a la tâche la plus difficile puisque c'est au travers de la collecte sélective et la volonté populaire qu'il peut atteindre les différents objectifs établis dans la politique québécoise.

Tableau 2.7 Quantités de résidus métalliques générés et récupérés au Québec en 2004 (en tonnes métriques)

Secteurs	Quantité potentielle	Objectifs pour 2008	Quantité visée	Quantité récupérée	% récupéré
Collecte sélective	82 000	60 %	49 200	13 000	16 %
Consigne CRU	14 000	80 %	11 200	10 300	74 %
ICI	1 600 000	95 %	1 520 000	1 391 700	87 %
CRD	46 000	60 %	27 600	Ind.*	Ind.*
<b>Total</b>	<b>1 742 000</b>	<b>93 %</b>	<b>1 608 000</b>	<b>1 415 000</b>	<b>81 %</b>

\* La quantité de métal récupéré du secteur CRD est assimilée à la quantité récupérée dans le secteur ICI.

Tiré de *Fiche d'information : Les métaux* (2006, p. 4)

Les OBNL sont actifs dans des créneaux spécialisés de démantèlement et de récupération des métaux. Il y a encore de l'espace non occupé en gestion de matières résiduelles de ce type.

### 2.2.5 Les papiers et cartons

Le recyclage du papier et du carton est une opération rentable énergétiquement. La quantité d'énergie nécessaire au recyclage d'une tonne métrique de papier est moindre que pour la production d'une tonne métrique de papier neuf. Outre cette rentabilité énergétique, le prix d'une tonne métrique de matières secondaires de cette catégorie varie entre \$70 et \$380, et cette progression du prix de vente de la matière secondaire devrait aider l'industrie à se donner les moyens de faire augmenter la quantité de matières récupérées. La demande pour les matières secondaires augmente, alors le prix monte, et l'industrie à tout intérêt à participer activement aux programmes de récupération en place dans le monde municipal et les ICI afin de satisfaire cette demande croissante et ainsi réaliser le maximum de bénéfices.

Tableau 2.8 Quantité de papiers et de cartons récupérés au Québec depuis 1992 (en milliers de tonnes métriques)

	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004
Municipal	101	130	198	216	258	301	308
ICI*	344	512	598	562	572	645	724
<b>Total</b>	<b>445</b>	<b>642</b>	<b>796</b>	<b>778</b>	<b>830</b>	<b>946</b>	<b>1 032</b>

\*Incluant CRD

Tiré de *Fiche d'information : Le papier et le carton* (2006, p. 3)

Puisque les programmes de collectes municipales et dans les ICI n'obtiennent pas les succès escomptés, l'industrie québécoise des pâtes et papiers doit importer des matières récupérées en provenance des États-Unis. En 2002, l'industrie québécoise a recyclé 2 463 millions de tonnes de papiers et de cartons, dont 1 million de tonnes ont été importées. Comme pour les métaux et les plastiques, les municipalités sont à la merci de la participation des citoyens pour l'atteinte de leurs objectifs.

Tableau 2.9 Quantités visées par la politique de papiers et de cartons générés et récupérés au Québec en 2004 (en tonnes métriques)

Secteurs	Quantité potentielle	Objectifs pour 2008	Quantité visée	Quantité récupérée	% récupéré sur potentiel
Municipal	912 000	60 %	547 200	307 900	34 %
ICI	1 305 000	70 %	913 500	723 700	54 %
CRD	37 000	60 %	22 200	ind.*	ind.*
<b>Total</b>	<b>2 254 000</b>	<b>66 %</b>	<b>1 482 900</b>	<b>1 031 600</b>	<b>40 %</b>

\* ind.= valeur indéterminée. Les quantités récupérées dans le secteur CRD sont incluses avec celles des ICI. Le potentiel est calculé en conséquence.

Tiré de *Fiche d'information : Le papier et le carton* (2006, p. 4)

Les OBNL sont actifs dans certains créneaux spécialisés de récupération des papiers, tels les papiers confidentiels. Il y a encore de l'espace non occupé en gestion de matières résiduelles de ce type.

## 2.2.6 La peinture

Le Québec possède une structure efficace encadrant le recyclage de la peinture. Cette structure intègre les producteurs, les détaillants, les municipalités, le gouvernement et le recycleur. Entre 1998 et 2004, la quantité de peinture recyclée a quadruplé grâce à la

structure mise en place au fil des ans. La progression est éloquent, 600 tonnes métriques en 1998 contre 2 934 en 2004. L'objectif de la politique indique que 75 % de la peinture doit- être recyclée d'ici 2008.

Tableau 2.10 Récupération de peinture et de contenants de 1998 à 2004 (en tonnes métriques)

	1998	2000	2002	2004
Récupération nette, peinture et contenants	600	1115	2 470	2 934

Tiré de *Fiche d'information : Les peintures* (2006, p. 5)

Aujourd'hui, ce sont environ 4 000 tonnes métriques qui sont récupérées. Année après année, les sous-produits générés par le processus de récupération des peintures se répartissent comme suit : 60 % en peinture pour réemploi, 20 % en métal destiné au recyclage, 20 % de résidus non recyclables destinés à l'élimination.

Depuis la vente de l'usine de peinture de Victoriaville, les OBNL ne sont plus impliqués dans la récupération et le traitement de la peinture. Ces opérations relèvent de l'entreprise privée qui a acquis l'activité industrielle rentable mise en place par une OBNL.

### 2.2.7 Les plastiques

Les plastiques thermoformables sont recyclables. Par contre, les particularités physiques de certains objets de plastiques rendent leur recyclage difficilement rentable. C'est le cas des plastiques composites de diverses natures assemblés dans un même objet. Dans d'autres cas, c'est la faible quantité d'un type particulier de plastique récupéré lors de la collecte sélective qui rend le recyclage plus coûteux que lucratif. Au Québec, les principales résines recyclées sont le téréphtalate de polyéthylène (plastique # 1) et le polyéthylène haute densité (plastique # 2) parce que les débouchés sont multiples. Les plastiques proviennent de trois sources identifiées qui sont les collectes sélectives municipales, la consigne sur les contenants à remplissage unique, et les ICI.






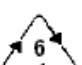

Tableau 2.11 Provenance et taux de récupération des matières résiduelles de plastique par secteurs au Québec (2004)

Secteurs	Provenance (%)
Collecte sélective	22 %
Consigne CRU	13,4 %
ICI	64 %

Tiré de *Fiche d'information : Les plastiques* (2006, p. 2)

Le recyclage peut-être fait de trois façons différentes : recyclage générique, recyclage en vrac, et recyclage chimique et thermique. Le recyclage générique est la méthode la plus courante. Elle procure le flux de matières secondaires le plus pur. Pour arriver au meilleur résultat, les plastiques ont d'abord été triés en fonction du type de résine. Ensuite, le plastique doit être inspecté, broyé et lavé, afin d'obtenir en fin de course un plastique revenu par extrusion à son stade de résine.

Tableau 2.12 Les principales résines thermoplastiques et leurs utilisations les plus courantes

Code	Nom	Utilisations courantes	Exemples de produits à contenu recyclé
	Polyéthylène téréphthalate (PÉT)	Bouteilles de boissons gazeuses et autres contenants alimentaires.	Vêtements de polar, tapis, chemises à manches courtes, montres, souliers de course.
	Polyéthylène haute densité (PÉhd)	Bouteilles d'eau de javel et de shampoing, récipients de crème glacée et contenants de lait ou de jus, sacs à emporter.	Bacs de récupération, bouteilles de shampoing ou d'huile à moteur, mobilier urbain (bancs de parc et tables à pique-nique).
	Polychlorure de vinyle (PVC)	Matériaux de construction, stores verticaux, boyaux d'arrosage.	Revêtement, tuyaux, cônes de circulation, tuiles à plancher.
	Polyéthylène basse densité (PÉbd)	Sacs à ordures, à épicerie, à sandwich, pellicule extensible.	Nouveaux sacs d'épicerie et de magasinage, plastibois.
	Polypropylène (PP)	Bouchons et couvercles, pots de yogourt et de margarine.	Brosses à cheveux, coquilles de batteries, balais, palettes, pièces d'automobile, caisses à lait.
	Polystyrène (PS)	<u>Expansé (styro mousse)</u> : Verres à café, plateaux pour viandes et poissons, matériel d'isolation. <u>Non expansé</u> : Ustensiles, verres de bière, petits contenants de lait et de crème pour le café.	Règles et autres fournitures de bureau, boîtiers pour disques compacts et cassettes vidéo, plateaux de table, isolant.
	Autres : variété de résines, matériaux multicouches	Bouteilles d'eau de 18 litres réutilisables, bouteilles de ketchup.	Mobilier urbain (plastibois) : bancs de parc, tables à pique-nique, clôtures.

Tiré de *Fiche d'information : Les plastiques* (2006, p. 1)

Le recyclage en vrac consiste à utiliser des lots de plastiques mélangés, de les liquéfier et de mouler directement d'autres produits finis. Cette méthode permet d'éviter l'étape du tri. Cependant le niveau d'impuretés ne doit pas être trop élevé pour que les lots soient utilisables.

Enfin le recyclage chimique et thermique de certains plastiques consiste à les exposer à des réactifs chimiques qui brisent les chaînes de polymère et reforment les monomères ou des fragments courts. Cette méthode de recyclage permet d'inclure jusqu'à 25 % de plastiques recyclés dans le processus de fabrication de contenants non-alimentaires.

Les OBNL ne sont qu'indirectement impliquées dans la récupération des plastiques, notamment par le démantèlement d'objets technologiques. Il y a encore de l'espace non occupé en gestion de matières résiduelles de ce type.

### **2.2.8 Les pneus**

Fait à noter dès le départ, l'objectif de la politique de récupérer 85 % des pneus d'ici 2008, a été atteint en 2002. Lorsque l'on parle de la récupération des pneus, il y a trois avenir probables : le remoulage, le recyclage et la valorisation énergétique.

Le remoulage consiste en une forme de réemploi des pneus. Le processus consiste à recouvrir les pneus d'une couche de caoutchouc et de provoquer la vulcanisation par une cuisson. Plus de 500 000 pneus auraient été remoulés à ce jour.

Le recyclage proprement dit consiste à broyer les pneus, séparer le caoutchouc, le métal et la fibre textile mécaniquement. À cette étape, la poudre de caoutchouc est de la poudrette, une matière secondaire de bonne qualité. Plus la poudre de caoutchouc est fine, plus sa valeur marchande sera grande.

Finalement, la valorisation des pneus récupérés est possible en les utilisant comme combustible à l'intérieur des fours de cimenterie. Ces pneus sont valorisés dans les fours rotatifs à haute température qui procurent une combustion complète : Ciment St-Laurent, Lafarge Canada, Ciment Québec ainsi que Nova Pb..

Tout le champ de la récupération est investi par le secteur ICI qui réalise la récupération, le transport et la mise en valeur à l'aide du droit environnemental payé à l'achat d'un pneu neuf. Il n'y a pas d'OBNL dans ce secteur d'activités.

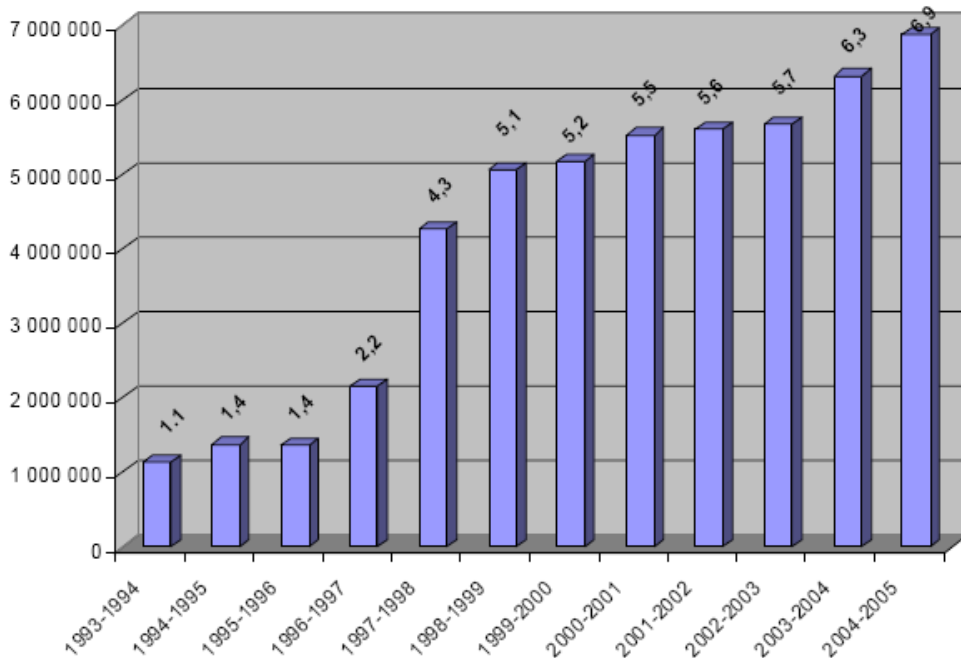


Figure 2.1 Évolution de la récupération des pneus hors d'usage au Québec depuis 1993 (en Équivalent pneu automobile)

Tiré de *Fiche d'information : Les pneus hors d'usage* (2006, p. 4)

### 2.2.9 Les résidus domestiques dangereux

D'entrée de jeu il est essentiel de noter que bien que certains RDD soient recyclables, pour plusieurs RDD l'élimination sécuritaire reste la seule avenue parce que les quantités récupérées sont faibles. Par contre, afin de pouvoir éliminer ces RDD de façon sécuritaire, il faut pouvoir les récupérer. Au Québec, plusieurs méthodes de récupération sont en place selon le type de RDD. Pour les peintures, les huiles usées, les piles et les médicaments, il est possible de les apporter directement au point de vente : la quincaillerie (Rona, CO-OP, Matériaux bas prix), au garage (Canadian-Tire), au magasin d'électronique (La Source, Zellers), dans n'importe quelle pharmacie. En plus, il existe différentes structures municipales comme les collectes annuelles, les dépôts permanents (les Éco-Centre à Montréal) et des unités mobiles. Entre 1992 et 2000, la mise sur pied de ce réseau a permis d'enregistrer une

progression dans la quantité de RDD récupérée. Par contre depuis 2002, la quantité récupérée est redescendue jusqu'à 3 500 tonnes, sur une quantité estimée à 20 000 tonnes.

Tableau 2.14 Évolution de la quantité de RDD récupérés au Québec depuis 1992 dans le secteur municipal (en tonnes métriques)

Année	Tonnes
1992	600
1994	1 900
1996	2 200
1998	2 500
2000	5 100
2002	3 500
2004	3 815

Tiré de *Fiche d'information : Les résidus domestiques dangereux* (2006, p. 4)

Tableau 2.15 Quantités de RDD générés et récupérés au Québec en 2004 (en tonnes métriques)

Quantité potentielle	20 000
Objectif pour 2008	75 %
Quantité visée	15 000
Quantité récupérée	3 815
% récupéré	<b>20 %</b>

*\* Pour les fins de la présente fiche, un objectif de 75 % a été retenu pour l'ensemble des RDD.*

Tiré de *Fiche d'information : Les résidus domestiques dangereux* (2006, p. 5)

Parmi les RDD recyclables, il est important de mentionner la peinture, les huiles usées, certaines piles (Ni-Cd, batterie d'automobile), et des solvants. Comme en témoigne le tableau précédent, l'objectif de 75 % de la politique est loin d'être atteint.

Certains OBNL sont actifs dans la récupération des piles. Il y a encore de l'espace non occupé en gestion de matières résiduelles de ce type.

## 2.2.10 Les technologies de l'information

La quantité de TIC vendue annuellement est en croissance constante, ce qui augmente également la quantité de TIC à gérer en fin de vie. Les TIC forment des matières résiduelles complexes qui contiennent une quantité impressionnante de composants. Celles-ci comprennent aussi des contaminants, dont des métaux lourds et des matières plastiques dopées par des ignifuges bromés.

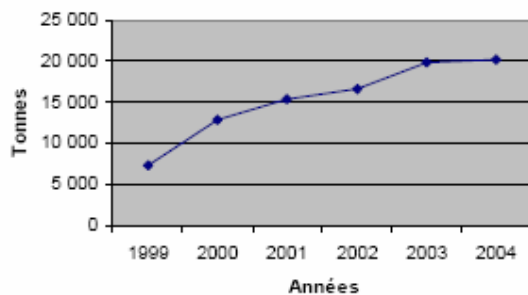


Figure 2.2 Importance croissante des déchets TIC générés au Québec

Tiré de *Fiche d'information : Les appareils de technologie de l'information* (2006, p. 3)

Avant tout, un effort de réduction devrait être fait par l'ensemble des consommateurs. L'évaluation des besoins réels en TIC devrait permettre de faire des achats mieux avisés, donc de prolonger la vie utile des TIC. Ensuite, la diffusion d'informations à l'ensemble des utilisateurs sur le réemploi possible devrait permettre d'acheminer ces équipements une fois leur première vie utile complétée. Quelques options s'offrent aux consommateurs : les entreposer, en faire don aux écoles et bibliothèques du Québec à travers le programme « Ordinateur pour école du Québec », en faire don à divers OBNL recycleurs (CFER, Insertech Angus, etc.), ou encore les remettre au fabricant (Canon, IBM, Hewlett Packard, etc.).

Tout le secteur des TIC est investi de nombreuses OBNL à la fois pour la récupération, le réemploi et le démantèlement de ces équipements. Un développement important est en cours pour que des OBNL occupent davantage d'espace en gestion de matières résiduelles de ce type.

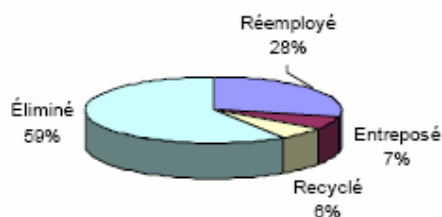


Figure 2.3. Destination des TIC québécois en fin de vie en 2004

Tiré de *Fiche d'information : Les appareils de technologie de l'information* (2006, p. 8)

### 2.2.11 Les textiles

Traditionnellement, au Québec, la récupération des matières textiles était faite en vertu d'une volonté d'entraide collective. Les vêtements sont collectés soit par des points de chute lors de l'apport volontaire soit par collecte à domicile. Les vêtements recueillis sont ensuite distribués ou vendus à prix modique, ou acheminés vers le seul et unique recycleur au Québec : Certex. Le Centre Certex récupère, trie et recycle les vieux vêtements. Ceux-ci sont acheminés en partie à des friperies locales, en partie à l'exportation. Les vêtements en mauvais état finissent partiellement en chiffons d'essuyage.

Tableau 2.18 Bilan de la gestion des textiles en 2004 (en tonnes métriques)

Secteurs	Quantité potentielle	Objectifs pour 2008	Quantité visée	Quantité récupérée	Taux de récupération
Municipal	89 000 <sup>A</sup>	50 %	44 500	26 000 <sup>D</sup>	29 %
ICI	12 000 <sup>B</sup>	70 %	Ind. <sup>C</sup>	12 000	Ind. <sup>B</sup>
Total	101 000	---	Ind. <sup>C</sup>	38 000	Ind. <sup>B</sup>

<sup>A</sup> Obtenue en multipliant la production moyenne de matières textiles résiduelles par Québécois (2 % de 418 kg, évalué par Chamard-CRIQ - Roche, 2000) par la population québécoise en 2004 (7 542 000) en ajoutant les quantités récupérées (26 000 tonnes)

<sup>B</sup> Cette valeur n'est pas déterminée, mais elle est au moins égale à la quantité récupérée.

<sup>C</sup> Indéterminé en raison de la valeur en A.

<sup>D</sup> Cette valeur tient compte de déclarations volontaires de récupérateurs et de recycleurs à l'exception de nombreux comptoirs vestimentaires et de friperies.

Tiré de *Fiche d'information : Les produits de textiles et d'habillement* (2006, p. 4)

Tableau 2.19 Quantité totale de matières textiles résiduelles récupérées de 1992 à 2004 (en tonnes métriques)

Secteurs	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004
Secteur municipal	n/d	20 000	10 000	10 000	14 000	21 000	26 000
Secteur ICI	22 000	n/d	17 000	11 000	17 000	16 000	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>22 000</b>	<b>20 000</b>	<b>27 000</b>	<b>21 000</b>	<b>31 000</b>	<b>37 000</b>	<b>38 000</b>

Tiré de *Fiche d'information : Les produits de textiles et d'habillement* (2006, p. 4)

Les chiffres exposés ici démontrent bien que la quantité de matières textiles récupérées est en progression constante depuis 1996, et donc que bien que l'objectif de 50 % pour le secteur municipal ne soit pas atteint, la progression est tout de même encourageante.

Toutes ces activités autour des textiles sont réalisées par des récupérateurs OBNL actifs depuis plusieurs décennies dans la communauté. L'objectif de mise en valeur de 50 % des textiles du secteur municipal laisse de l'espace non occupé en gestion de matières résiduelles de ce type.

### 2.2.12 Le verre

Le point de départ d'un recyclage adéquat du verre, c'est le tri. Si le verre est trié efficacement, le verre peut-être recyclé indéfiniment. En plus, il est important de noter que l'intérêt principal à la récupération et au recyclage du verre est l'économie d'énergie réalisable versus la fabrication de verre neuf, puisque le verre est une matière inerte qui ne cause aucun dommage à l'environnement.

Tableau 2.20 Provenance du verre récupéré au Québec en 2004

Secteurs	%
Collecte sélective municipale	45 %
Consigne CRU	19 %
ICI	36 %

Tiré de *Fiche d'information : Le verre* (2006, p. 2)

Tableau 2.21 Quantité de verre récupéré au Québec depuis 1988 (en tonnes métriques)

Secteurs	1988	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004
Collecte sélective	4 000	22 000	28 000	42 000	34 000	40 000	30 000	42 000
Consigne CRU	28 000	19 000	13 000	8 000	22 000	15 000	15 000	18 000
ICI	2 000	13 000	23 000	36 000	45 000	35 000	26 000	34 000
<b>Total</b>	<b>34 000</b>	<b>54 000</b>	<b>64 000</b>	<b>86 000</b>	<b>101 000</b>	<b>90 000</b>	<b>71 000</b>	<b>94 000</b>

Tiré de *Fiche d'information : Le verre* (2006, p. 3)

Tableau 2.22 Quantités visées par la Politique de résidus de verre générés et récupérés au Québec en 2004 (en tonnes métriques)

Secteurs	Quantité potentielle	Objectifs pour 2008	Quantité visée	Quantité récupérée	% récupéré
Collecte sélective	194 000	60 %	116 000	42 000	22 %
Consigne CRU	23 000	80 %	18 000	18 000	78 %
ICI	54 000	95 %	51 000	34 000	63 %
<b>Total</b>	<b>271 000</b>	<b>70 %</b>	<b>185 000</b>	<b>94 000</b>	<b>35 %</b>

Tiré de *Fiche d'information : Le verre* (2006, p. 4)

Il existe quatre voies de récupération au Québec : les collectes sélectives municipales et institutionnelles, et les consignes privées et publiques. Bien que les structures de récupération soient en place, les objectifs de la politique qui dépendent de la bonne volonté des citoyens et des entreprises, à travers diverses collectes sélectives, ne sont pas atteints. Les quantités de verre récupérées par leur intermédiaire est relativement stable depuis plus de 10 ans. Les OBNL ne sont qu'indirectement actifs dans la récupération du verre.

### **3. FAIRE UNE PLACE À L'ÉCONOMIE SOCIALE**

#### **3.1 Y a-t-il de la place en gestion de matières résiduelles au Québec ?**

##### **3.1.1 Les expériences passées**

Depuis l'adoption de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, le Québec affirme dans une déclaration de principe que les entreprises d'économie sociale ont un rôle à jouer dans la stratégie nationale qui vise l'atteinte des objectifs fixés par la politique. Qui dit entreprise d'économie sociale, dit soutien financier et dit également élaboration d'objectifs autres qu'économique. Il a été décrit précédemment que les entreprises d'économie sociale ont généralement une ou plusieurs missions particulières qui justifient leur existence. Dans le cas qui nous concerne, il a de plus été établi que les entreprises d'économie sociale produisent une rentabilité à trois niveaux : une rentabilité sociale, une rentabilité économique et une rentabilité environnementale. Par le passé, et même aujourd'hui, l'État québécois a parfois été présent en terme de soutien financier, mais il est souvent absent.

Entre 1999 et 2003, le *Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles* a permis la réalisation de plusieurs projets correspondant aux quatre critères suivants : Créer et maintenir des emplois durables et de qualité, produire des biens ou offrir des services solvables, répondre à des besoins sociaux et environnementaux, et être viable financièrement. En plus, le document explicatif du programme décrit que les projets doivent viser la récupération ou la mise en valeur d'une ou plusieurs matières résiduelles, dans l'optique d'un réemploi, d'une réutilisation ou du recyclage. Le programme prévoyait un montant maximum d'aide financière fixé à 300 000 \$ par projet ou promoteur, également soumise aux limites établies pour chacun des postes suivant : 20 000 \$ pour l'élaboration du projet, 300 000 \$ pour la consolidation ou l'expansion, et 100 000 \$ comme fond de roulement. Ici, il est pertinent de se poser les questions suivantes : qu'est-ce qui existait avant ce programme, et pourquoi n'y a-t-il pas de liens évidents avec d'autres programmes liés à la réinsertion sociale par exemple ?

Après le 31 janvier 2003, et jusqu'en avril 2005, il n'y avait plus aucun programme en place destiné exclusivement au financement des entreprises d'économie sociale ayant des activités orientées vers la gestion des matières résiduelles ou de l'environnement.

En avril 2005, le *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles* est entré en vigueur. Le programme dispose d'une enveloppe totale de 5 700 000 \$ sur 3 ans, dont 2 300 000 \$ sont réservés aux régions ressources : Abitibi-Témiscamingue, Bas St-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Nord-du-Québec, Saguenay-Lac-St-Jean. Les mêmes quatre critères ont été repris et un cinquième a été ajouté : Créer et maintenir des emplois durables et de qualité, produire des biens ou offrir des services solvables, répondre à des besoins sociaux et environnementaux, être viable financièrement, et cinquièmement respecter les critères de l'économie sociale. Ces critères de l'économie sociale évoqués ici sont tirés du site Internet du Chantier de l'économie sociale. Ce sont l'autonomie de gestion, la démocratie, la primauté de la personne, et le principe de participation.

Encore une fois, le nouveau programme maintient le cap sur les projets admissibles et les décrit comme des projets orientés vers la récupération et la mise en valeur à des fins de réemploi ou de recyclage d'une ou plusieurs des matières résiduelles suivantes : les électroménagers, les accessoires de maison, les TIC, les rebuts des CRD, les meubles, les livres, les jouets, les rebuts des ICI, les textiles, les appareils ménagers électriques, les articles de sport.

Le programme 2005-2008 n'est pas une aide financière permanente, mais dans un document sur les questions et réponses au sujet du programme, il est clairement indiqué qu'il n'est pas incompatible avec d'autres programmes d'aide financière sous la juridiction d'autres ministères ou d'autres paliers de gouvernement.

### **3.1.2 Vers une participation permanente**

Pour reprendre une idée déjà énoncée, qui dit entreprise d'économie sociale, dit soutien financier et dit également élaboration d'objectifs autres qu'économiques. Lorsque l'on parle de soutien financier, ce soutien va plus loin que l'élaboration du projet et de sa concrétisation. Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, comme dans d'autres domaines, les

entreprises d'économie sociale doivent pouvoir compter sur une forme de soutien financier stable. Par soutien financier stable, il ne faut toutefois pas comprendre financement complet sans attente de résultats.

Afin de permettre la mise sur pied d'un réseau d'entreprises d'économie sociale donnant des résultats bénéfiques pour l'ensemble de la collectivité, ce réseau doit-être soutenu intelligemment. Dans cet ordre d'idée, la multiplicité des programmes rend la tâche plus lourde pour le réseau des entreprises d'économie sociale.

Dans le cas précis des entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, il y a deux programmes différents qui se sont succédé depuis 1999. Ces deux programmes ont été décrits, et leur objectif était de favoriser le développement de ce type d'entreprise pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique nationale.

Qu'arrive-t-il ensuite ? Comment ces entreprises d'économie sociale peuvent-elles survivre ? Si l'ensemble de leurs opérations vont bien, ces entreprises peuvent arriver à être rentables et couvrir leur frais par l'activité économique qu'elles génèrent. En plus, dans le but de réduire leur frais, mais également parce que c'est une mission que l'on retrouve souvent en économie sociale, elles font de la réinsertion sociale. Faire de la réinsertion sociale, c'est être subventionné afin de permettre à certains exclus sociaux d'obtenir une expérience de travail sérieuse qui leur permettra ensuite de se trouver un emploi non spécialisé à plus long terme. Faire de la réinsertion c'est donc une source de financement, mais c'est également un défi de plus puisque que cela entraîne un roulement de personnel assez important.

Si l'on reprend les quatre critères cités dans les deux programmes, 1999-2003 et 2005-2008, l'ensemble possède des vertus beaucoup plus économiques qu'environnementales. Ce sont : créer et maintenir des emplois durables et de qualité, produire des biens ou offrir des services solvables, répondre à des besoins sociaux et environnementaux, être viable financièrement. Il est vrai que ces critères sont nobles, mais leurs accents beaucoup trop économiques, qu'il faudrait atténuer et non pas éliminer, ajoutent inutilement des barrières au développement des entreprises d'économie sociale oeuvrant en gestion des matières résiduelles, et limite leur participation à l'atteinte des objectifs de la politique.

L'État ne doit plus concevoir son programme de subvention aux entreprises d'économie sociale s'impliquant en gestion des matières résiduelles comme une dépense. Il doit plutôt le construire en considérant les bénéfices sociaux et environnementaux en premier lieu, et finalement évaluer les gains économiques possibles. Les gains sociaux et environnementaux peuvent se traduire en bénéfices, et même se traduire en coûts plus importants si ces mêmes gains n'étaient pas réalisés. Trop souvent, dans la conception traditionnelle des programmes de subvention, ce type de démarche mis en place par l'État est perçu comme des dépenses évitables, puisque les gains autres qu'économiques qu'ils entraînent ne sont pas suffisamment mis en valeur. Dans sa liste de projets pour lesquels ils ont accordé du financement en 2005-2006, le montant de la subvention est bien mis en valeur, mais nulle part il est fait mention du nombre de nouveaux emplois créés, souvent comblés par des exclus sociaux, et du nouveau volume de matières résiduelles qui pourra être traité grâce aux subventions accordées. Dans les faits, ce sont ces informations qu'il serait pertinent de présenter dans la liste dont il est question, dans le but de bien mettre en valeur les motifs de la subvention et les gains en voie de réalisation pour l'ensemble de la société civile.

En fait, si l'État internalisait l'ensemble des gains dans ses calculs de retour sur investissement, les programmes seraient sans aucun doute en place de façon permanente, puisqu'il serait plus simple de démontrer l'ensemble des bénéfices générés et de démontrer aux citoyens qu'ils participent à cet effort collectif.

### **3.2 Comment l'inclure dans la politique québécoise**

Bien que la politique nationale implique déjà les entreprises d'économies sociale dans sa stratégie visant l'atteinte des objectifs d'ici 2008, il faut aller au delà de la citation et de la mention, et il faut passer à l'action par des mesures concrètes. La politique implique les entreprises d'économie sociale de la façon suivante :

« Le soutien aux entreprises d'économie sociale

Une part non négligeable et croissante du secteur de la récupération, du réemploi et du recyclage est occupée par des entreprises d'économie sociale. Ces entreprises créent des emplois durables et de qualité, produisent des biens et services et contribuent à valoriser des matières résiduelles qui autrement seraient éliminées.

Plusieurs de ces entreprises d'économie sociale se sont aussi données pour mission de former, d'informer et de sensibiliser leur personnel et leur clientèle à une gestion des matières résiduelles plus respectueuse de l'environnement. Elles représentent une richesse inestimable à la fois pour l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie, et contribuent à la création d'emploi. Ces entreprises doivent occuper une place de choix dans la gestion durable des matières résiduelles.

Pour appuyer la croissance de ce secteur de l'économie québécoise, le gouvernement accordera une aide financière servant au démarrage, au développement et à la consolidation d'entreprises d'économie sociale œuvrant dans le domaine de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles. »

Le débat environnemental doit s'ouvrir. Même si le chemin parcouru est prometteur, il est nécessaire que la classe politique prenne acte de la légitimité accordée au débat environnemental et qu'elle pose des gestes axés sur le long terme et non pas uniquement sur une future réélection ou de l'atteinte d'objectifs spontanés, mais où aucune structure n'est en place pour le maintien de ceux-ci une fois qu'ils seront atteints.

### **3.2.1 L'environnement est un enjeu de société**

La question environnementale était jadis la propriété d'une classe d'intellectuels qui s'interrogeait sur les effets des activités humaines sur les différentes composantes de l'environnement : la faune, la flore, l'air, la terre, l'eau. Les idées dominantes à l'intérieur de la société civile sont en évolution constante, mais les modifications majeures s'opèrent généralement lentement. L'environnement a longtemps été un sujet marginalisé ou carrément absent à l'intérieur du discours politique.

Il n'y a pas si longtemps, l'opinion de la majorité sur des sujets environnementaux était très individualiste. Il était normal de causer des dommages à l'environnement afin de favoriser le développement économique et de respecter les libertés individuelles de chaque individu, « l'environnement » n'ayant aucun droit. L'homme s'était accordé le droit de causer des dommages parfois irréversibles à l'environnement au nom du développement économique et de la création de richesses, soit par ignorance ou par inconscience.

Aujourd'hui, au Canada, les choses et les mentalités ont bien changé. Il y a maintenant une protection accordée à l'environnement dans notre chartre des droits sous la forme de la

garantie faite à chaque individu du droit à un environnement sain, qui ouvre la porte à des poursuites judiciaires éventuelles. En plus, l'opinion publique est de plus en plus préoccupée par l'environnement, et les deux dernières campagnes électorales, au fédéral et au provincial, montrent bien le changement qui s'opère également au sein de la classe politique. L'environnement est devenu un enjeu de société au même titre que la santé et l'éducation, et les deux derniers débats électoraux télévisés en sont la preuve.

Dans ce contexte d'évolution de l'opinion collective face à l'environnement, il va de soit que les investissements publics en environnement ne sont plus simplement perçus comme un coût, mais également comme une nécessité afin de maintenir ou améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la société civile, ainsi que la volonté de préserver cette qualité de vie pour les générations futures. Individuellement il reste certainement beaucoup de chemin à faire, mais collectivement, un pas de géant a été franchi en sortant le débat environnemental de la marginalité et en l'étalant sur la place publique. Les dépenses publiques en environnement, peu importe leur nature et leur objectif, ont gagné en légitimité.

### **3.2.2 La politique québécoise ne doit pas être la propriété exclusive d'un ministère**

Il est vrai que le ministère du Développement durable, Environnement et Parc, ainsi que Recyc-Québec ont certainement l'expertise afin d'administrer et de veiller à l'atteinte des objectifs de la politique, mais ils devraient être épaulés ouvertement par un ensemble d'autres organismes gouvernementaux. L'environnement et la gestion des matières résiduelles, ce n'est plus uniquement l'affaire des scientifiques de ces deux organismes, c'est également une question de santé publique, d'économie, d'urbanisme, de solidarité sociale, d'éducation, d'emploi, de développement régional, et de beaucoup d'autres aspects complémentaires.

Dans le cas précis des entreprises d'économie sociale, il serait pertinent de revoir le programme de subvention actuellement en vigueur afin d'y faire participer d'autres acteurs. Comme ces entreprises œuvrent pour une diversité d'objectifs en lien avec les différentes missions particulières qu'elles s'attribuent, elles sont souvent admissibles à plus d'un programme de subvention. Actuellement, le programme de subvention est conçu afin de favoriser le développement et la création d'entreprises d'économie sociale dans le domaine de la gestion des matières résiduelles afin de favoriser l'atteindre des objectifs de la politique.

Cette vision est simpliste puisqu'elle ne garantit en rien la survie et le maintien de ces entreprises dans le temps.

L'ensemble des ministères devrait supporter financièrement la mise en application de la politique nationale, puisque l'effort collectif nécessaire à l'atteinte des objectifs de celle-ci se traduira certainement par des économies diverses, dont l'amélioration de problématique de transport, de santé publique, de solidarité sociale, d'éducation, d'emploi, etc.

### **3.2.3 Faire taire le tabou que l'environnement est un coût**

À tort ou à raison, on associe à un coût l'introduction de la variable environnementale dans l'économie et les affaires de l'État! Dans les affaires de l'État, l'environnement consiste principalement à corriger des actions du passé ayant conduit à des impacts rendus inacceptables aujourd'hui. En plus, il est vrai que l'inclusion de certains aspects environnementaux dans un projet fait grimper les coûts de réalisation, mais ces coûts représentent une petite fraction de ce qu'il en coûterait pour corriger ses impacts négatifs plus tard.

Comme les mentalités évoluent, il est de plus en plus fréquent de trouver du soutien lorsqu'il est question d'intégrer les coûts liés à l'environnement. Intégrer les coûts liés à l'environnement, c'est avant tout identifier et accepter que la réalisation d'un projet, la fabrication d'un bien, ou la vente d'un service, crée inévitablement une forme d'impacts sur l'environnement. Ce coût doit être pris en compte dès le départ, comme les coûts de main d'œuvre ou de matières premières. Cette internalisation des coûts devrait aller de soit et les prix de vente d'un produit, d'un service ou les coûts d'ensemble d'un projet seront certainement temporairement affectés. Par contre cette variable supplémentaire stimulera le développement de technologies et le développement de la réglementation.

Comme dans le domaine de l'extraction des ressources naturelles, les exploitants tentent d'extraire le maximum de ressource au plus faible coût. Les acteurs tenteront maintenant de réduire leurs impacts environnementaux au minimum et au meilleur coût possible. Dans ce contexte, de nouvelles technologies de production ou anti-pollution verront le jour. À l'heure actuelle certains coûts environnementaux ont été internalisés, mais ils varient selon le secteur d'activité, la réglementation et les technologies disponibles.

En plus de changer les idées préconçues d'antagonisme entre l'économie et l'environnement, il faut également démontrer à l'ensemble de la société civile que cette implication monétaire de l'industrie et des différents gouvernements apporte également son lot de gains. Outre les gains économiques, en terme d'économies à long terme, d'investissements privés, de créations d'emplois, d'impôts et taxes versés à l'État, il y a également des gains sociaux importants et des gains environnementaux sans aucun doute.

### **3.2.4 Démontrer les rentabilités qui en résultent**

#### **Rentabilité économique**

Pour reprendre une idée déjà énoncée, la rentabilité économique est un principe de base en entreprise. Réduite à sa plus simple expression, elle représente les bénéfices, les profits. Dans le contexte d'un organisme à but non lucratif, cette vision de la rentabilité économique n'est pas applicable. Dans un contexte plus précis, la rentabilité économique liée à une activité environnementale peut, autant chez les OBNL que chez les privés, se traduire par la réalisation de profit, la prise de nouvelle part de marché, la création d'emplois directs et indirects, l'amélioration de l'image de marque. Bien que l'objectif économique d'un OBNL ne soit pas le profit mais l'équilibre budgétaire, lorsqu'un profit est réalisé, il sera réinvesti en respect de la mission de l'organisme. Parfois, tenter d'internaliser les coûts environnementaux de notre activité économique a un coût monétaire, l'embauche d'un ou plusieurs employés, ce qui stimulera l'activité économique en général. En déclarant ouvertement les efforts environnementaux de notre corporation, ceci devient un outil marketing qui peut se traduire par une consolidation de notre clientèle et l'appropriation d'une part de la clientèle de la concurrence. En plus, la rentabilité économique d'un projet ou de quelque activité que ce soit, doit également être mesurée à l'extérieur de l'organisme.

Bien que difficile à mesurer, une problématique environnementale propre à un secteur d'activité, ou généralement présente à différentes échelles dans plusieurs secteurs d'activité, peut être accompagnée de développements technologiques qui mènent à l'apparition de nouvelles corporations offrant leurs services afin de prendre en charge cette problématique particulière : un bon exemple, la récupération sécurisée de documents confidentiels.

## **Rentabilité sociale**

Souvent associée aux OBNL, la rentabilité sociale prise au sens large peut également se retrouver en entreprise privée. Le concept de rentabilité est très rarement attribué à autre chose qu'à l'économie, à l'argent. Cependant dans le cadre d'une analyse des résultats financiers d'un organisme, il faut voir au delà de la rentabilité économique et de l'équilibre budgétaire. L'équilibre budgétaire est certainement une condition gagnante pour permettre une longue vie à une corporation, mais cette corporation produit également des résultats sociaux lorsqu'elle tente d'internaliser ses coûts environnementaux. Qu'ils aient une politique de réinsertion en milieu de travail ou pas, l'ensemble de ces corporations génèrent de la rentabilité sociale.

Le concept de rentabilité sociale est univoque, c'est en somme augmenter les rangs de la population active par une création d'emplois. Cette création d'emplois se traduit ensuite en une participation économique et sociale plus épanouissante pour un ou plusieurs individus. En plus, mais cette réalité est plus visible dans le privé, certaines corporations tentent d'atténuer leur différents impacts environnementaux par une implication financière directe envers un OBNL spécialisé ou impliqué dans l'atténuation des ces différents impacts. L'implication financière d'une corporation au sein d'un OBNL est du domaine de la rentabilité sociale du point de vue de la corporation, et du domaine de la rentabilité économique du point de vue de l'OBNL.

La rentabilité sociale est au cœur même du programme CFER. « imagine-toi si tu peux récupérer une feuille de papier, imagine-toi ce que tu peux faire avec un jeune en difficulté. Si ça ce n'est pas un déchet, lui non plus ce n'est pas un déchet ». En citant M. Normand Maurice, Mme Castonguay a elle même énoncé la preuve que les CFER recherchent avant tout la rentabilité sociale. Dans le modèle CFER, la portion centre de formation en entreprise vise à donner une expérience de travail pertinente aux élèves qui y seront inscrit pour ainsi leur permettre de se trouver un emploi non-spécialisé et finalement s'inscrire socialement en tant que citoyen actif et responsable. La pédagogie est souvent axée sur des faits d'actualité et donc le jeune finissant d'un CFER possédera un bagage académique pratique et une expérience de travail concrète. « Ce contexte de formation académique permet à l'élève d'atteindre les trois objectifs fondamentaux du CFER soit de développer des : Personnes autonomes, Citoyens engagés, Travailleurs productifs.»

## **Rentabilité environnementale**

La rentabilité environnementale est un bénéfice encore plus difficile à cerner que la rentabilité sociale. Il y a un potentiel de rentabilité environnementale dès que les opérations d'un organisme s'inscrivent à l'intérieur d'une démarche comprenant des objectifs environnementaux. Il n'y a pas de lien de causalité entre la rentabilité économique et la rentabilité environnementale, par contre, à long terme les deux peuvent très bien aller ensemble.

La rentabilité environnementale peut s'opposer concept même de rentabilité économique directe. Pourtant, dans le fond même des choses, il y a rentabilité environnementale lorsque l'on modifie nos méthodes de production afin d'empêcher ou d'atténuer un impact sur l'environnement. En fait, il devrait aller de soi que toute activité économique ait des impacts environnementaux réduits au minimum. Ce n'est pas le cas actuellement, car les activités économiques ont pour but d'être réalisées au moindre coût direct. Ce n'est que peu à peu que les décideurs commencent à s'intéresser aux impacts environnementaux de leurs activités. Puisque les dommages causés à l'environnement à travers toute activité économique peuvent être comptabilisés comme des pertes pour la société dans son ensemble, lorsque ces mêmes dommages sont évités ou limités, il est normal de le considérer dorénavant comme une question de rentabilité.

## CONCLUSION

L'hypothèse de départ n'était pas une question, mais un énoncé exigeant une démonstration. L'hypothèse s'énonçait comme suit : il sera démontré que l'existence d'une structure permanente de soutien, organisationnel et financier, aux organismes d'économie sociale oeuvrant en gestion de matières résiduelles serait bénéfique et développerait une triple rentabilité : une rentabilité environnementale, une rentabilité sociale et une rentabilité économique. Les exemples et les descriptions se sont succédé afin de démontrer qu'il y a encore de l'espace non occupé en gestion de matières résiduelles. Les trois rentabilités ont été décrites dans plusieurs contextes, et même si cette analyse ne convainc pas tout le monde, certaines questions ont été amenées sur la place publique.

Dans un premier temps, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* a été ciblée. À travers certains passages de celle-ci, comme son énoncé de principe et le rôle qu'elle octroie aux entreprises d'économie sociale, il a été démontré qu'une politique n'est qu'un amalgame de lignes directrices. À l'intérieur de la vie politique canadienne et québécoise, les politiques n'ont pas force de loi. Alors, bien que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* précise et accorde un rôle aux entreprises d'économie sociale oeuvrant en gestion de matières résiduelles, et bien que deux programmes aient vu le jour en lien avec elle, dans le plus grand respect de la politique, ces actions gouvernementales n'étaient pas obligatoires. Ces gestes ont été posés afin de faciliter l'atteinte des objectifs de la politique, mais l'effet pervers est que ces programmes n'ont pas de vision à long terme ni de volet pérenne pour permettre le maintien de ce réseau d'OBNL oeuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

La structure et l'idée originale qui a mis les CFER au monde ont été illustrées. Les CFER sont administrés comme des OBNL, mais en fait ils existent d'abord grâce à leur rattachement à une commission scolaire, puisque le modèle CFER se veut une réponse à un autre modèle pédagogique, l'ISPJ. Les CFER sont des centres de formation en premier lieu. En second lieu ils sont des entreprises de récupération. Comme la main-d'œuvre étudiante est gratuite et que les enseignants sont rémunérés par la commission scolaire, les CFER tentent souvent d'exploiter des filières de récupération avant-gardistes. La peinture, les ordinateurs, les cellulaires, le mobilier scolaire, le bois, ne sont que des exemples des différentes filières qui sont ou qui ont été ciblées par différents CFER. Les CFER ont droit à la

même subvention par élève que les autres établissements du réseau de l'éducation, mais ils n'ont pas accès à d'autres sources de financement que ceux de leur propre structure. C'est le réseau CFER qui fournit l'aide financière au démarrage d'un CFER. En tant qu'organismes à triple rentabilité, les CFER ont largement fait la preuve de leurs capacités.

Les statistiques parlent d'elles-mêmes. La figure 1.2, démontrait de façon éloquent que très peu des objectifs par secteur étaient atteints en 2004. Les chiffres disponibles à ce jour offrent une bonne vue d'ensemble du chemin parcouru et du chemin qu'il reste à faire pour atteindre les objectifs de la politique.

Il est possible de croire que dans le secteur des ICI et des CRD, de bonnes méthodes de travail et des systèmes de gestion de l'environnement permettront d'atteindre les objectifs de la politique. Par contre, dans le secteur municipal, il reste des efforts considérables à accomplir. De nouvelles idées doivent voir le jour et la population doit être invitée à participer. Faciliter la mise sur pied et la survie des OBNL oeuvrant en gestion de matières résiduelles pourrait inciter les citoyens à s'impliquer d'avantage, puisque les rentabilités économique, sociale et environnementale générées profiteront directement à la communauté dont ils font partie.

La rentabilité économique est certainement une variable importante afin d'évaluer les succès et les échecs des différents programmes, ainsi que la pertinence d'investir dans une filière ou dans une autre. Cette évaluation de la rentabilité économique est trop limitée pour être applicable aux programmes gouvernementaux. Afin de faire ressortir les bénéfices de ces sommes pour l'ensemble de la population, les rentabilités sociale et environnementale doivent-être prises en compte et ne plus être à démontrer. Le but de cet exercice est de porter ces sommes du côté des investissements, plutôt que du côté des dépenses considérées comme évitables. L'ensemble des gains réalisables et comptabilisables, en terme de rentabilité sociale et environnementale, permettent de légitimiser la participation financière de l'État dans le domaine de l'environnement et dans le soutien aux OBNL oeuvrant en gestion des matières résiduelles.

Les investissements publics et privés faits en environnement rapportent à tous en termes de rentabilité économique, sociale et environnementale. Par contre, malgré ce constat, les programmes de subvention actuels sont conçus afin d'atteindre les objectifs de la politique,

mais rien n'en garantira le maintien une fois la cible atteinte. Afin d'augmenter la légitimité de ces investissements publics, l'emphase doit être mise sur les résultats économiques, sociaux et environnementaux, plutôt que sur le montant accordé. Cette nouvelle façon de comptabiliser le projet choisi permettra de faire ressortir les avantages que nous en tirerons tous et ainsi d'en justifier le maintien dans le temps. En fait, tous insistent sur l'importance accordée au trois rentabilités, sans pour autant les nommer comme il se doit.

## RÉFÉRENCES

ARSENAULT, Robert et Normand MAURICE, *Les CFER au Québec*. Réseau québécois des CFER, Victoriaville, 28 pages.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Déchets d'hier, ressources de demain : Rapport de la commission sur la gestion des matières résiduelles au Québec*. Montréal/Québec, 1997, 477 pages.

Chantier de l'économie sociale, <http://www.chantier.qc.ca/>

Chantier de l'économie sociale, *L'économie sociale : Au cœur du développement durable*. Montréal, février 2005, 27 pages.

<http://www.chantier.qc.ca/uploads/documents/publications/mmcsdvelopdurable.pdf>

COMEAU, Yvan et al., *Emploi, Économie sociale, Développement local : Les nouvelles filières*. Presse de l'université du Québec, Ste-Foy, 2001, 336 pages.

DALPÉ, François, *Réduction, réemploi, réutilisation, recyclage et valorisation des emballages résiduels au Québec*. Université de Sherbrooke, 2000. (essai)

Le carrefour de l'économie sociale, <http://www.econosoc.be/>

FAVREAU, Louis et Lucie FRÉCHETTE, *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*. Presse de l'Université du Québec, Ste-Foy, 2002, 356 pages

LEHOUX, Mireille, *Récupération et recyclage du papier au Québec depuis l'avènement des groupes communautaires de récupération à la source*. UQAM, 1984. (mémoire)

Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Loi sur la Qualité de l'environnement, L.R.Q., c.Q-2

MARAIS, Jean-Réginald, *Gestion des matelas et des sommiers résiduels à Montréal*. Université de Sherbrooke, 2003. (essai)

Ministère du Développement durable, Environnement et Parc, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/index.asp>

OLIVIER, Marc J., *Gestions des matières résiduelles au Québec*. Les productions Jacques Bernier enr., Longueuil, 2001, 301 pages.

*Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Gazette officielle du Québec, 30 septembre 2000, 132<sup>ème</sup> année, no 39, pages 968.

Recyc-Québec, <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/accueil.asp>

Recyc-Québec, *Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec : vers une collectivité outillée, organisée et informée*. 2002, 23 pages. <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/zzBilan2513.pdf>

Recyc-Québec, *Bilan 2002 de la gestion des matières résiduelles au Québec : Pour un développement durable, cap sur 2008*. 2003, 45 pages. <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/zzBilan2557.pdf>

Recyc-Québec, *Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec*. 2006, 53 pages. <http://www.recycquebec.gouv.qc.ca/upload/publications/MICI/BILAN2004/Bilan2004.pdf>

Recyc-Québec, *Fiche d'information : La collecte résidentielle à trois voies*. 2004, 5 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les appareils de technologie de l'information*. 2004, 10 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les huiles usagées*. 2004, 7 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les huiles usagées*. 2006, 8 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les matières putrescibles*. 2005, 8 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les matières putrescibles*. 2006, 6 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les métaux*. 2004, 7 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les métaux*. 2006, 7 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Le papier et le carton*. 2004, 10 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Le papier et le carton*. 2006, 10 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les peintures*. 2004, 7 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les peintures*. 2006, 7 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les plastiques*. 2004, 9 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les plastiques*. 2006, 6 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les pneus hors d'usage*. 2004, 6 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les pneus hors d'usage*. 2006, 6 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les produits de textiles et d'habillement*. 2004, 10 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les produits de textiles et d'habillement*. 2006, 9 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les résidus de construction, rénovation et démolition*. 2004, 8 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les résidus de construction, rénovation et démolition*. 2006, 8 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les résidus domestiques dangereux*. 2004, 8 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les résidus domestiques dangereux*. 2006, 6 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Le système de consignation*. 2004, 8 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Les technologies de l'information et de la communication*. 2006, 14 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Le verre*. 2004, 10 pages.

Recyc-Québec, *Fiche d'information : Le verre*. 2006, 8 pages.

ROGER, YVES CARLEAU, *Identification de débouchés pour le plastique récupéré du matériel informatique*. Université de Sherbrooke, 2004. (essai)

VAILLANCOURT, Philippe, *Analyse du contexte québécois de la gestion des résidus de construction et de démolition*. UQAM, 2001. (mémoire)

**ANNEXE 1**

**Entrevue réalisée avec Mme Sylvie Castonguay  
à l'Hotel Sheraton de Montréal**

*Mme. Castonguay* : Le réseau des CFER en 2000 a créé sa propre fondation et la fondation nous a permis de créer notre propre chaire de recherche. Cela a été la première chaire de recherche privée en éducation, il y en a sûrement eu d'autres depuis, mais des chaires de recherche privée il y en a pas beaucoup en éducation. En 2000 ce que l'on nous disait c'est « vous êtes la première chaire de recherche privée en éducation » parce que c'était nous qui la financions, tout comme certaines grandes entreprises financent leur propre chaire de recherche parce que l'on avait décidé, et ça c'est M. Maurice qui avait eu cette idée là. Normand il disait « le modèle nous comme enseignant on a l'intuition, on l'intuition que ça fonctionne à partir de ce que l'on voit dans notre quotidien, à chaque année, pis les résultats qu'on a, on dit : oui ça marche! ». Mais, on avait jamais eu d'études scientifiques qui venaient finalement dire oui c'est vrai, ou c'est plus ou moins vrai ! Alors on c'est dit pourquoi on ne créerait pas notre propre chaire de recherche, et cette chaire de recherche là on va la mandater à venir regarder et écrire et documenter la pédagogie CFER. C'était aussi une façon pour nous de la faire connaître . . .

*Moi* : De défendre le modèle.

*Mme. Castonguay* : ...de défendre le modèle parce que là c'était toujours « ben nous on croit que, on est une équipe d'enseignants ». L'équipe grossissait parce qu'il y avait de plus en plus de CFER, mais et c'est comme ça que la chaire de recherche a vu le jour à l'université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Je dis UQTR parce que finalement la chaire est là, la titulaire de la chaire est de l'UQTR, mais je regarde tous les chercheurs qui travaillent actuellement auprès de cette chaire là, il y en a de Laval, il y en a de Sherbrooke, pis il y en a de Trois-Rivières. Il y a des gens de différentes universités dépendamment des secteurs dans lesquels ils font de la recherche. Alors, en cinq ans on a investi 1 millions pour faire de la recherche sur le modèle pédagogique CFER. Le livre d'Antoine fait partie d'un des produits finis de la chaire. Il y a trois volumes qui ont été écrits à partir, et ça c'est le dernier né. Moi je vous dirais que c'est celui qui parle le plus sur nous, qui est peut-être le plus vendeur. Les deux autres sont intéressants aussi, mais pas comme celui-ci, et il y a eu évidemment beaucoup d'autres recherches qui n'ont pas résulté par un livre, mais par des rapports ou dépendamment des secteurs.

*Moi* : Il y a beaucoup de choses sur le site Internet de la chaire. Je suis aller voir et il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'écrits, autant d'articles que de mémoires, il y en a énormément.

*Mme. Castonguay* : Alors pendant cinq ans, et on termine cette année avec la chaire de recherche notre engagement. Alors la fondation CFER qui avait été créé en 2000 elle remettait \$100,000 par année à la chaire de recherche pour qu'elle puisse documenter le modèle, alors on a donné ½ millions. En court de route on a tenté, quand on a démarré la chaire on avait tenté en approchant le ministère de l'éducation de créer un partenariat pour que le ministère de l'éducation finance tout comme nous les travaux. Parce que l'on se disait « on est dans le domaine de l'éducation, il devrait nous supporter » pis ça pas fonctionné. C'est pas facile de faire bouger le ministère dans ces types d'investissements là, alors ça n'a pas marché. Alors on c'est dit « c'est pas grave on va investir nous même et on mettra \$100,000 par année et ils feront ce qui pourront avec \$100,000 ». Mais, en même temps, on a pu approcher la Fondation Lucie et André Chagnon, vous savez l'ancien président de Vidéotron, qui eu même on une chaire de recherche, et M. Chagnon a décidé d'investir l'équivalent de ce que l'on a investit, alors il a mis lui aussi \$100,00 par année. Cela a permis un investissement d'1 millions pendant cinq ans.

*Moi* : Ça du bon sens. Ça plus de sens. Et maintenant c'est auto financé ?

*Mme. Castonguay* : Non, en fait M. Chagnon il lui reste une année parce qu'il a commencé un an plus tard, alors il lui reste une année. Dans notre cas on a pas l'intention de poursuivre parce que l'on considère qu'on a suffisamment d'écrits, que l'on a suffisamment cherché, qu'on a suffisamment trouvé, alors on veut mettre des priorités sur d'autres dossiers. Maintenant, la chaire de recherche est en train de voir si elle ne va pas se trouver d'autres partenaires pour poursuivre finalement le financement. Et là moi je pense qu'avec ce qu'ils ont, ils sont peut-être capable de frapper à la porte du ministère pour dire « Regarder, c'est une pédagogie qui fonctionne, pourquoi vous nous supporter pas pour que l'on puisse publiciser d'avantage et outiller les milieux scolaires. » Parce que le modèle pédagogique des CFER, outre le fait de former à l'emploi des jeune, si on enlève cet aspect là, le fait de travailler dans une organisation qui est spécifique, ce que nous on appel travailler en tâche globale, ça s'a s'adapte dans n'importe quel école secondaire actuellement là. C'est pas exclusif au CFER ce modèle là.

*Moi* : Vous parlez comme des classe atelier dans le fond ?

*Mme. Castonguay* : Je vais vous expliquer deux grosses distinctions qui nous caractérisent les CFER. D'abord, je vais comme revenir en arrière là. Connaissez-vous un petit peu les CFER ou pas du tout ?

*Moi* : Oui, j'en connaît une bonne part, mais sur papier.

*Mme. Castonguay* : Ok je vais compter une partie de l'histoire et à partir de l'histoire vous allez pouvoir vous situer. L'équipe de Victoriaville, un monsieur comme Normand Maurice et des collègues enseignants ont un jour travaillés avec un groupe d'élèves, qui étaient des élèves de la formation professionnelles, vous savez ceux qui vont faire un secondaire 3 et puis qui vont aller vers un métier. Ils s'étaient donné le mandat parce que ces jeunes là avaient un taux d'échec assez important dans les matières académiques et quand on les mettaient dans des profils de matières, je dirais plus manuel, dans leur secteur d'activités c'étaient des jeunes qui performaient. Normand et ces collègues étaient des profs matières, alors c'est eu qui voyaient à l'enseignement pédagogique. Ils se disaient « comment ça se fait que ça fonctionne avec l'académique avec eu, mais que ça fonctionne ailleurs ? » Quand ils parlaient avec ces jeunes là ils se disaient « c'est pas des jeunes si démunis que ça finalement ». Ils se sont dit « peut-être que l'on devrait adapter notre façon de travailler », alors ils ont organisé leur classe, je dirais tout comme un organise des ateliers de formation ou tu fais du manuel. On va leur rendre la matière académique concrète, et eu les façons de faire, et c'est là que ça devient très caractéristique pour nous, ils ont abolis la grille horaire.

Vous savez dans une école secondaire quand on entre à l'école comme étudiant le matin on reçoit la première journée une belle feuille sur laquelle tout est compartimenté, tout est décloisonné. Alors, de 8h à 9h le matin tu fais du français, de 9h à 10h tu peux faire des mathématiques, de 10 à 11 tu va faire de la géo, l'après-midi tu recommence avec l'histoire, de l'éducation physique, tu peux avoir jusqu'à 6 matières différentes dans ta journée, tout est découpé. Et ça recommence, c'est sur un cycle, on fonctionne même pas avec les jours de la semaine en plus. Pour l'élève c'est son jour 1, c'est son jour 3, je vais avoir mon français dans deux jours, j'ai commencé le matin du lundi, je vais continuer le mercredi en après-midi

parce que le français revient là. Dans le modèle pédagogique CFER on a dit non, ça ne marche pas ça.

Quand les élèves entrent en classe, pour nous, il faut qu'ils ressortent en aillant toujours, pas juste l'impression, qu'ils réalisent qu'ils ont appris quelque chose, et c'est pas en décroissant comme ça les matières que l'on arrive à faire passer les notions. Alors quand on entre dans une classe CFER, je vais vous donner un exemple très concret, si on décide ce matin que l'on apprend à écrire une lettre, on peut commencer le matin à 8h et on peut finir à 15h. Et tant et aussi longtemps que l'on aura pas terminé, on ne fera que ça. Alors quand l'élève va partir à 15h il aura écrit sa lettre, elle aura été corrigée, elle sera mis dans l'enveloppe prêt à poster.

*Moi* : Ok

*Mme. Castonguay* : Ça impose donc que les enseignants soient extrêmement flexible dans l'organisation de leur temps. Parce que si j'ai prévu, parce qu'il faut qu'on planifie quand même on a des matières à enseigner, si j'ai prévu dans la journée faire tel notion, écrire la lettre, faire des mathématiques et peut-être faire un peu de géographie et que je me rend compte que le temps prévue pour la lettre va être nécessairement plus élevé que ce que j'avais prévu au départ je laisse tomber le reste pour finaliser ça.

Alors ça c'est un des aspects qui est extrêmement important dans le modèle CFER il n'y a pas de grille horaire. Il y a une grille matière, on a des matières à enseigner, il y a un contenu notionnel, mais les enseignants sont autonomes dans la gestion de leur temps, l'organisation de leur horaire. Alors, comme direction je ne leur remet pas une grille horaire en début d'année, tu vas faire ça à tel heure, ça à tel heure, ça à tel heure.

*Moi* : Alors il y a des enseignants qui sont attirés aux projets ?

*Mme. Castonguay* : Les enseignants dans les CFER ne deviennent pas des spécialistes matière et ils sont exclusif à ce groupe là. Alors, si par exemple vous avez deux groupes d'élèves, administrativement parlant, un groupe ça génère un prof et demi. Quand on fait ça avec nos calculs de directeur d'école, à chaque fois que vous créer un groupe c'est l'équivalent d'un prof et demi. Les élèves viennent à l'école 36 périodes, les enseignants

enseigne environ 24 périodes, alors ça m'en prend 24 plus un autre 12, donc un prof et demi. Alors nous ce que l'on fait c'est que l'on met deux groupes ensembles et on y affecte 3 enseignants, et on dit aux enseignants vous êtes donc tous, tout les trois, solidairement responsable de l'ensemble de la formation de votre groupe d'élèves, voici la liste, voici vos matières. Alors c'est bien sûr qu'entre eux, si vous et moi on est ensemble et que l'on a un troisième collègue, vous dites moi j'aime les mathématiques, je suis bon l'a dedans, on va vous donner la spécialité mathématique, mais ce ne sera pas bloquer dans l'horaire que vous faites des maths là, là et là dans la semaine. On peut aussi bien décider pendant une semaine on va travailler seulement des notions mathématiques compte tenu d'un prétexte que l'on a qui va être en fonction, en fonction de ce que l'on vit dans notre réalité quotidienne. Dans tout les CFER tout les matins on commence par la lecture d'un quotidien. Pas n'importe lequel, il faut que ce soit un quotidien assez sérieux pour que l'on puisse y voir des nouvelles régionales, nationales, internationales. Alors, évidemment si vous avez la lecture du quotidien en commençant la journée pis que vous voyez, comme j'ai dis il y a une semaine ou deux dans *Le Soleil* de Québec que la compagnie Cascade avait des pertes financières extrêmement importantes pis ils présentaient un petit tableau ou on voyait sur trois ans les profits et les pertes qu'ils avaient eu. On avait là des notions mathématiques que l'on pouvaient travailler pendant une demi journée à partir du journal le matin qu'on avait vu. Alors, vous aviez peut-être pas prévu travailler le pourcentage ou les statistiques, ce matin là, mais le journal vous donne la possibilité de le faire vous allez passer votre notion et votre mathématique va devenir prioritaire dans l'enseignement de cette journée là. C'est toujours rattaché à des situations courantes de la vie, et je regarde juste avec Cascade. vous faites la lecture du journal. Quand on parle de la compagnie Cascade, et que l'on commence à regarder avec les élèves qui est la compagnie Cascade, qui sont les propriétaires de Cascade, c'est des gens de la région des Bois-Franc, c'est des gens de la région d'ou vient le premier CFER, alors imaginer vous toutes les notions de géographie que je peux faire avec ça. Je viens d'aller chercher un secteur dans le Québec ou je vais passer des notions de géographie.

*Moi* : Il faut être capable de voir au delà de la simple nouvelle.

*Mme. Castonguay* : À bien oui. Oui, Oui, Oui, il faut toujours avoir en tête comme enseignant que entre autre le journal devient un outil qui est à peu près l'outil indispensable pour passer une très grande partie de mes notions et je dois m'en servir au quotidien, donc je

dois moi comme enseignant préalablement aux élèves moi avoir lu le journal le matin. Alors les professeurs entre le matin et ce qu'ils font, la première chose qu'ils font quand ils entrent à l'école celui qui aura à faire l'actualité, par exemple parce qu'ils se partage ça, ils peuvent dire cette semaine c'est toi qui s'occupe de l'actualité, le professeur qui va faire l'actualité du matin il arrive de bonheur, il est avec son café et il lit son journal et il encercle.

*Moi* : Quand ils disent que ce sont des centres de formation en entreprise il ne se serve pas uniquement du volet entreprise pour passer leur pédagogie, ils peuvent faire toute sorte d'autres choses qui on rien à voir avec l'activité de production du centre en soi ?

*Mme. Castonguay* : Non en soi. Parce que dans un CFER là, quand on regarde ça, et c'est ça quand je vous dit nos deux caractéristiques là. Évidemment c'est des élèves en très grande difficulté, ils arrivent à 16 ans, on les a pour deux ans. C'est une formation de deux ans, pour qu'à 18 ans il puissent sortir du système de la formation jeune, en c'est l'école secondaire la formation jeune se termine à 18 ans, alors de 16 a 18 ans on les a avec nous. Durant ces deux années là on a comme objectif d'en faire des personnes autonomes, des citoyens engagés et des travailleurs productifs, dans les emplois non spécialisés. Si on veut qu'ils soient des personnes autonomes et des citoyens engagés, il faut nécessairement que l'on augmente leur niveau de bagage académique.

Il y a des jeunes qui entrent chez nous à 16 ans et ils ont une 5<sup>ème</sup> année faible d'acquis. Alors c'est bien sûr qu'avec une 5<sup>ème</sup> année tu as de la difficulté à être autonome dans la vie. Ton niveau d'alphabétisation n'est pas très élevé, et ton niveau de bagage n'est pas très très consistant pour être très autonome, alors notre objectif si on veut en faire des personnes autonomes c'est de leur donner le maximum de bagage pour qu'il puissent en deux ans, ça va vite deux ans, se retrouver dans la société et être fonctionnel, puis se trouver un emploi. Un emploi bien entendu qui va être un emploi non spécialisé. Parce que c'est jeune là lorsqu'ils vont sortir de chez nous, on aura pas réussi à leur faire faire un secondaire V, on va les avoir rendu autonome en regard du programme d'étude académique que l'on a leur passer, on leur a faites faire du français, des mathématiques, de l'histoire, de la géographie, de la biologie, c'est tout intégrés parce qu'il y a des notions essentiels que tu dois avoir dans la vie pour être capable de t'organiser là, ce sont des jeunes qui vont avoir des enfants dans peu de temps, il faut qu'il connaissent les règles de la vie courante par rapport a . . .

*Moi* : Si ils n'ont pas un secondaire V, ils ont quoi comme attestation ?

*Mme. Castonguay* : Ils ont ce que l'on appelle, on a fait reconnaître par le ministère notre programme d'étude et le ministère de l'éducation reconnaît ce qu'est un Certificat en entreprise et récupération. Ce que ça dit dans le fond c'est je suis une personne assez autonome pour occuper un emploi, comme travailleur, qui sera productif, mais dans un emploi non spécialisé. Alors ce sont des emplois que l'on va avoir des préposés à . . . toute sorte de domaine, ils peuvent se retrouver dans des petites entreprises, dans des manufactures, dans des grands magasins. Tout ce que l'on a comme emploi non spécialisé au Québec, vous savez que l'on a autour de 24%, dans les derniers chiffres que j'ai eu, d'emplois au Québec qui n'oblige pas d'avoir un secondaire terminé, mais ce n'est pas l'image que l'on a en il faut avoir un secondaire, souvent même les entreprises demandent un niveau de secondaire V, pis lorsque l'on regarde l'emploi à faire ça exige pas ce niveau de compétences académiques là, mais c'est parce que c'est le critères qu'ils se sont donnés pensant que ça peut-être un bon critère pour pas que les jeunes abandonnent l'école trop vite. Alors ils se disent qu'il faudrait au moins qu'ils se rendent là, mais il y en a qu'ils ne se rendront jamais, parce que selon les statistiques ministérielles, et dans le livre d'Antoine c'est indiqué, le conseil supérieur de l'éducation avait sorti des statistiques qui disaient que 35% des jeunes du Québec ne terminaient pas dans le temps révolu leur programme de formation d'études secondaires, alors un secondaire V, et de ce nombre là, le 35%, il y a un 10% d'élèves qui de toute façon on pas ce qu'il faut pour avoir un secondaire V, ni même un secondaire III, d'académique. C'est pas parce que tu n'a pas ce qu'il faut pour te rendre à ce niveau là que tu ne peux pas pour autant être bon travailleur dans la société si on te donne toute les chances possibles. Alors au fond les CFER on s'adresse à ce 10% là. Quand M. Maurice a commencé avec son équipe il a commencé avec des gens de la formation professionnelle alors ils ont modifié leur organisation, ils ont aboli leur grille horaire et ils se sont dit on va leur enseigner les matières académiques tout comme s'ils étaient dans une shop en train de monter un auto, ou encore en train de faire de la plomberie, et le niveau de résultat avec les jeune a été tellement extraordinaire quand ils ont passé les examens ministériels à la fin de l'année ils ont mieux performés que les élèves qui étaient de niveau secondaire régulier.. Alors cette équipe là c'est donné comme défi ensuite de prendre les pires élèves des écoles secondaires, ceux que l'on arrivent pas à faire avancer académiquement. Alors ils se sont concentré sur le 10% des élèves qui n'on pas ce qu'il faut pour terminer, parce qu'il faut comprendre que dans une population il y a une courbe.

*Moi* : C'est la première fois que l'on me parle des CFER dans cet angle là, j'ai tendance à penser que si une commission scolaire creuse la question des CFER à fond, j'ai l'impression qu'a tomber sur cette réalité là qui est bien propre à celle des CFER, va peut-être avoir tendance à être plus froide à l'idée et reculer dans la mesure ou elle va se dire : « au même moment ou je fais la promotion de la formation des jeunes et de l'atteinte du secondaire V, de l'autre côté je ferais également la promotion d'un modèle qui va donner une attestation à des jeunes qui n'auront pas leur secondaire V »

*Mme. Castonguay* : En fait la façon qu'il faut le voir, on a une population scolaire, dans notre population scolaire on a comme mandat, comme commission scolaire, de leur donner un service de qualité à tous, on a comme mission de les éduquer tous. Mes élèves très forts, ce n'est pas un problème ça, ils s'éduquent tout seul, à la limite ils n'auraient pas besoin de professeur. On en a qui sont dans une courbe moyenne bon, mais mes 10% de très faible j'ai encore comme obligation comme milieu scolaire de les scolariser au maximum de ce qu'ils sont capable et c'est pour ce 10% là que l'on a décidé de mettre en place ce modèle là parce que l'on c'est dit c'est pas normal qu'actuellement au Québec on en échappe 35%. Et 35%, le chiffre actuellement je dirait est très raisonnable, je parle avec des milieux scolaires, j'ai rencontré des gens de la commission scolaire Pointe de l'Îles à Montréal, et on me disait que ça avait dépassé le 40% chez eux, il y a plus de 40% de leurs élèves qui arrêtent l'école avant la fin d'un secondaire, qui abandonnent. Ça ça marche pas, c'est pas vrai qu'on a 40% de jeunes à la pointe de l'Îles, je comprends qu'il y a un milieu défavorisé là, mais outre ça même si tu viens d'un milieu défavorisé t'es pas nécessairement une personne incapable de poursuivre ta formation, mais c'est peut-être le modèle qu'on leur offre qui leur convient pas. Alors imaginez-vous quand tu es rendu à avoir 40% de ta clientèle qui finit pas son secondaire V, ça fait des gens qui vont coûter cher au système tantôt, parce qu'à 18 ans ils savent aller chercher leur chèque. Nous ce que l'on dit c'est que dans le 40% de la Pointe de l'Îles il y a quand même un pourcentage que même que tu voudrais leur faire faire un secondaire V, ou même un III, tu n'y arriveras pas, mais ça ne veut pas dire de baisser les bras pour autant, c'est encore là qu'on devrait se dire on se retrouse les manches, qu'es-ce que l'on fait pour ceux qui sont le moins capable. Et c'est ça que les CFER on mis en place, il se sont dit nous autre on va s'arrêter au 10% qui sont pas capable d'aller le chercher le diplôme, pour qu'on en fasse de bon travailleur pour notre société, on en a besoin de ça. M Maurice disait imaginez-vous si on peut recycler une feuille de papier ce que l'on peut faire

avec un jeune. Ce n'est pas un déchet, c'est pas parce qu'il n'est pas capable d'avoir un secondaire III que c'est un déchet. Mais il faut d'abord lui démontrer qu'il n'est pas un déchet parce quand Antoine dit : "la pédagogie des poqués", imaginez-vous un petit gars, je dis un petit gars parce que majoritairement c'est des garçons, majoritairement, le ¾ de nos élèves c'est des garçons il rentre en 1<sup>ère</sup> année et dès qu'il commence, on lui dit "t'es pas bon". Ces résultats d'évaluation le démontre bien facilement pi c'est pas long qu'il s'en rend compte. Alors quand il arrive à 16 ans, là ça fait 10 ans qu'on lui répète qu'il n'est pas bon. Il n'a pas une image de lui qui est très bonne. Nos plus solides là dedans se donnent toute sorte de moyen pour survivre dans un système ou à tous les jours on leur répète: "t'es pas bon, tu réussis pas toi, tu l'auras jamais ton sec. V, tu feras rien dans la vie"; ça là c'est un peu ce qu'ils entendent, ce n'est peut-être pas voulu comme ça mais malheureusement ça peu mené à ça, alors imaginez-vous quand ils arrivent à 16 ans, pis 16 ans ils n'ont plus l'obligation de fréquenter ils ont juste une idée en tête ces jeunes là puis ils le disent, j'vas sacrer mon camp de l'école, m'a m'en aller travailler, pis là j'vas m'en trouver une job pis là j'vas être capable de m'organiser, la maudite école à jamais rien pu faire pour moi, de toute façon j'chus pas bon à rien moi à l'école; mais à 16 ans, si tu n'as pas été préparé à affronter le monde du travail, il y a de forte chance peut-être de trouver un emploi oui, ça sa trouve, mais de le garder, ça j'en suis moins sûre. Alors c'est pour ça qu'on va donner un modèle d'organisation, qui va faire que on va les reprendre, les prendre en main puis leur montrer, attention c'est vrai que t'es poqués, comme dit Antoine, mais c'est pas que t'es pas bon, c'est peut-être que la façon dont on s'y est toujours pris avec toi c'était pas la bonne, mais on va travailler différemment puis on va te montrer que oui t'es capable. C'est jeune-là quand on leur met le journal entre les mains au début, faut dire que, surtout avec le format de nos grands quotidien, juste ça là, ça les dérange, ils ne veulent pas lire ça, ils ne sont pas intéressés, mais vous viendriez actuellement dans n'importe quel CFER au Québec, si je leur annonçait on arrête demain matin de lire Le Soleil, dans région de Québec, je peux vous dire que j'aurais une rébellion, il n'en est plus question. **Charles : C'est une belle habitude de vie.** Ils voient tout le bagage qu'ils vont chercher avec ça; il y a un jeune homme qui me disait l'autre jour "moi depuis que je suis avec le CFER, je suis devenu un garçon intéressant"; je lui ai dit : "T'es devenu un garçon intéressant ? il me dit : qu'est-ce que vous pensez que je fais dans l'autobus le soir quand je m'en retourne chez-nous! Il me dit, je parle de tout ce qu'on a appris dans la journée, principalement par le journal. Et puis il dit : tout le monde m'écoute, tout le monde me trouve bien brillant, puis tout le monde me dit, ben t'es donc ben au courant?, comment ça que tu sais ça toi qu'il y a 4 parties politique au Canada, 4 grand

partie pis qu'actuellement ce sont les conservateurs qui sont en tête etc. etc. ben, je lis le journal, faites comme moi. Pis y dit tout le monde me trouve très intéressant, même mon beau-père, parce que sa mère est remariée, avec qui je parlais jamais, est rendu qu'il me pose des questions parce que j'en sais plus que lui. Voyez-vous l'image que ça vient de donner au p'tit bonhomme là, il n'est plus un dernier de classe et ce garçon là l'année dernière me disait : "moi j'ai toujours été à l'école au secondaire à la carte". Je lui ai dit ça veut dire quoi ça l'école à la carte? Il me dit : je choisissais les journées. Il dit je regardais l'horaire que j'avais; français, math, anglais, on va laisser faire. Ah il va y avoir de l'histoire pis de la geo, le prof d'histoire il est assez cool et pis l'éducation physique ça j'aime ça, alors je vais y aller. Alors il dit j'ai fait ça." Alors je lui dit c'est pour ça que quand je regarde dans ton profil t'allais à l'école une journée sur deux ou une journée sur trois, parce qu' il était toujours absent! Ben il dit c'est ça. Alors je lui dit comment ça se fait que tu as arrêté au mois de mars? Parce que de mars à juin il n'était pas allé à l'école du tout. Ben il dit un matin j'étais arriver à l'école parce que cette journée j'avais décidé que le menu qu'on me proposait à la carte pour cette journée là était intéressant. Alors le directeur me dit : au nombre de jour que tu viens t'aurais pu laissé faire. Alors il lui dit : Ouais, t'as ben raison sais-tu je vais laisser faire mais je vais laisser faire pour le reste de l'année. Alors à 15 ans, il a mis fin à sa carrière scolaire. Dans son cas, on a été chanceux, on a pu le récupérer à 16 ans, il a décidé de revenir, parce que là entre 15 et 16, il a essayé de se trouver un emploi. Pas facile à 15 ½ de se trouver un emploi, alors il n'en a pas trouvé alors là il s'est dit, ça n'a pas de bon sens. Il avait entendu parlé de l'école alors là il est venu s'inscrire, il a manqué depuis le début de l'année, 1 seule journée et c'était une absence motivée. Il a téléphoné pour dire, je peux vraiment pas être là, mais demain soyez assuré que je serai à l'école. Il n'a jamais manqué d'autre jour.

*Moi : Pis ses parents la dedans; ça peut-être un peu étrange comme question, là, parce qu'ils sont poqués par le système en même temps, souvent ils viennent d'un milieu qui n'est pas facile?*

**Mme Castonguay :** Non, non, pas toujours, certains le milieu n'est pas facile, certains viennent d'un milieu où les parents ont vécu les mêmes difficultés, les parents sont aussi poqués et les parents ont pas du tout confiance à l'école et pour certains les parents ont carrément démissionné, parce qu'ils ne savent plus; quand vous vous battez avec votre jeune depuis la 1<sup>ère</sup> année pour le forcer à aller à l'école, il vient un moment où vous baissez les

bras, pis les parents disent : Regarde là il a 16 ans, qu'il décide, moi je ne suis plus capable de me battre avec lui. Puis vous savez, l'approche qu'on a que quand ça ne marche pas on les isole dans les écoles et puis ensuite on les envoie à la maison, on remet le problème au parent, qu'est-ce que le parent peut faire avec ça? Il peut supporter un peu comme école, mais il est assez limité, il ne peut quand même pas venir dans la classe se mettre en arrière de son gars et lui dire tu vas écouter quand le prof parle. Alors dans notre modèle outre le fait qu'on dise qu'il n'y a plus de grille horaire, parce que pour nous il est essentiel que si on démarre un apprentissage on aille jusqu'au bout, pour que lorsqu'il va sortir qu'il se dise aie ça valait la peine aujourd'hui que je vienne travailler ici, j'ai appris quelque chose. Outre ça, les enseignants en regroupant les élèves et en ayant des équipes de 3, travaillent ce qu'on appelle en tache globale. Ça veut dire que si vous vous dites, moi je fais l'actualité ce matin, moi je vais être dans la classe avec vous pour vous supporter je vais être votre soutien pédagogique. Vous me dites que votre conjointe travaille à 2 personnes dans sa classe, dans les CFER, vous voyez presque toujours 2 enseignants avec les élèves dans la classe, 2 et parfois 3 mêmes, alors, les enseignants vont se mettre ensemble pour que la notion que vous voulez passé comme prof, les 2 autres collègues vont être en appui pour s'assurer que tous les élèves suivent, tous les élèves font ce qu'on leur demande et tous les élèves terminent aussi dans le temps qu'on leur demande, le travail. Alors, si vous vous êtes en avant entrain de leur faire écrire une lettre, on revient avec la lettre, ben vos collègues vont être en support pour s'assurer que tout le monde avance, tout le monde écrit, corriger pour ne pas que à la fin du temps que vous avez, à la fin vous n'avez pas à dire bon ben donnez-moi tout ça, je vais corriger tout ça puis je vais vous ramener ça dans 2 jours. Non, non, non, là, on va tout faire ça, si on s'y met à trois, on passe au travers, si on est seul, on est pas capable.

*Moi : C'est quoi la proportion du temps qui est utilisé pour la pédagogie, pour l'entreprise. Pis le volet récupération là dedans, il vient s'imbriquer quelque part là?*

**Mme Castonguay** : Oui, alors du fait que je vous disais que ces élèves là, on a à les rendre autonome et pour nous, c'est important de développer leur niveau de citoyenneté; ça je vais le garder pour la fin, il y a nécessairement continuer les notions académiques dans les matières principales, français, mathématique, histoire, géo, pour en faire des gens qui savent ce qui se passe autour d'eux alors ça, il y a ce temps là, il y a aussi du fait qu'ils ont 16 ans et qu'à 18 ans on veut les envoyer sur le marché du travail dans des emplois non spécialisés et

voilà l'autre caractéristiques des CFER, ce que cette équipe là c'était dit à Victoriaville, c'est pas aux entreprises de prendre en charge nos élèves, nous allons nous mêmes créer nos propres usines c'est dans nos usines qu'on va les former à l'emploi. Et c'est comme ça qu'on a développer le volet usine. Pourquoi? Parce que la journée où tu formes ton usine et que tu te donnes la responsabilité d'enseignant de former toi même tes élèves, à devenir un bon travailleur, tu as toute la latitude dans la gestion du temps de ton usine aussi et ton usine devient un prétexte à la formation à l'élève. Les usines CFER, dont certaines ont été très lucrative entre autre la peinture, mais ce n'est pas l'objectif de départ de l'usine. Nos usines sont un prétexte à la formation, l'usine c'est un peu comme une autre matière académique finalement, alors je dois aller passer du temps dans l'usine parce que je veux également développer chez ces jeunes là des bonnes attitudes, des bons comportement de travailleur et on va le faire dans une réalité concrète d'usine, ce n'est pas autour d'une table dans une classe avec un prof au tableau qui énumère c'est quoi les bons comportements qu'on va développer ça alors on le fait de part notre usine dans notre quotidien.

*Moi: Ça remplace les stages! Mme Castonguay: C'est exactement ça. Moi: Parce que dans les classes ateliers, dans les écoles en adaptation scolaire quand les élèves sont prêts, ils les envoient en stage en entreprise et puis ils reviennent, puis ils retournent, puis ils reviennent.*

**Mme Castonguay :** Exactement, Nous là les CFER, on est carrément une alternative à l'ISPJ, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ça sa a été mis en place en '86 par le ministère de l'éducation. On s'était dit avec ces élèves là, parce que vous savez on enlevait tout ce qui s'appelait les métiers de la formation du professionnel court à l'époque c'était aboli, alors ils ont remplacé ça par ça et ils se sont dits alors les élèves qui ont bien de la misère, qui ont plus de 2 ans de retard et qui se retrouvent à 16 ans on va les garder à l'école en tout cas pour 2 ans et on va leur donner 50% de temps de classe et 50% de leur temps en usine en les envoyant faire des stages par-ci par-là. C'est dans des emplois non spécialisés là aussi, c'est ça le modèle que le ministère a conçu.

*Moi : Dans les CFER, la clientèle ciblée c'est les retards académiques? Mme Castonguay :* Majoritairement des retards académiques, vous avez aussi des déficiences intellectuelles légères.

*Moi* : OK, il n'y aura pas de déficience intellectuelle lourde comme l'autisme? **Mme Castonguay** : Oui, il y en a maintenant et je vous dirais en pièce détachée, mais majoritairement c'est la même clientèle que l'ISPJ. Et même des élèves avec des difficultés de comportement, des code 12 on en a, on en a parce que le petit gars qui est dans la classe de votre conjointe là et qui vieillit mais qu'il est plus souvent à l'extérieur de la classe qu'à l'intérieur de la classe bien sûr qu'il n'aura pas un gros bagage académique d'accumulé et puis un moment donné le retard va peut-être s'agrandir qui va faire en sorte qu'à 16 ans il va tellement avoir de retard dû au fait qu'il avait bien plus une problématique d'adaptation scolaire qu'une difficulté d'apprentissage –*Moi*: oui, en général là - **Mme Castonguay** :alors c'est bien sûr que ceux là risque de se retrouver là aussi, alors ils sont fondus là dedans, mais nous au fond ce qu'on a fait, c'est qu'on est devenu une alternative, nous ce qu'ont dit, c'est que ce n'est pas à l'entreprise de faire ce travail là, c'est à nous de le faire et si on veut que sa marche, si on veut qu'ils se conscientisent réellement sur le développement de leur habileté de travailleur, et bien ça va se faire à même le travail quotidien avec nos enseignants. C'est pour ça qu'on a créé nos usines. Vous savez qu'actuellement le programme de l'ISPJ, actuellement, entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ième</sup> année, tu regarde la moyenne provinciale, il y a plus que la moitié (50%) des jeunes qui abandonnent. Ça n'a pas de bon sens, c'est dramatique ça, ils commencent leur 1<sup>ère</sup> année d'ISPJ, pis y'ont pas fini leur 1<sup>ère</sup> année et il y en a plus de 50% qui ont abandonné. Alors si vous en avez 20 la 1<sup>ère</sup> année, vous êtes garanti qu'en 2<sup>ième</sup> année il va vous en rester à peine, à peine 10, c'est plus que 50% des statistiques actuellement. Ça n'a pas de bon sens, ça ne marche pas. Dans les CFER, entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ième</sup> année, on a plus de 80% des élèves qui restent et qui se rendent au bout.

*Moi* : En nombre d'élève, par contre, total, il rentre à peu près combien d'élève dans ce programme là versus le programme CFER, lui, il doit couvrir un plus large territoire, là? **Mme Castonguay** : Actuellement il y a 16 CFER au Québec, il y a 16 commissions scolaires au Québec qui ce sont données ce modèle là pour certaine de leur école secondaire. C'est bien sûr qu'on a pas le marché de l'ISPJ, mais c'est pour ça qu'on dit, là il faut qu'on ouvre, ça ne marche pas l'ISPJ, tel que c'est organisé, ça ne marche pas. Pensez-y, 50% du temps, matière académique à l'école 50% stage. Alors là vous l'avez pour votre 50%, puis évidemment quand vous l'envoyer faire des stages, vous ne pouvez pas dire le matin t'es à l'école, l'après-midi t'es en stage à moins d'être très à proximité alors très souvent ce qu'ils vont dire, c'est lundi, mardi tu vas venir à l'école, mercredi, jeudi tu vas aller en stage et puis

ben vendredi tu vas revenir à l'école pour faire un peu le bilan de ta semaine, parce que la 1<sup>ère</sup> année en ISPJ c'est un peu plus de 60% à l'école et 40% en stage, l'année suivante ils inversent ça, alors c'est pour ça que je vous dis 50/50. Alors ici ça fait 3jours école /2 jours en stage et ici ça va être 2jours école/ 3jours en stage; alors la somme de tout ça fait 50/50, mais le problème c'est qu'ils ne reviennent pas. Mais pensez-y : lundi, mardi il est à l'école. Mercredi, jeudi, vous l'envoyez faire un stage. Alors là vous le mettez entre les mains d'un employeur, qui veut bien s'en occuper, pas parce qu'il n'est pas bon, mais lui il a son entreprise à faire fonctionner. Le petit gars s'en va dans un garage, vous dites ben il va vous donner un coup de main, faire toute sorte de petite job, il peut être pompiste, il peut faire l'entretien autour, vous pouvez lui faire faire de la petite mécanique, pis toute sorte de tâche de préposé qui ne demande pas de spécialité. Ben le monsieur mécanicien qui faut qu'il s'occupe de son garage, a-t-il le temps d'aller vérifier si il a répondu correctement au client, s'il ne l'a pas envoyer promener, si il faut qu'il lui montre comment compter l'argent dans la caisse, s'il lui demande ben là, t'as pas grand chose à faire va me balayer le plancher, pis que le petit gars ça ne lui tente pas et qu'il se met à se traîner les pieds. Lui là le monsieur, ben il a d'autre chose à faire dans sa journée, il peut le prendre en charge, mais il ne peut pas l'accompagner comme on l'accompagnerait et la supervision qui est faite c'est une personne qui part et qui s'en va voir les élèves d'un poste de travail à l'autre. Alors à s'en va chez le garagiste, à s'en va à l'épicerie, à s'en va chez le fleuriste qu'est-ce qui fait le superviseur de stage des élèves, il arrive dans la bâtisse ou est son élève, il voit l'employeur qui est occupé ben des fois et qui n'a pas trop trop le temps de répondre à ces questions et il lui dit ben d'après vous est-il pas mal bon dans tout ça là là. Ah, ben ça il n'est pas arrivé à l'heure 2 jours en ligne, là il est pas arrivé à l'heure. T'es pas là pour le suivre, le suivi ne se fait pas. Dans nos organisations systématiquement, quand ils vont en usine, ce sont les mêmes enseignants qui sont avec eux. Alors si on se rend contre que pour une raison ou une autre, ils s'en vont en usine un bon matin ou un bon après-midi, parce que le pourcentage de temps chez-nous là quand vous me demandiez le pourcentage de temps entre la classe et l'usine, c'est relativement la même chose que ça là, mais la grosse différence c'est que si moi je pars en usine avec mes élèves, et que ça ne marche pas dans l'usine bon, je peux dire bon les gars on arrête tout ça là, là on va aller s'asseoir et on va se parler pis on va recommencer là. Pensez-vous que la façon dont François travaille actuellement, pensez-vous que c'est de même qu'il va r garder sa job? Ben tout le monde va dire ben non, là il se traîne les pieds, là il niaise. Bon là François, il faudrait qu'on travaille là dessus, on est là là! Alors voyez-vous cet espèce de lien là, il peut se faire beaucoup plus

systématiquement parce que on a une autonomie dans la gestion de nos usines, nous là quand bien même que l'usine je dis bon là après-midi là on utilise pas l'usine, parce que quand je vous disais, je suis entrain de lire avec eux pis je me rends compte que j'ai une chance en or, une opportunité de passer une notion, j'irai pas dans l'usine en après-midi, j'irai demain mais j'irai un peu plus longtemps si je veux récupérer mon temps, alors j'ai cette latitude là et les élèves sont suivis au quotidien, au quotidien. Alors la ponctualité à l'usine est aussi importante qu'au niveau de la classe. L'assiduité elle est la même chose, alors j'ai pas à courir auprès de 10-12 personnes qui emploient mes élèves d'une place à l'autre pour faire tout mes suivis et essayer de tout suivre ça là.

*Moi : Mais dans l'usine CFER, la priorité ça reste toujours les habilités sociales de l'élève et non pas la rentabilité économique de l'usine? Mme Castonguay : Oui c'est ça. Moi : Contrairement à quand l'élève se retrouve en stage chez un garagiste, par contre le garagiste, lui ne perd pas de vue sa rentabilité économique, il n'a pas le choix, qui est prioritaire, plus que développer les habiletés sociales de l'élève? Mme Castonguay : Et bien qui de mieux que les enseignants pour développer les habiletés des élèves. Les enseignants, on est les mieux placé pour le faire. Moi j'appelle ça donner notre responsabilité à un tiers dans un modèle comme celui-là et quand je dis ça, il faut faire attention parce que je ne dis pas que les employeurs ne sont pas capable de le faire, il y a des employeurs qui sont excellents et qui vont prendre un jeune en charge, mais vous savez l'employeur, moi je suis une fille d'épicier, moi j'ai travaillé beaucoup avec mon père à l'épicerie et je côtoyais des gens qui finalement étaient des gens avec des métiers non spécialisés. Prenez un jeune en stage, mon père à son épicerie fallait que ça roule, pis prenez un jeune en stage qui arrive en retard à tous les matins ou il se traîne les pieds et vous lui dites de balayer, et qu'il balaie tout croche, il garroche tout ça n'importe où, à un moment donné l'employeur il dit moi j'en veut plus de ce stagiaire, je ne suis pas là pour le surveiller moi là. À un moment donné il faut qu'il roule, puis à un moment donné quand il répond en insignifiant à un client et que le client est enragé et qu'il ne revient plus, ben là c'est un client que je viens de perdre. Alors on a pas le même objectif, pis c'est ben normal alors nous là c'est comme ça c'est ben important, c'est pour ça que je vous dis que nos usines, c'est un prétexte à la formation. C'est vraiment un prétexte à la formation. Tant mieux si je fais de l'argent avec mon usine, c'est pas ça mon objectif . Mon objectif c'est de former l'élève.*

*Moi* : Est-ce que le ministère de l'éducation subventionne particulièrement les commissions scolaires qui développent des CFER ou est-ce que les subventions qu'elles obtiennent sont les mêmes - *Mme Castonguay* : équivalentes, équivalentes. *Moi* : En considération des élèves qui sont pris en charge? *Mme Castonguay* : Exactement la même chose que pour tous les autres, alors ça ne coûte pas un sou de plus, mais ça ne donne pas un sou de plus en terme de financement. Maintenant, ton usine, évidemment si elle est lucrative, ça te donne une marge de manœuvre, intéressante. Alors le CFER quand il démarre, alors c'est là qu'on a un chapeau particulier, on a un chapeau d'école et on a un chapeau d'usine. Le chapeau d'école fait qu'on relève d'une commission scolaire avec des enseignants qui sont payés par la commission scolaire pour desservir et donner le service éducatif aux élèves, comme tout autre. L'usine va être gérée non pas par la commission scolaire mais par un organisme sans but lucratif. Pourquoi c'est qu'on croit important de garder de la latitude et de l'autonomie de ce côté là. Parce que si c'était la commission scolaire qui gèrerait l'usine, l'usine devient lucrative et il prendrait les sommes d'argent et ils pourraient la remettre dans leur budget global. Si l'usine est déficitaire, comme c'est déjà arrivé, la commission scolaire aurait à porter l'odieux de la perte financière. Alors quand on ouvre un CFER, on leur demande de créer un organisme sans but lucratif et cet OSBL-là a avec son conseil d'administration, souvent ce sont des bénévoles, souvent ce qu'on leur dit c'est aller vous chercher des gens d'affaires du milieu, qui vont vous aider à avoir un regard, un regard entrepreneurial parce que vous avez une usine, et c'est gens là vont avoir à faire fonctionner économiquement l'usine. Les profits, pensez-y s'il avait fallu que la peinture ..... de la ville soit récupérée par la commission scolaire de Victoriaville, parce qu'il n'y aurait pas eu un OSBL autonome dans sa gestion, c'est 4 millions qu'ils auraient mis dans leur poche parce que c'est 4 millions qu'on l'a vendu l'usine. Et c'aurait pour remplacer des fenêtres dans les écoles, c'aurait été pour refaire des toitures ou c'aurait pour injecter des sommes d'argent, moi j'appelle ça des écoles qui sont non performantes et puis parce qu'elles sont moins performantes on leur en met un petit peu plus.

*Moi* : Donc, le lien qui uni les commissions scolaires au CFER par le volet école, les enseignants, impossible de le rompre? Que le CFER soit rentable ou pas, le lien enseignant financier sera jamais rompu, ça ça va toujours resté à la charge de la commission scolaire?

*Mme Castonguay* : Oui, parce que chaque élève inscrit au CFER est un élève inscrit à la commission scolaire pour lequel elle reçoit un financement. Alors ils ont tout un intérêt eux

autres là. Parce que si non quand vous en perdez plus que la moitié là, ben l'année d'après vous perdez plus que la moitié de votre subvention pour l'ISPJ. Quand on les garde, c'est de l'argent de plus que la commission scolaire a pis de l'argent de plus que la commission scolaire a vous comprenez que plus t'as d'élève dans une commission scolaire plus t'as de ressources et c'est pas juste des ressources pédagogiques, c'est des ressources administratives aussi. Ça paie un petit peu des cadres de la commission tout ça ensemble, alors et nous tout ce qu'on met toujours en place dans une école, la première chose qu'on vérifie, c'est avez-vous assez d'élève. Pourquoi assez d'élève, parce qu'il faut justifier 3 enseignants. Un CFER à moins de 3 enseignants n'est pas capable de travailler en tâche globale. S'ils veulent être en accompagnement en groupe dans la classe, ils ne peuvent pas être un ou deux, parce que pendant que tu es deux, il y en a un qui serait en usine ou/et l'autre en classe et vice-versa alors ça deviendrait difficile. Alors on dit qu'il faut que vous soyez capable de justifier l'équivalent de 2 groupes alors ça prend donc une clientèle pour 2 groupes ça veut dire une trentaine d'élèves, 15 par groupe avec 30 élèves, vous êtes capable de justifier 3 enseignants équivalent à ce que vous mettriez ailleurs, pas plus pas moins. A partir du moment à ce que vous dites oui, on a assez d'élève, y'a pas beaucoup de commission scolaire au Québec, qui n'ont pas 30 élèves en difficulté dans ce groupe d'âge là, à moins d'être à Chandler ou des endroits comme ça.

**Moi :** Des commissions scolaires avec des territoires extrêmement diffus, ça peut devenir difficile.

**Mme Castonguay :** Voyez-vous Chandler, je vous le donne en exemple Chandler, est un endroit où on avait un CFER et ça dû fermer avec toute la problématique de fermeture dans ce coin là, ils ont tellement perdu de clientèle qu'ils n'étaient plus capable de se justifier 3 enseignants. Parce qu'ils n'avaient plus le nombre d'élève alors ils ont dû fermer leur CFER. Alors à partir du moment où vous avez trente élèves, on peut y affecter 3 enseignants, alors on dit à la commission scolaire vous y affectez 3 enseignants, pas 2 ½ ou 2, 3. C'est ça que sa mérite, êtes-vous prêt à vous engager là dessus, on oblige ça à la commission scolaire et ensuite on dit maintenant 3 enseignants qui sont volontaires à venir travailler dans le modèle. Je ne prendrai pas un prof qui ne veut rien savoir de travailler en équipe, qui ne veut pas du tout être dans l'usine, parce qu'il va falloir aussi qu'il aille aussi dans l'usine. Alors trouvez-vous 3 enseignants qui sont volontaires à travailler selon le modèle qu'on vous propose puis on va vous permettre de démarrer un CFER. Le nom CFER maintenant est une marque

accréditée, on a une propriété intellectuelle sur le nom. Alors, bon c'est pas un McDonald, mais ce qu'il faut comprendre, pour nous ce qui est essentiel maintenant avec les années, on s'est dit si on permet à tous et chacun d'utiliser le nom et que tous et chacun l'utilise et que tous et chacun y font ce qu'ils veulent bien, on ne sera pas capable de faire reconnaître ce nom-là, parce qu'on a des partenaires, *Moi* :votre label va perdre toute crédibilité – *Mme Castonguay* :c'est ça et c'est pour ça qu'on a voulu maintenant que des chercheurs viennent documenter puis valider ce qu'on faisait, alors dans ce livre-là Antoine Labbé ce qu'il dit c'est à la limite il y a une recette si vous le faites comme on vous dit de le faire ça marche; mais faites-le comme on vous le dit. Le journal on le lit à tous les jours, pas une fois par semaine, non, non, tous les jours. L'usine doit être dans l'école vous ne les envoyez plus en stage, dans l'usine, votre usine. C'est les profs qui doivent être là aussi. Tout ça mis ensemble fait que ça réussit.

*Moi* : *La récupération là-dedans elle s'imbrique comment, pourquoi avoir choisi ce volet-là?*

*Mme Castonguay* : A l'époque quand M. Maurice a démarré ça, d'abord, M. Maurice c'est un homme qui avait une préoccupation environnementale, la région des Bois-Franc au Québec, est la région la plus performante dans le domaine du développement durable. Alors déjà il avait cette préoccupation-là et puis quand il disait imagine-toi si tu peux récupérer une feuille de papier, imagine-toi ce que tu peux faire avec un jeune en difficulté. Si ça c'est pas un déchet, lui non plus ce n'est pas un déchet. Ça, il avait cette base-là. Maintenant partir une usine dans une école dans quoi tu te lances! On ne voulait pas être en compétition nécessairement avec le secteur privé. Ce n'était pas ça notre rôle, parce qu'on a certains avantages : les profs sont payés par la commission scolaire, on a une clientèle, une main d'œuvre finalement étudiante qui peut aider au développement de l'usine; alors quelque part on peut-être avantagé sur la petite entreprise privé ou même la grosse, alors on ne voulait pas s'en aller dans les secteurs où on était en compétition et c'était aussi l'époque, parce que quand Normand a démarré ça, on parle des années '80 l'ancêtre des CFER parce que c'est dans les années '90 que l'on a réellement créé le nom CFER, mais ça c'est travaillé dans les années '80 avec la 1<sup>ère</sup> équipe dont je vous parlais. Au Québec on commençait à se préoccuper d'environnement et on commençait à se poser des questions sur le recyclage alors le 1<sup>er</sup> CFER au Québec Victoriaville a commencé par du papier carton. Ils ont commencé à trier le papier carton pour leur propre école, leur propre commission scolaire ensuite ils ont agrandi, les CFER ont été les premiers centre de tri au Québec : Victoriaville,

Mont-Joli, Gatineau, Rouen-Noranda, Lachute alors les premiers centre de tri qui ont vu le jour au Québec ce sont des CFER. Je vous disais que notre objectif c'était un objectif de formation. La population de Québec a évolué dans sa pensée environnementale mes premiers centre de tri n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. Et là avec les années ça c'est mis à grossir alors la majorité des CFER ont délaissé les centres de tri puis ils ont développé un autre secteur d'activité. Toujours dans le domaine environnemental parce qu'au départ c'est pas nécessairement lucratif; pour l'entreprise privé, mais ça l'était pas nécessairement au départ le papier carton avec le temps, et là maintenant les MRC ont pris les centres de tri puis les CFER ont laissé allé ce volet-là. Nous souvent on se défini comme les incubateurs d'un projet économique et quand le projet devient suffisamment lucratif pour que le secteur du privé le prenne en main qu'il le prenne; parce que il faut comprendre que le jour où votre entreprise prend de l'ampleur qui dépasse votre besoin de formation, là ce sont les objectifs de productions qui pourraient venir empiéter sur les objectifs de formation là, vous êtes un CFER en danger. Alors voyez-vous papier-carton, Victoriaville développe son centre de tri, un moment donné ils l'ont laissé allé, c'est l'entreprise Gaudreau qui l'a acheté, pour une bouchée de pain. Ça ça pas été le meilleur coup de départ, mais c'est correct, disons ce monsieur-là aujourd'hui est très redevable au CFER puis il fait fonctionner son usine. Alors là l'équipe de Victoriaville laisse leur centre de tri, puis leur papier carton, il faut bien qu'ils se trouvent autre chose. Ils ont commencé à gratter les fonds de contenant de peinture, sans trop savoir ce qu'ils feraient avec ça-là, ils grattaient ça puis ils mélangeaient avec ça et puis ils se disaient on va bien trouver une solution, puis là l'usine a pris de l'ampleur, de l'ampleur, de l'ampleur à un point tel qu'à un moment donné ils se sont dit c'est trop gros, quand t'es rendu que t'as besoin d'avoir 3 quart d'ouvert tous les jours, que tu as besoin d'être ouvert 12 mois par année et que tu es obligé d'embaucher plus d'employé que d'élève parce que la peinture elle rentre elle-là, parce que la structure ne se met pas en place au Québec, alors-là quand ils ont vu ça, ils se sont dit : c'est trop gros pour nous autres, on a plus besoin de ça, nous autres on est des profs, on veut former nos élèves à l'emploi. Alors-là où M. Maurice a été très ingénieux avec l'équipe avec laquelle il travaillait, parce qu'il n'est pas seul derrière ça, mais il reste que disons que c'était le leader de l'équipe, alors là ils se sont dit on va créer un autre organisme à but non lucratif, on va délaissé la peinture, puis notre CFER va se trouver un autre secteur d'activité, mais on va recréer un autre organisme à but non lucratif autonome, mais dans la charte de cet organisme-là on va indiquer que cet organisme à but non lucratif doit réserver le tiers de ses profits annuels net pour notre fondation et c'est là que la fondation s'est mis en place et c'est là qu'on a créé « La Peinture Récupérée du

Québec ». Alors l'organisme sans but lucratif « Peintures Récupérées » ont vu le jour et juste pour vous donner une idée, « Peinture Récupérée », ses profits annuel net, à chaque année, étaient de l'ordre de 300K\$, alors ça devenait assez lucratif merci, alors 100K\$ étaient réservés pour la fondation, alors c'est-là le fameux 100K\$ qu'on a commencé à donner à la chaire de recherche, on s'est dit alors le 100K\$ qu'ils nous donnent on va créer une chaire de recherche et c'est là qu'on a développé une chaire de recherche. Mais il avait toujours été dit que si un jour l'organisme sans but lucratif « Peinture Récupérée » trouvait acheteur dans le privé il vendrait et c'est ce qu'il est arrivé, la compagnie Laurentides il y a maintenant 2 ou 3 ans a acquis. C'est toujours « Peinture Récupérée » qui appartient maintenant à Laurentides et ils ont donné une nouvelle appellation à leur peinture, parce qu'avant ça se s'appelaient « La Peinture Récupérée du Québec » qui était chapeauté par l'organisme sans but lucratif « Peinture Récupérée », alors eux ils ont décidé de l'appeler la Peinture « Boomerang ». C'est une peinture qui revient et pourquoi c'est parce que Laurentides est entraîné aussi de développer des marchés dans le secteur plus anglophone, entre autres l'est du Canada, alors c'est un nom qui se dit bien.

*Moi : Pis l'usine reste toujours à Victoriaville?*

**Mme Castonguay :** L'usine reste toujours à Victoriaville et tout se fait-là mais maintenant elle est privée, propriété de l'entreprise privée alors ce sont des fonds privés. Alors il n'y a donc plus de conseil d'administration de l'organisme sans but non lucratif et la vente, ce qui avait été mis dans la charte, si un jour « Peinture Récupérée » était vendue, l'argent de la vente va aller à la fondation, alors on a 4G\$.

*Moi : à dépenser, mais là la Fondation si elle ne s'occupe plus de la chaire de recherche, elle va distribuer ses fonds comment?*

**Mme Castonguay :** Alors la fondation elle s'est donnée trois champs d'activités. La fondation est un organisme autonome, la fondation est pas sous la responsabilité du réseau des CFER. Alors il y a des CFER, ça commence en '90, en '96 ils sont rendus 12, il y en avait un, sont rendus 12, ont créé le réseau. C'est un regroupement, moi j'en suis la Directrice Générale maintenant avant c'est M. Maurice qui l'était. En 2006 on est à 16, alors on a toujours le réseau qui est un organisme autonome, qui finalement encadre non seulement les CFER mais voit au développement et à la promotion des CFER mais qui n'a pas finalement de

main-mise sur le fonctionnement de chacun, le CFER est autonome en soit, mais il reste que chaque CFER ne peut pas décider de faire autre chose demain matin, il y a des règles à suivre. On crée en '99 « Peinture Récupérée », c'est tu à peu près dans ces années-là, non en fait c'est en '99 qu'on a créé la fondation et en 2000 la chaire de Recherche. Alors la fondation elle aussi a son conseil d'administration. C'est bien sûr que le conseil d'administration de la fondation, ça s'appelle la Fondation du CFER a une grande préoccupation des CFER. Donc moi j'ai le poste d'administrateur à cette fondation alors quand j'y suis, je parle au nom des CFER et du réseau. Alors la fondation elle s'était donné comme 1<sup>ère</sup> priorité financer notre chaire de recherche qu'on a créé justement en 2000. Alors, eux se disent on va la financer pendant 5 ans, c'est l'engagement qu'on a. Ils se sont donnés deux autres champs d'activité le second : les CFER ont besoin de développer ou de démarrer des usines. Quand tantôt vous me demandiez est-ce que ça relève des écoles, est-ce que le financement est différent? On a exactement le même financement, le même nombre d'enseignement, on a droit au même ressources, si on a 45 élèves, on a droit au budget de fonctionnement pour 45 élèves etc, etc, alors ça sa va. L'usine qui est autonome, les commissions scolaires ne financent pas les usines, alors si j'ai besoin de m'acheter un chariot élévateur, si j'ai besoin de m'acheter des outils, c'est pas dans mon enveloppe de financement, parce qu'au secondaire on finance simplement du papier et des livres, des dictionnaires, on ne finance pas des équipements, parce qu'on est pas dans la formation professionnelle, on est de la formation de jeunes. Alors pour aider les CFER à s'organiser dans les usines correctement, ma fondation est un partenaire de financement. Alors la fondation va par exemple, pour un CFER qui démarrerait demain matin et qui aurait besoin d'un investissement de 50K\$ en équipement, pas en infrastructure physique de bâtisse, parce que ça la commission scolaire doit le fournir, c'est à vous autres de trouver les espaces pour les scolariser ses élèves-là et vous faites le choix que vous allez aussi leur donner la formation d'usine dans vos murs puisse que vous adhérez au modèle, et bien trouver leur un espace physique, mais tout ce qui est équipement on n'impose pas à la commission scolaire d'avoir à investir alors la fondation dit si pour démarrer un CFER ou même pour l'aider à se développer dans un champ ou un autre d'activité ils ont besoin de financement, la fondation va assumer cette partie-là, pas par subvention par prêt, par prêt sans intérêt.

*Moi* : Donc l'argent doit revenir?

**Mme Castonguay** : Toujours. Nous on a développer le principe qu'il faut qu'on soit redevable, il faut qu'il en reste pour les prochains. Si on y allait par subvention, d'abord c'est toujours plus facile de dépenser une subvention, quand tu as à remettre, tu travailles différemment.

**Moi** : *Oui, tu gères tes fond de manière plus responsable*

**Mme Castonguay** : Oui, oui. C'est carrément plus responsable.

**Moi** : *Est-ce que chaque CFER, a dans ses règlements généraux une clause qui fait en sorte que la fondation manquera pas de fond à long terme.*

**Mme Castonguay** : Non, non. Ça c'est à la fondation de le définir.

**Moi** : *Est-ce que la fondation a des partenaires importants, outre M. Chagnon?*

**Mme Castonguay** : Actuellement, M. Chagnon, qui était au niveau de la chaire, non, parce qu'actuellement avec les sommes qu'on a on, on a suffisamment, on a pas besoin d'aller en demander d'autres. Actuellement on dépense même pas les intérêts annuellement.

**Moi** : *Est-ce que cette somme-là que la fondation détient, qui a priori va servir à développer le réseau, à faire en sorte que d'autre CFER vont voir le jour, à faciliter l'achat d'équipement pourrait pas devenir une arme de négociation envers le gouvernement en leur disant et bien la fondation est prête à faire son bout de chemin pour aider les CFER à voir le jour, mais ça serait quand même une bonne idée que eux fassent leur part aussi?*

**Mme Castonguay** : Oui, oui, ce serait une porte qui serait intéressante effectivement. Je vais la retenir. La fondation elle a financé notre chaire, elle s'est donné un engagement de 5 ans, donc elle a dit moi je vais avoir mis 500K\$ alors là ils ne veulent pas renouveler, ils ne veulent pas renouveler systématiquement. Ce qu'ils ont dit, c'est si on a des besoins de projet spécifique, on va les regarder à la pièce. Pour le moment on en avait pu. Pour le moment avec ce qu'on a on trouve qu'on est assez bien équipé. La fondation a dit je vais aussi aider à démarrer et développer les usines CFER en leur prêtant les sommes nécessaires pour l'achat d'équipement sans intérêt. Il n'y a pas d'institution financière qui prête sans intérêt et on est, je dis on parce que je fais partie de la fondation, on est

extrêmement raisonnable dans le retour de l'argent. Un prêt de 50K\$, on peut mettre le retour du prêt sur 5, 6 ou 7 ans, on dit au CFER regardez c'est pas compliqué, attendez de voir, la 1<sup>ère</sup> année les revenus que vous aurez généré et bien vous commencerez à remettre et puis on est extrêmement raisonnable là dessus. Pourquoi les équipements, par contre parce que si pour une raison ou pour une autre le CFER ne payait pas, on les récupérerait, on a quand même une hypothèque sur les équipements. On pourrait les récupérer pour les amener dans un autre CFER ou bien les vendre.

Et l'autre secteur que la fondation s'est donné aussi en priorité, c'est que si on veut développer des CFER au Québec, il faut maintenir en place le réseau. Le réseau est un organisme à but non lucratif qui est non subventionné. Il ne reçoit pas d'argent du ministère, pour le développement du réseau, c'est un regroupement qu'on s'est donné. On fait payer une cotisation à nos 16 CFER, mais elle n'est pas assez importante pour faire fonctionner le réseau. Moi maintenant, depuis deux semaines, je suis libérée à temps plein pour développer le réseau, développer les CFER au Québec et pour en faire la promotion. Il faut qu'ils me paie. Alors la fondation s'est dit nous on va se taper le manque à gagner du réseau, si le réseau a un manque à gagner. Parce que le réseau comment il a toujours fonctionner à date c'est en allant chercher des commandites. Vous pouvez appeler ça des commandites, ou des subventions auprès d'entreprise privée ou publique qui ont aussi des préoccupations environnementales. Pour vous les nommer-là : la Société des Alcools du Québec, déjà depuis de nombreuses années toujours remis des sommes d'argent, des entreprises comme Éco-peinture, le regroupement maintenant de tous les producteurs de peinture qui voient à gérer la collecte et le ré-emploi de la peinture au Québec, cet organisme-là, cet entité-là qui a été créé nous donne un montant d'argent. Les magasins Rona, la compagnie Rona, nous remets une somme d'argent annuellement, la Fédération des Caisses Populaires du Québec, Recyc-Québec. Alors tout ces partenaires-là nous remettent des sommes d'argent qui nous permettent de faire fonctionner le réseau, parce que le réseau en soi, ce n'est pas une grosse entité, moi je suis là depuis deux semaines à temps plein, jusqu'à il y a deux semaines, j'étais directrice d'un CFER et je m'occupais du réseau et j'ai deux collègues qui sont des retraités de l'équipe des fondateurs des CFER qui me donnent l'équivalent de trois jours et demi semaine de travail, il y a une demi secrétaire et une comptable à une journée semaine. C'est ça la structure administrative du réseau, alors ça se limite à ça actuellement, mais c'est bien sûr qu'il faut payer ces services-là puis quand je me déplace pour aller donner des conférences, pour aller développer des CFER, aller

rencontrer des commissions, rencontrer des collègues, rencontrer des commissions scolaires, suivre un CFER, ça demande du financement pour payer tout ça. La fondation elle s'est donné aussi ce volet là. Elle dit eh bien continuer à aller voir vos partenaires et si pour une raison ou pour une autre, l'un de vos partenaires vous laisse tomber, parce que ça s'épuise ça aussi des partenaires, on prendra la relève pour le manque à gagner, pour vous aider à fonctionner selon la structure qu'on a défini.

*Moi : Présentement, à l'échelle de la province, le réseau est relativement bien distribué ou ça se concentre dans un certain secteur géographique et puis ailleurs il n'y en a pas du tout?*

**Mme Castonguay** : Oui, cet année on a fait une bonne analyse de tout ça parce qu'on s'est dit, là il faut qu'on fasse une percée. Il y a des régions administratives qui sont représentées et d'autres pas du tout. Ce qu'on remarque actuellement c'est que là où on n'est pas représenté c'est des grands centres : Montréal, Québec, on a pas de CFER. C'est pas normal, il y a des élèves en difficulté à Montréal. Laval, il n'y a pas de CFER pourtant il y a un bassin de population important alors, est-ce que c'est des milieux trop personnel, des milieux urbains, peut-être parce qu'ils n'ont jamais entendu parler des CFER, j'en sais trop rien, parce que M. Maurice faisait bien ce qu'il pouvait avec les moyens qu'il y avait aussi dans à l'époque là maintenant plus tu as de publication, plus les gens se questionnent et je pense qu'actuellement on a un bon timing pour développer dû au fait que les commissions scolaires sont dans la démarche d'application de la nouvelle réforme : le renouveau pédagogique et quand on regarde le modèle qu'on a développé c'est systématiquement dans les orientations du renouveau pédagogique.

*Moi : Ça s'imbrique assez bien.*

**Mme Castonguay** : Tout à fait, moi j'ai toujours dit que M. Maurice et ses collègues s'étaient des visionnaires sans le savoir, ils appliquaient la réforme 15 ans en avance. Il y a eu des modifications au régime pédagogique qui vont s'appliquer aux élèves des ISPJ en juillet 2007 ou on va ouvrir aux 15 ans la formule, à s'appellera pu ISPJ mais « Formation Préparatoire à l'emploi dans le métier non spécialisé » alors je trouve que, ouais, ils ont juste changer le nom, ça allait tellement mal avec les résultats qu'ils ont juste changer le nom mais en fait quand on regarde ça, c'est la même affaire, la seule chose qu'ils ont fait qui est bon c'est que

le ministère est entrain d'écrire un contenu notionnel. Un des problèmes qu'on avait en adaptation scolaire au secondaire c'est qu'on remettait aux enseignants, vous parlez de votre conjointe qui a des élèves en trouble de la conduite et du comportement, bon peut-être qu'ils ont des retards pédagogiques qui sont moindres que les nôtres mais elle a des élèves de différent groupe d'âge et elle a des élèves de différent niveau académique et là ont lui dit voici tous les programmes d'étude de tout ces niveaux là, bonne chance ma fille fait ce que tu peux. C'est une mission qui n'est pas facile pour un prof, c'est un moyen contrat alors dans les écoles avec les groupes particuliers de cheminement particulier qu'on a dans les écoles secondaires, on remet ça aux enseignants et puis on dit mais faites ce que vous pouvez mais finalement ils ne sont pas définis d'un contenu essentiel à voir, alors il se fait de tout mais il se fait aussi de rien. Actuellement c'est un des gros drames qu'on a, il y a des classes où on fait bien plus de macramé que de français; mais ils ont besoin d'apprendre à lire avant de faire du macramé. Tu donnes du macramé comme ça pourrait être autre chose. Les profs vont dire ben je fais ça, il faut que je les calme avant d'aller dîner, ils ont besoin d'un temps d'arrêt. Je comprends, t'es tout seul comme prof dans la classe avec eux autres, il faut que tu te trouve des moyens toi-même pour survivre, mais si on se donne, là au moins le ministère est entrain de définir un contenu essentiel que les élèves devront voir, ça c'est une bonne affaire mais moi je prétends, que outre le contenu notionnel qu'ils devront voir, si ils ne permettent pas aux enseignants d'organiser différemment leur temps, comme je vous expliquais avec par exemple l'organisation de la grille horaire, les enseignant ne réussiront pas. T'as beau avoir le plus beau contenu notionnel, les meilleurs scénarios d'apprentissage quand vous aurez eu Merlin, si vous avez un Merlin dans votre classe qui décide ce matin que vous n'enseignerez pas, pas parce que il ne veut pas que vous enseigniez, parce qu'il ne vous aime pas, mais parce qu'il sait que si vous montrez une notion il risque encore une fois de ce cassé la gueule parce qu'il n'a jamais pu rien intégré, il va vous organiser ça pour que vous ne puissiez pas la donner votre notion. Au moins il va s'organiser pour se retrouver dans le corridor et là dans le corridor il n'apprend plus rien. Dans le corridor ou dans le local de XYZ on toute sorte de nom là dans les écoles secondaires, alors ça c'est des formules qui n'existe pas dans nos organisations, mais moi je prétends que le renouveau pédagogique ne passera pas autrement que par une latitude au niveau de la gestion du temps et de l'organisation de l'espace des enseignants. Ça faut leur donner cette possibilité là, faut leur reconnaître le professionnalisme qu'ils ont. Moi j'ai des collègues directeurs qui me disaient si t'as pas de grille horaire pour tes profs, comment tu fais pour les surveiller pour savoir si ils font ce qu'ils ont à faire. Comment je m'en rend compte, ils rentrent tous les matins à 8 :00

hres et ils ressortent tous les jours à 4 :00 hres. Toi t'es encore à te casser la tête à te demander comment je vais réussir à les laisser 32 hres à l'école. Moi ça fait longtemps qu'ils le font et puis ils font plus que 32 hres. Comment je fais pour encadrer ça, quand je regarde que tous les élèves restent à l'école et qu'ils se rendent au bout de leur formation, je dis à mes profs, je suis bien fière de vous autres. Je n'ai pas besoin de les suivre plus que ça. J'ai pas besoin de savoir s'il est entrain d'enseigner du français, des mathématiques ou de l'anglais et quand bien même que pendant 3 semaines il ferait pas d'anglais parce qu'ils sont entrain de faire des notions d'histoire ou de géographie compte tenu du prétexte réel qu'ils se sont trouvés, de l'opportunité qu'ils ont eu, ils feront leur autre matière plus tard, c'est pas grave ça, mais souvent dans les écoles, les directions sont insécures, elles ont besoin d'avoir un certain contrôle sur la gestion du temps du prof. Dans les CFER les profs ont pas ça le principe de ce qu'on appelle "les périodes libres". Ils vont être en présence constante ça veut pas dire qu'ils vont être physiquement dans la classe, mais ils vont être dans l'école alors par exemple en début d'année s'ils sont 2 ou 3 dans la classe, à cet période si de l'année ils n'ont plus besoin d'être 3 dans la classe. Les élèves quand ils se rendent compte que c'est bien plus intéressant à l'intérieur de la classe qu'à l'extérieur ils arrêtent de se désorganiser et la gestion disciplinaire t'en fait presque plus, t'en fait presque plus.

*Moi* : Il y a un point qui m'échappe dans la structure du CFER, autant à l'interne qu'avec la commission scolaire, d'abord il y a votre rôle à vous directement, dans la mesure où vous me dites que vous êtes directrice d'un CFER - *j'étais jusqu'à maintenant directrice d'un CFER* - ça veut dire que dans le même établissement scolaire par exemple une école secondaire, l'établissement va avoir un directeur pour le CFER spécifiquement et un directeur pour le reste de l'école.

*Mme Castonguay* : Ça dépend, non, moi dans mon cas la raison pour laquelle, et je n'étais pas la seule, certain de nos CFER sont dans des bâtisses autonomes alors ils ont un acte d'établissement et ils sont reconnus comme école et c'était le cas chez-nous. Donc moi j'avais, comme direction d'école de cette commission scolaire là, moi j'avais été affectée au CFER, parce que c'est une bâtisse autonome, je n'avais pas été affectée à temps plein, compte tenu qu'il n'y avait que 45 élèves, ça ne justifie pas un directeur à temps plein, alors j'avais été affectée en partie de temps à cette école là. L'autre parte de temps a été assumée par le conseil d'administration l'OSBL du CFER de Bellechasse, parce que c'est une grosse usine qu'il y a dans Bellechasse .

*Moi* : Alors c'était plus une question technique là

*Mme Castonguay* : Oui, mais dans d'autre CFER, où vous avez le CFER intégré dans l'école secondaire tout comme l'ISPJ est intégrée dans l'école secondaire, il y a donc dans cette école là un directeur d'école qui s'occupe de son école de 7-800- 1000 élèves et souvent ils ont 1 ou 2 adjoints dépendamment du nombre d'élèves alors très souvent, le directeur va donner à un de ces adjoint la responsabilité de certain groupe dont le groupe CFER ou lui-même va se réserver le groupe CFER ça dépend des écoles.

*Moi* : Est-ce que les commissions scolaires ont des sièges réservées sur les conseils d'administration des OSBL que sur les CFER.

*Mme Castonguay* : Ça dépend des commissions scolaires, les insécures se réservent des sièges, beaucoup de sièges et ceux qui voient que ça va bien et que ce n'est pas dangereux pour leur organisation vont s'en réserver juste un. Nous on propose qu'il y en ait toujours au moins un. Alors on va dire si votre conseil d'administration est composé de 9 membres, organisez vous donc pour qu'il y ait 5 membres de l'externe, des entrepreneurs et 4 membres qui représenteraient le niveau scolaire, dont 1 enseignant, le directeur ou le directeur adjoint et si vous voulez un cadre supérieur ou un commissaire ou qui que ce soit d'autre mais allez en majorité avec l'externe.

*Moi* : Est-ce qu'il y a possibilité à ce qu'un élève siège sur le conseil d'administration?.

*Mme Castonguay* : On n'en a jamais eu. Pis ça ça serait un jeune qui sortirait du CFER!

*Moi* : Soit un ancien du CFER qui est sorti depuis un an soit un qui est dans sa dernière année dans la mesure où son éducation sociale .....?????(pas compréhensible)

*Mme Castonguay* : On n'en a jamais eu. On a aucun CFER où on a des étudiants. Dans un CFER, nos étudiants on les garde que 2 ans, c'est pas long. Des fois 3 mais à ce moment ce sont des jeunes qui ont de très très grande difficulté. Ça arrive des fois qu'on a des jeunes qui ont des problématiques d'office ou autres qui vont pouvoir se retrouver dans nos CFER et évidemment si on les garde 3 ans c'est parce qu'ils ont un besoin je dirais de formation qui

est plus importante, en tout cas qu'ils sont peut-être moins capable d'aller au même rythme que les autres, alors on leur donne plus de temps mais ils ne seraient peut-être pas capable de se retrouver là. Ça pourrait peut être à regarder, ça ne serait pas nécessairement une mauvaise idée, oui, oui pourquoi pas, surtout avec un finissant, un élève de 2<sup>ième</sup> année qui resterait ensuite au CA, qui pourrait apporter un apport. Dans certain CFER ce qu'on va mettre, c'est un parent d'un élève, on va proposer un parent, mais là encore souvent c'est que les parents vont rester 2 ans au CA parce que le 2 Ans que les élèves, puis après ça ils s'en vont, parce qu'il n'y a plus trop de raison d'être là ou ils décident de rester et puis là quand ton CA est composé de 9 membres, là tu n'augmente pas ça parce que .....ça va entre 7 et 9 ça tourne autour de ça dans la majorité des CFER. Nous on leur dit que c'est le chiffre idéal, on leur dit organisez-vous pour que ce soit 4 – 3 alors.

*Moi* : Parce qu'en plus des membre du CA il y a le directeur de l'établissement ou le coordonnateur qui est là à titre...

*Mme Castonguay* : Oui, ben normalement on le compte dans le 3, on dit un enseignement, le directeur ou le coordonnateur et peut-être quelqu'un de la commission.

*Moi* : Donc le directeur est membre votant du conseil d'administration.

*Mme Castonguay* : Pas toujours, mais la majorité des CFER, je vous dirais que dans la majorité des CFER sont composés comme ça. On a actuellement un CFER, c'est un jeune CFER qui commence là et eux la commission scolaire ils se sentaient très insécure là dedans et eux ils se sont mis en majorité au CA alors ils ont que 2 personnes de l'externe. On les laisse aller comme ça puis on dit qu'avec les années ils vont prendre de l'assurance et puis ils vont voir que ce n'est pas dangereux et peut-être qu'ils vont laisser le milieu entrepreneurial davantage s'investir, parce qu'on a tout intérêt à aller chercher des gens du milieu entrepreneurial parce que c'est souvent eux qui ont le regard sur l'activité économique, faut aussi l'avoir un peu en tête et souvent ils nous amènent des belles opportunités d'affaires, il ne faut pas oublier que nous on est d'abord et avant tout des pédagogues souvent on est défini comme des pelleteux de nuages, et c'est pas donné à tout le monde d'avoir un esprit entrepreneurial. Le prof qui va être choisi par l'équipe pour être sur le CA, c'est celui de l'équipe qui a peut-être le plus l'esprit entrepreneurial parce que ça dans les

qualités, ce n'est pas une condition, mais que dans les qualités quand on dit aux commissions scolaires qui sont en démarche pour ouvrir un CFER et qui sont à la recherche d'enseignant, la 1<sup>ère</sup> des choses on va rencontrer les équipes pour leur parler du modèle, comment ça fonctionne au niveau de la tâche etc, et là on se cherche des volontaires dans tout ça et là on dit souvent à la commission regarder dans vos volontaires, lesquels ont peut-être plus un esprit entrepreneurial. C'est sûr que c'est aidant pour le développement de ton usine, c'est leur usine, il faut qu'ils en fassent leur usine et c'est eux qui la développe.

*Moi* : Au téléphone, je vous avais parlé des 3 rentabilités dont je voulais faire la démonstration pour le gouvernement dans le but de les pousser à essayer d'intégrer le réseau CFER des OSBL qu'il y a en environnement, donc à travers le réseau CFER la rentabilité 1<sup>ère</sup> c'est social, la 2<sup>ème</sup> c'est l'environnement et la 3<sup>ème</sup> s'il y en a une c'est l'économique, mais ce n'est vraiment pas la priorité?

*Mme Castonguay* : Là je vais vous dire une parole que nous disait souvent notre collègue Normand : c'est toujours plus facile d'être écologique quand t'es pas dans le rouge. Je vous dirais que la majorité si non la totalité de nos CFER sont lucratifs. Du point de vue économique, c'est rentable, parce qu'on a des conditions favorables, quand la bâtisse est fournie par la commission scolaire, l'équipe de formateurs est fournie par la commission scolaire, on a la main d'œuvre, qui finalement est la clientèle, il n'y a pas de coût là qui sont aussi élevé qui si vous et moi demain matin on décidait de se démarrer une petite entreprise de recyclage informatique, il faut se louer un local, il faut s'équiper, là il y a une fondation qui me prête de l'argent sans intérêt pour m'acheter des équipements. Alors ce sont bien des conditions gagnantes et nous on part du principe que tous les contrat qu'on développe faut pas développer de contrat pour faire en sorte pour qu'on perde de l'argent. On fait pas de cadeau à personne là. Les contrats qu'on a actuellement le réseau et les CFER, c'est avec les entreprises privées et si ils payaient les entreprises privées pour le faire, ils paieraient, ben si ils veulent qu'on le fasse ils vont nous payer et il y a un juste prix à payer. Moi je pense que les centres d'économie sociale qui ont tant de misère et qui vivent juste à partir de grosse subvention, c'est un de leur problème, ils n'ont jamais vraiment évalué la rentabilité économique, il y a un prix à ça. Il ne faut pas que tu le fasses gratuitement, parce que si tu le fais gratuitement, t'es obligé d'avoir des subventions pour supporter ton manque à gagner mais le jour où les subventions ne sont plus là. Et nous autres quand je regarde ça, nous autres les CFER on ne va pas chercher de subvention supplémentaire. Alors la très très

grande majorité, faites juste penser à la peinture, actuellement on est entrain de développer des centres de recyclage informatique, c'est lucratif, c'est pas non lucratif, alors ce que le réseau tente de faire, parce que ce que le réseau je vous disais tantôt c'est un organisme qui est autonome, c'est un organisme sans but lucratif et qui n'a pas de subvention autre que la cotisation de ses membres et les montant d'argent de ces différents partenaires qui veulent bien nous aider mais ce qu'on veut, ce qu'on est entrain de développer de plus en plus, c'est des contre-réseaux, parce qu'on se rend compte que souvent que les enseignants au quotidien n'ont pas le temps de se développer des opportunités d'affaires et le fait qu'on est très sollicité pour être à différente table, toujours dans le domaine environnemental et on peut être des bons incubateurs de projets environnementaux et ce qu'on fait c'est qu'on regarde les opportunités et on prend les contrats au réseau et nous on sous-contracte avec nos CFER. Je vais vous donner l'exemple d'un contrat, la compagnie Bell Canada. Bell Canada de nombreuses années, tout ces rebuts de téléphonie, quand ils défont des systèmes de téléphonie, tous les rebuts qu'ils avaient c'était envoyé en Ontario, à Barry, c'était traité là-bas. Alors, tous les coûts de transports est là, pour envoyer ça là-bas pour être traité, parce qu'il y avait dans ça des métaux qui étaient encore intéressant, alors c'était envoyé et puis il y avait une entreprise privée qui faisait ça pour eux, à coût élevé et juste que le transport leur coûtait extrêmement cher. Alors ce que le réseau a proposé à Bell, c'est envoyé pu ça là, laissé ça au Québec, vous nous donné le contrat, nous on va s'occuper de trier votre matière, vous allez nous payer pour la trier, on ne fera pas ça gratuitement, mais à un coût raisonnable et puis vous allez récupérer ce qu'il y a de bon dans vos matières qu'on va vous trier, qu'on va vous mettre en ballot et que vous prendrez et que vous irez vendre. Alors on a un contrat avec Bell Canada qui actuellement fait vivre 3 de nos CFER. Alors le réseau, c'est pas le réseau qui va faire le tri, on a donné 3 contrats dans 3 CFER et c'est ces CFER là qui font le tri des rebuts de téléphonie de Bell, c'est le réseau qui fait la gestion, les rapports, les suivis administratifs, qui rembourse les CFER pour le tonnage qu'ils font mensuellement et qui facture à Bell le prix qu'il doit payer. Bell est très heureux de ça. D'abord ils ont diminué leur coût de transport et pas à peu près, le reste il le payait et il le paie encore mais au moins leur coût de transport a été diminué et au niveau environnemental c'est de l'énergie de moins, pourquoi aller à l'autre bout du monde, nous on alimente 3 CFER puis on leur a enlevé la problématique d'avoir à se négocier des contrats individuels avec des compagnies comme Bell Canada.

*Moi* : Peut-être que dans les grands centres, c'est le principal problème auquel vous aurez à faire face, dans la mesure où il y a beaucoup soit d'entreprise privée ou d'organisme à but non lucratif qui oeuvrent dans un paquet de secteur tout à fait diversifié où trouver une opportunité différente, il ne reste pas beaucoup de place.

*Mme Castonguay* : Mais je vous dirais qu'actuellement, entre autre encore là avec la Ville de Montréal, on regardait avec eux, parce que le représentant environnemental de la Ville de Montréal, lui là tout ce qu'il espère à chaque fois qu'il me rencontre c'est quand est-ce qu'il va y avoir un CFER à Montréal, 1, 2 et 3 on a des opportunités dans le domaine du recyclage, épouvantable, c'est jeté actuellement, il me dit Mme Castonguay, juste dans le tri des montages des équipements informatiques, ils sont enterrés à ne plus savoir quoi en faire. Actuellement il y a 4 CFER qui développent le projet du tri/démontage du matériel informatique qu'on pourrait facilement en avoir 3 ou 4 autres. Juste avec ça et il y aurait d'autres projets je suis convaincue de ça aussi, il suffit d'y regarder, l'opportunité qu'on a offert à Bell on pourrait l'offrir à Télé on pourrait l'offrir à d'autres aussi. Nous actuellement pourquoi on ne l'offre pas, c'est parce que ça nous prend des CFER pour faire fonctionner l'entreprise qu'on développe là. Moi je ne suis pas inquiète des opportunités, il y en a mais ça nous prendrait d'autres CFER, 16 ce n'est pas assez. L'objectif qu'on a actuellement c'est d'augmenter c'est bien entendu là.

*Moi* : Pis convaincre le gouvernement que c'est important qu'il mette l'emphase sur le développement du réseau, qu'il favorise les commissions scolaires qui en développe, à travers une subvention si petite soit-elle accorder aux commissions scolaires qui le font, ce serait déjà une motivation de plus pour vous.

*Mme Castonguay* : Oui, oui, je pense que le ministère n'irait jamais s'engager à dire je donne une subvention aux commissions scolaires qui décident de s'engager, ça je ne pense pas, ce que je verrais peut-être, ce qui pourrait être intéressant, c'est que le ministère lui-même subventionne le réseau pour les aider à en développer au Québec, puisque c'est un modèle pédagogique qui correspond à leur renouveau pédagogique. Ou encore que le gouvernement prenne la relève du financement de la chaire de recherche pour continuer à pousser et même je dirais continuer à documenter et même au delà de ça former les enseignants au Québec à avoir cette pensée dans leur approche, parce que au secondaire

faut pas passé d'être des généralistes, dans le fond nos profs ce sont des généralistes, c'est pas passé il y a des spécialistes matières au secondaire pas à peu près.

*Moi* : Mais le modèle je pense qu'il n'est même pas discuté à travers les formations au baccalauréat en enseignement. Déjà le fait que ce ne soit même pas aborder comme méthode, il y a un problème là.

*Mme Castonguay* : Juste pour vous donner un exemple parce que souvent je me faisais dire : oui mais ça c'est exclusif aux CFER, vous autres ça va bien, vous avez pas beaucoup d'élève etc. etc.... pis au fond qui prétend que c'est la tâche globale qui fait le succès de ça, l'abolition de la grille horaire mais c'est bien plus l'usine qui doit les inciter à revenir à l'école bon etc, etc. Mais ça là-dessus maintenant je suis obligée de leur dire non, non, vous avez pas raison, on a dans l'un de nos CFER à Ste-Marie de Beauce, on démarre un CFER là, le CFER relève d'une école secondaire comme je vous disais, avec un directeur et des adjoints. Le directeur d'école il regarde aller ça et puis au bout de 2 ans il dit, il y a un effet que je n'avais pas prévu au CFER, il dit je n'en reviens pas il dit mois avant qu'on ait un CFER à l'école, les élèves qu'on avait dans ce modèle là, ça faisait pas un an qu'ils étaient partis et ils ne revenaient pas et il dit là ils reviennent, il dit qu'est-ce que vous faites de si différent, là il s'est mis à regarder ça avec nous davantage, mais il dit pourquoi, il a commencé à dire je vais Cferiser mon école secondaire. Il dit pourquoi mes profs en adaptation scolaire qui travaillent avec des élèves du 1<sup>er</sup> cycle, les 12, 13, 14, 15 ans ne travailleraient pas en tâche globale, pas besoin d'une usine ça, sont pas rendus là, mais travailler en tâche globale. Alors ce qu'on a fait, on a donné une formation à tous les enseignants de cette école là et puis ce qu'il leur a demandé, c'est on va pendant une ½ journée, 1 journée, parler du modèle tout ce que je vous demandes, c'est d'aller écouter et puis après ça on verra s'il y a quelque chose qu'on pourrait développer chez-nous. Puis quand les enseignants ont suivi la formation, et je ne vous dis pas que tout le monde était des pros de l'approche là, pas du tout, c'était tout ses profs, de tout acabit et lui à la fin de la journée, il a dit si j'ai 6 volontaires dans l'école pour partir un projet selon ce modèle là, parce qu'ils venaient de tous les champs là les enseignants, on vous réserve, on va gérer avec le syndicat une espèce d'approche pour un projet particulier pour ne pas que vous perdiez vos droits, et puis je vous met dans un projet spécial. Alors ce qu'il a fait, il a 6 enseignants qui se sont portés volontaires et avec ces enseignants là pour tout les élèves qu'ils appellent en cheminement particulier temporaire, ces des élèves qui rentrent au secondaire avec 1 année de retard ou

autour, moins que les nôtres, mais quand même du retard, ils ont commencé à travailler en tâche globale et ça marche encore aujourd'hui ça fait 4 ans qu'ils sont sur ce modèle, la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement, ce qu'ils ont fait les 6 enseignants, si vous prenez 6 enseignants c'est l'équivalent de 4 groupes (1 prof et ½ par groupe), 4 groupes, 6 enseignants il a ouvert les murs de 2 classes, il a mis 2 groupes par classe et en permanence 3 profs avec les élèves et là les profs travaillent exactement sur le même modèle que nous pas de grille horaire et ils ne font que de l'académique, comme on doit faire de l'académique à ces niveaux là. A la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement, il nous a rappelé au milieu du mois d'octobre et il nous a dit : c'est extraordinaire, il faut que je vous dise quelque chose, il dit moi j'avais un local qu'on appelle local de retrait, la dame qui s'occupait de ce local là est venue me voir, il dit en pleurant mais je vais perdre mon emploi, je lui ai dit mais pourquoi : elle lui dit mais depuis que vous avez parti ce projet là, j'ai perdu 80% de ma clientèle. En 1 ½ mois. Elle dit il y a 80% de moins de ma clientèle, elle dit il n'y a plus personne qui vient à mon local, ils restent tous dans les classes, elle dit qu'est-ce que vous avez fait. Elle dit moi je vais perdre mon emploi. Ben il dit madame on va vous trouver quelque chose de pas mal plus intéressant à faire dans l'école que de recevoir des élèves qui ont été sorti de classe. Et moi je suis allée à plusieurs reprises voir les enseignants enseigner et une des enseignantes qui est une enseignante d'expérience, là c'était pas une débutante, elle avait enseigné toute sa vie, elle avait enseigné la géographie ou l'histoire, je ne sais trop rien, elle était spécialiste là-dedans, elle m'a dit : moi madame depuis que je suis dans ce modèle, je ne savais pas que j'étais un prof de français et je ne savais pas que j'aimais tant enseigner le français. Parce qu'elle va en appui avec sa collègue puis à un moment donné elle dit tu y prend goût et puis à un moment donné tu dis à ta collègue le cours de français c'est moi qui le prend demain si tu veux. Ben à dit qu'est-ce que vous pensez que je fais et ben à dit j'arrive avec mes textes de géographie et d'histoire, je passe mes notions par le français, depuis que je travaille avec cette approche, je n'ai jamais été aussi loin dans mes programmes d'études et elle dit avec des élèves qui pourtant ont des difficultés, même avec mes groupes au régulier, je n'ai pu aller aussi loin. Parce qu'elle dit que le modèle favorise le fait qu'on est capable d'aller beaucoup plus loin. Elle dit on intègre tout. Elle dit, quand tu dis on va passer la notion, au lieu de la passer en 50, le cours de 75 minutes, vous rentrez dans une école secondaire, juste pour demander le silence et prendre les présences, vous avez déjà perdu 10 minutes. Allez vous promener dans une école secondaire, juste avant la fin d'une période et moi je vous dis ne vous placez pas près d'une porte parce que quand la cloche sonne, ça sort comme des troupeaux. Et bien des fois, les élèves sont dans la porte 5 minutes avant la fin

des cours; ils attendent pour sortir comme un troupeau. Alors là là, il y a 15 minutes par cours qu'ils perdent, les 10 minutes pour prendre les présences et leur demander de s'installer à part de tous ceux qui sont obligés de sortir parce qu'ils ont oublié le cahier, ils ont oublié le cartable dans le casier et puis tout ce que vous voulez. Alors bien des fois, le fameux cours de 45 minutes, il n'en vaut plus que 30 avec tout ce qu'il a perdu. Vous ne voyez pas ça dans une organisation CFER, dans un modèle comme celui-là, jamais, il n'y a pas de perte de temps et en plus c'est que le cours là s'il se poursuit, y'a beaucoup, beaucoup moins de perte de temps c'est incroyable comment on récupère là-dessus. Et comme enseignant moi je pense qu'un des gros drame en éducation, c'est l'isolement de nos profs. C'est pas normal qu'on ait autant de jeune prof qui abandonne la profession, qui tombe malade et quand j'entends ça, je me dis il faut qu'on se réveille et puis on a beau prendre le meilleur prof possible mais si on le met tout seul devant un groupe d'élève et si on ne le supporte pas, il a beau être vouloir, il ne peut pas réussir avec ces jeunes en difficultés là, tel que c'est organisé actuellement, pensez-y t'sé des fois je dis je veux écrire une lettre. Vous et moi là demain matin, je dis il faut qu'on écrive une lettre on fera pas ça en 3 étapes et plus, oui on va peut-être le faire pour relire notre lettre; même dans notre travail s'il fallait que notre patron nous donne un horaire tout décortiqué, tu fais ça de telle heure à telle heure, après ça tu changes et tu fais ça, et après ça, tu fais ça. Voyons donc, ça ne marche pas de même. Écrire une lettre le lundi matin de 8 à 9, le cours fini tu sers la lettre tu dis on se revois mardi, mercredi et puis on va se voir à la 3<sup>ième</sup> période. 3<sup>ième</sup> période le mercredi on dit bon sortons la lettre. Il y en a qui ne l'ont plus, il y en a que les jeans ont été lavé, la lettre était dans les jeans, d'autres l'ont laissé dans leur casier, d'autres ne se rappelle plus ou est-ce qu'ils l'ont mis. C'est un éternel recommencement et bien des fois elle n'est pas fini là, elle va se finir au 3<sup>ième</sup> ou 4<sup>ième</sup> cours suivant on a eu le temps de perdre l'idée pour laquelle on l'écrivait. Et puis elle n'est pas corrigée bien des fois là, le prof part avec la pile de correction. Il y a un élève qui disait dans le livre d'Antoine qui disait; moi depuis que je suis dans un CFER, j'existe. Il lui dit pourquoi tu dis ça. Il dit c'est la 1<sup>ère</sup> fois de ma vie que les profs sont exigeants envers moi. Ils m'imposent du travail, ils corrigent et ils vérifient ce que je fais. Il dit je ne faisais jamais mes devoirs moi avant. Il n'y a jamais un prof qui me les a demandé. De toute façon le prof disait, ça vaut pas la peine de te corriger toi, t'as toujours tout mal. Fa'que j'ai arrêter des faire et le prof a arrêté de me le demander. Ça devenait presque une mission impossible pour le prof que l'image que l'élève avait de lui-même, ben regarde, moi je suis un inexistant dans ce système là.

*Moi* : Est-ce qu'il y a un suivi, qui est fait sur les anciens élèves qui sont passés dans le réseau?

*Mme Castonguay* : Actuellement on a un de nos projets de recherche qui se centre là-dessus. On a pas encore de données c'est justement Antoine qui le prend en main, on va les suivre pendant 3 ans systématiquement. Ça va être l'après CFER, l'après CFER 3 ans plus tard, pour être en mesure de vérifier est-ce que ce que nous on prétend qu'ils ont intégré, c'est maintenu. Est-ce qu'ils travaillent toujours, Est-ce qu'ils ont changé d'emploi, combien de fois etc. etc. C'est sûr que moi je vous dirais actuellement, toujours avec nos, notre feeling et avec nos contacts personnels avec les jeunes, moi je vous dis que la très très grande majorité des élèves qui terminent avec leur diplôme et qui ont un emploi en poche, parce que la très grande majorité de nos diplômés qui sortent ont leur emploi en sortant, ça ne veut pas dire qu'ils ne changeront pas d'emploi, parce qu'ils sont plus susceptible d'être, d'être,

*Moi* : Ce sont des emplois un peu plus précaire souvent,

*Mme Castonguay* : Oui, oui mais la majorité continue à travailler. La majorité. Et puis ils s'en sortent bien là, ils s'en sortent bien. Alors ça, déjà là c'est un bon résultat. Je suis allée à Amqui dernièrement et ils se posaient des questions pour démarrer un CFER, et puis c'est drôle parce que ce n'était pas des gens du milieu scolaire qui nous avaient demandé, mais c'était des gens d'économie. Je dis de l'économie, mais en fait des gens, il y avait entre autre le responsable de de... moi je dis des chèques de *BS* là maintenant il y a un nom là, là je ne prend pas le bon terme, l'aide sociale, mais il y a un terme à l'organisme qui les reçoit, alors il y avait le directeur de cet organisme là et il y avait surtout des gens des centres locaux d'emploi etc. et quand ils m'ont invité parce qu'ils voulaient développer un CFER et bien je leur ai dit, il faut que vous ayez le milieu scolaire avec vous autres parce que je leur ai dit un CFER c'est d'abord et avant tout une école. C'est pas un organisme sans but lucratif qui ne relève pas du milieu scolaire, ça nous prend une école, alors je leur ai dit invité une école. Alors ils ont invité le milieu scolaire mais le milieu scolaire était tout à fait fermé à l'approche, eux autres ils sont bien dans leur modèle ISPJ, ça va très bien leurs affaires et c'est un très bon modèle. Alors le monsieur de l'aide sociale, il dit si c'est un si bon modèle que ça voulez vous bien me dire pourquoi, vous les prenez à 16 ans ils sortent à 18, mais la majorité sortent avant là, oui, oui ils sortent avant, parce qu'ils se sont trouvés une job. Ah! Alors il dit ma mission est faite moi comme prof d'école. Il y avait justement un directeur adjoint qui représentait l'ISPJ, moi je lui disais il y en a 50% qui abandonnent, je dis vous considérez ça

comme un résultat, il dit attention madame il dit ils n'abandonnent pas pour rien, ils abandonnent parce qu'ils se sont trouvés une job, il dit nous autres on a fait notre travail. Je lui dis êtes-vous entrain de me dire vous qu'un élève qui arrive chez-vous à 16 ans avec une 4<sup>ième</sup> année faible dans moins d'un an, vous l'avez suffisamment outillé pour qu'il soit une personne autonome, un travailleur productif dans notre société. Je lui ai dit, vous êtes bon. Moi je lui ai dit, s'il y a quelque chose, moi c'est pas 2 ans que je voudrais les garder, c'est encore 4 ans. Puis j'ai dit vous me dites : mais oui mais il s'est trouvé une job. Puis là le monsieur de l'aide sociale il dit moi je vais vous dire autre chose M. oui, il s'est peut-être trouvé une job, mais il dit c'est drôle à 18 ans tout vos élèves sont à ma porte et ils attendent leur chèque. Alors il dit ils n'ont pas eu de job ben ben longtemps. Puis il dit c'est ça le drame qu'on a actuellement dans ses régions là.; il dit les jeunes de 18 ans qui terminent pas, le jour de leur 18 ans ils sont à notre porte pour avoir leur chèque. Il dit quelle sorte de société on va faire avec ça, il dit ça n'a pas de bon sens.

*Moi* : Mais dans les écoles secondaires, les élèves en difficultés d'adaptation en général ils les gardent jusqu'à 21 ans non?

*Mme Castonguay* : Ce sont les élèves handicapés qui peuvent restés jusqu'à 21 ans. Alors si vous êtes un élève à risque, un élève à risque c'est des difficultés d'apprentissage, ce qu'ils appellent les déficients légers et les troubles du comportement, c'est ça actuellement qu'on appelle les élèves à risque, eux ont droit jusqu'à 18. Ils pourraient je crois pour une autre année, jusqu'à 19 ans si ils sont en continuités de formation, mais ils ne peuvent pas restés plus que ça. Tout ceux qui peuvent rester jusqu'à 21 ans c'est dans l'autre catégorie qu'ils appellent "handicapé" alors un jeune qui serait autiste, qui aurait une déficience intellectuelle moyenne ou une problématique plus grande – une dystrophie quelconque – oui, oui, eux ont le droit à une formation jusqu'à 21 ans. Et si jamais l'un d'eux vient chez-nous on leur permet d'aller jusqu'à 21 ans aussi.

*Moi* : Dans les CFER, est-ce qu'il y a des employés permanent outre les enseignants?

*Mme Castonguay* : Ça dépend toujours des CFER. Les petits CFER qui ont des petites usines avec pas beaucoup d'élève, à 30 jeunes/ 3 profs très souvent y'a pas d'autres – Y'a pas d'employé permanent qui sont là dans l'usine – Non, dans les gros CFER oui, oui,

actuellement le plus gros CFER qu'on a en terme de structure d'employés c'est le CFER de Bellechasse et là évidemment il y a une équipe d'employés.

*Moi* : Est-ce que les employés permanent ce sont les anciens élèves du CFER.

*Mme Castonguay* : Dans certains CFER, on engage de nos propres élèves. Entre autres Peintures Récupérées a des élèves. Nous au CFER, on a engagé de nos anciens élèves et on les a encore à notre emploi. Je ne peux pas vous dire si ce comme ça dans tous les CFER, mais on en a pas tant que ça des CFER qui ont des employés permanents. Je vous dirais que les 2 CFER où il y a des employés permanents actuellement c'est le CFER de Victoriaville et le CFER de Bellechasse, dans un nombre...Gatineau en avait quelques uns mais ce n'était pas d'anciens élèves. Gatineau, les autres ça peut être une personne supplémentaire. Les CFER bien souvent ce qu'ils vont faire quand ils génèrent des revenus, la majorité en générale, ce que ça a comme avantage, c'est que très souvent ils peuvent se payer des services supplémentaires éducatifs alors ils vont se payer une éducatrice spécialisée, ils vont se payer une ressource de plus – *Qui n'est pas assumée par la commission scolaire mais qui est assumée par le CFER* – C'est ça – *Donc des ressources en plus.* – Oui ils peuvent le faire parce que du fait que c'est un organisme sans but lucratif, l'argent doit revenir au fonctionnement de l'organisation, alors souvent se donner des moyens pour supporter d'avantages l'encadrement de leurs élèves. Voyez-vous le CFER de Bellechasse acceptait d'assumer que je sois à temps plein pour gérer la direction de l'école et la direction de l'usine, puisque c'était une assez grosse usine qui était en développement, dans le fond, le CFER de Bellechasse se payait une demi directrice. Parce la commission en payait la moitié. 50% de mon salaire, il fallait qu'ils aient du revenu pour le payer et en plus j'étais capable de donner une éducatrice à temps plein à l'organisation. C'est un assez gros CFER faut dire maintenant là, on a 5 enseignants à temps plein et 1 éducatrice temps plein, a part de tout le reste du personnel qui sont du personnel de l'usine dont des anciens élèves d'eux.

*Moi* : J'aimerais mettre en perspective votre rôle et en même temps votre cheminement, vous êtes partis d'où pour finir par croire tant que ça au réseau des CFER et prendre en charge, prendre la relève de M. Maurice, votre feuille de route dans le fond.

*Mme Castonguay* : Oui, oui, moi je suis orthopédagogue de formation alors je suis un prof en adaptation scolaire, j'ai enseigné dans mes premières années avec des jeunes en difficulté et rapidement j'ai eu un poste à la commission scolaire pour laquelle je travaillais à l'époque, qui était sur la Côte Nord, comme conseillère pédagogique, c'était l'époque de l'avènement des nouveaux programmes qu'on appelait dans les années 80, là vous allez pouvoir tantôt mettre un âge à tout ça – *Non, non, là n'est pas l'objectif pantoute* - ça ne fait rien, je vous taquines, alors là j'ai donc été à la formation des enseignants comme conseillère pédagogique et ensuite j'ai décidé de m'en aller à la direction d'une école parce que je croyais que c'était là que le travail se faisait. J'ai donc été à la direction d'écoles primaires, à la direction d'écoles secondaires pour un jour me faire offrir l'opportunité de développer le CFER de Bellechasse. Le CFER de Bellechasse avait un an d'existence dans la commission scolaire pour laquelle je travaillais et moi j'avais été prêté dans une autre commission scolaire pour le service en adaptation scolaire de cette commission scolaire là et c'était l'époque de l'intégration des commissions scolaires, quand on a commencé à regrouper là on a diminué le nombre de nos commission scolaire alors j'avais été prêté pour un an dans un autre milieu voisin parce que j'étais une spécialiste de l'adaptation scolaire finalement là je travaillais toujours dans e... Quand on a mis l'ISPJ en place, j'avais même été prêté sur des périodes de temps au ministère de l'éducation pour différent dossier. Alors j'ai eu ce cheminement là, je connaissais très peu en fait les CFER, j'en avais entendu parler mais je les connaissais très peu et quand à la commission scolaire chez-nous, après 1 an d'existence le CFER de Bellechasse ça ne levait pas et la commission scolaire était inquiète, est-ce que ça va faire un gouffre financier, c'est insécurisant pour une commission scolaire avoir un OSBL, c'est un chapeau particulier alors le DG m'avait demandé si j'acceptais pas d'aller démarrer ce modèle là, parce que dans le fond il avait 1 an d'existence ça fait qu'il était peu démarré et le secteur d'activité de l'entreprise était à l'époque, c'était vraiment très basic ce qu'on avait on commençait à se préoccuper des équipements informatiques et on savait pas trop quoi faire avec ça. Alors je suis donc allé et puis évidemment je me suis approprié le modèle et puis quand on voit les résultats que ça donne, on peut pas faire autrement que de se dire c'est la formule qu'on devrait mettre en place.

*Moi* : Mais c'est difficile de le documenter sur un CFER qu'est-ce que c'est, ça se met sur pied comment, c'est qui qui chapeaute quoi, qui joue quel rôle.

*Mme Castonguay* : Oui, maintenant ce qu'on a fait, quand un milieu veut démarrer un CFER il téléphone au réseau et là on met en place une structure on a même des étapes de définis, ce qui n'était pas fait là, moi c'est là-dessus que je focus beaucoup actuellement parce qu'effectivement c'est difficile.